

2m11.2562.5

Université de Montréal

La résolution des conflits sous les Mérovingiens

par

Anne-Marie Picard

Département d'histoire

Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès arts (M.A.) en histoire

août 1997

© Anne-Marie Picard, 1997

D
7
U54
1998
v.006

Université de Montréal

La résolution des conflits sous les Mérovingiens

par

Anne-Marie Fricard

Département d'histoire

Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître en arts (M.A.) en histoire

juin 1997

© Anne-Marie Fricard, 1997

Identification du jury

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé
La résolution des conflits sous les Mérovingiens

présenté par
Anne-Marie Picard

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Mémoire accepté le:.....

Sommaire

Le Moyen âge, et particulièrement l'époque mérovingienne, sont souvent qualifiés d'époques barbares et violentes. Guerres civiles et assassinats se seraient succédés dans le seul but d'assouvir des vengeances personnelles.

Cette supposition fait de tous les conflits qui secouèrent l'époque mérovingienne des conflits d'ordre privé entre individus. En fait, elle nie aux Mérovingiens tout sens de l'État. Nous avons donc cherché à infirmer ou à confirmer cette hypothèse en étudiant les moyens de résolution de conflits qu'employèrent les Mérovingiens afin de régler des conflits d'ordre politique tant au niveau des relations que le *Regnum Francorum* entretint avec l'étranger qu'à l'intérieur du Royaume des Francs.

À l'aide de nombreuses sources ayant été écrites par des auteurs de l'époque, nous avons recensé tous les moyens de résolution de conflits politiques employés par les Mérovingiens. Cette recension révéla une grande variété de moyens de résolution de conflits que nous avons classés en trois grandes catégories: la guerre et les processus de paix, la mise à l'écart physique des individus et la mise à l'écart sociale des individus.

Cette classification, reprise dans chacune des quatre grandes périodes chronologiques qui divisent le plan, démontre que les Mérovingiens employèrent plusieurs moyens non violents de résolutions de conflits . De plus, nous pouvons supposer que ces moyens de résolution de conflits furent plus nombreux que ne le laissent paraître les sources puisque celles-ci furent écrites dans le but de rapporter les événements les plus importants et exceptionnels de l'histoire du *Regnum Francorum*.

Le mémoire montre également que les nombreuses guerres civiles qui secouèrent le Royaume des Francs ne trouvent pas leur source dans la *faide* royale et la *vendetta* mais dans la structure et l'organisation du *Regnum Francorum*.

Table des matières

Page titre	i
Présentation du jury	ii
Sommaire	iii
Table des matières	iv
Table des tableaux	viii
Table des cartes	ix
Introduction	1
Problématique	2
Historiographie	4
Les sources et leurs auteurs	10
<u>Chapitre 1</u>	
La résolution des conflits entre 481 et 561. Un royaume en formation	16
<i>Introduction au chapitre</i>	16
A: Les conflits externes, de 481 à 561. Conquêtes et annexions	18
<i>Les conflits résolus par la guerre</i>	18
<i>L'assassinat utilisé pour régler des conflits avec les royaumes étrangers</i>	29
<i>Des tentatives de règlements de conflits avec l'étranger par la négociation</i>	30
<i>Les stratégies matrimoniales. À la fois un moyen de résolution et de prévention de conflits</i>	31
<i>Conclusion</i>	33

B: Les conflits internes, de 481 à 561	35
1. La guerre et la négociation	35
<i>Les conflits internes résolus par la guerre</i>	35
<i>Le règlement des conflits par la négociation</i>	42
2. La mise à l'écart physique des individus	43
<i>Les conflits internes résolus par l'assassinat</i>	43
<i>L'exil</i>	48
<u>Chapitre 2</u>	
La consolidation des royaumes mérovingiens entre 561 et 613	50
A: Les conflits externes, de 561 à 613. Fin des conquêtes et répression des révoltes	50
<i>Les conflits externes résolus par la guerre</i>	50
<i>La résolution pacifique des conflits externes. La négociation d'ententes et l'importance des ambassades</i>	55
B: Les conflits internes, de 561 à 613	57
1. La guerre et la résolution pacifique des conflits	57
<i>Les conflits internes résolus par la guerre</i>	57
<i>Le règlement pacifique des conflits internes. De la signature de traités de paix au droit d'asile</i>	67
<i>Les rituels entourant la conclusion de la paix</i>	74
2. La mise à l'écart physique des ennemis	77
<i>Les conflits internes résolus par l'homicide</i>	77
<i>Les conflits internes résolus par l'exil</i>	88
<i>Les retraits forcées dans les monastères</i>	91

3. La mise à l'écart sociale des individus.	93
<i>La destitution et la répudiation</i>	93
<i>Les atteintes à la considération sociale par le déshonneur</i>	95
<u>Chapitre 3</u>	
Trêve de guerre civile et négociations. Les règnes de Clotaire II et de Dagobert I ^{er} (613-639)	99
<i>Introduction au chapitre</i>	99
A: Les conflits externes, de 613 à 639. Répression des révoltes et relations diplomatiques	101
<i>Les conflits externes résolus par la guerre</i>	101
<i>L'utilisation des ambassades et la négociation</i>	105
B: Les conflits internes, de 613 à 639	108
1. L'absence de guerre civile et la prédominance de la négociation	108
<i>Le recours des victimes. Droit d'asile et intercession des évêques</i>	118
2. La mise à l'écart physique des individus	118
<i>Les conflits internes résolus par l'assassinat</i>	118
<i>L'exil</i>	122
<i>La répudiation</i>	122
<u>Chapitre 4</u>	
Luttes pour l'hégémonie du <i>Regnum Francorum</i> . La rivalité Neustrie-Austrasie (639 et 721)	124
<i>Les sources de la fin de la période mérovingienne</i>	124

A: Les conflits externes, de 639 à 721. Un royaume centré sur ses propres problèmes	126
<i>Les conflits externes résolus par la guerre</i>	126
B: Les conflits internes, de 639 à 721.	127
1. La guerre et la résolution pacifique des conflits	127
<i>L'utilisation de la guerre dans le but de régler les conflits entre la Neustrie et l'Austrasie</i>	127
<i>Le règlement pacifique des conflits et leur prévention: le consilium</i>	136
<i>Le règlement des conflits par la négociation</i>	137
<i>Les stratégies matrimoniales</i>	139
<i>Le recours des victimes. Le droit d'asile et les défections</i>	141
2. La mise à l'écart physique des individus, de 639 à 721: l'importance croissante de l'aristocratie et la victoire des Pipinides	142
<i>L'assassinat de souverains</i>	142
<i>L'assassinat de membres de l'aristocratie laïque et ecclésiastique</i>	148
<i>L'exil, un moyen de résolution de conflits peu employé</i>	154
<i>Les retraites forcées dans les monastères</i>	154
<i>La destitution</i>	158
Conclusion	159
Bibliographie	164
Annexes. Arbres généalogiques des Mérovingiens	174

Table des tableaux

Tableau 1	
Tableau comparatif montrant les périodes chronologiques que couvrent les sources utilisées	12
Tableau 2	
Arbre généalogique des Mérovingiens	174
Tableau 3	
Arbre généalogique des Mérovingiens, de leurs femmes, concubines et enfants	175

Table des cartes

Carte 1		
	Le royaume des Francs en 506	19
Carte 2		
	Les campagnes de Clovis en Aquitaine en 507-509	21
Carte 3		
	Division du royaume des Francs après l'annexion de la Bourgogne	24
Carte 4		
	Les conquêtes de Clovis	26
Carte 5		
	Les conquêtes franques après Clovis	26
Carte 6		
	Division du <i>Regnum Francorum</i> après l'annexion de la Provence en 537	34
Carte 7		
	Le «royaume» de Syagrius	36
Carte 8		
	Le vice-royaume de Chramne, 556-560	40
Carte 9		
	Division du <i>Regnum Francorum</i> après la mort de Clovis en 511	46
Carte 10		
	Division du royaume des Francs après la mort de Clodomir en 524	47
Carte 11		
	Division du <i>Regnum Francorum</i> en 567	52
Carte 12		
	Division du <i>Regnum Francorum</i> en 561	53
Carte 13		
	Division du <i>Regnum Francorum</i> vers 573 après la meurtre de Galswinthe	58

Carte 14		
	Le royaume de Gondevald, 584-585	64
Carte 15		
	Le <i>Regnum Francorum</i> en 587 tel que décrit par le traité d'Andelot	68
Carte 16		
	Le <i>Regnum Francorum</i> au VII ^e siècle	100
Carte 17		
	Les cités représentées lors du concile de Paris de 614	109
Carte 18		
	Le <i>Regnum Francorum</i> en 628-630	111
Carte 19		
	Le royaume de Dagobert I ^{er} (623-629)	114
Carte 20		
	Le royaume de Sigebert III (633-656)	117
Carte 21		
	Le coeur du <i>Regnum Francorum</i> au début du VIII ^e siècle	132
Carte 22		
	Le coeur du territoire des Carolingiens au début du VIII ^e siècle	134

Introduction

En novembre 751, le maire du palais Pépin III, avec l'accord du pape Zacharie, déposa le dernier roi mérovingien Childéric III. Depuis plus d'un siècle, la famille de Pépin, les Pippinides, exerçait le pouvoir dans la partie est du royaume mérovingien, l'Austrasie. Leur puissance s'étendait depuis quelques décennies sur tout le *Regnum Francorum*. Ils y détenaient la *potestas* -le pouvoir-, mais pas l'*auctoritas* -la légitimité du pouvoir, la dignité royale.

Cette dignité appartenait à la famille de l'ancêtre Mérovée, les Mérovingiens. Toute puissante qu'ait été la famille de Pépin, elle ne pouvait se permettre de diriger le royaume sans la présence d'un roi légitime, un roi mérovingien.

Lorsque le pape permit à Pépin d'acquiescer cette légitimité, celui-ci se trouva dans l'obligation de se défaire de Childéric III. Or Pépin ne choisit pas d'assassiner le dernier roi mérovingien. Il choisit plutôt un moyen lui permettant à la fois de se débarrasser de Childéric III et de ménager la susceptibilité des autres familles aristocratiques du *Regnum Francorum* qui appuyaient encore la famille mérovingienne: le dernier roi mérovingien fut destitué, tonsuré et envoyé au monastère de Saint-Bertin alors que son fils était emprisonné à Fontenelle. Ces retraits forcés suffisaient à Pépin III pour écarter les derniers Mérovingiens de la vie publique.

Le choix de Pépin surprend. Créait-il un précédent en agissant de la sorte? Qu'avaient fait ses prédécesseurs, les Mérovingiens, lorsqu'ils avaient eu à se débarrasser d'un ennemi? Avaient-ils, eux aussi, placé quelques-uns de leurs opposants dans des monastères? Avaient-ils utilisé d'autres méthodes pour se défaire de leurs adversaires? En fait, l'épisode final de l'histoire mérovingienne pose tout le problème de la résolution des conflits d'ordre politique dans le très haut Moyen âge.

Problématique

Derrière la question des différents types de moyens de résolution de conflits utilisés par les Mérovingiens se cache celle de la violence au Moyen âge. L'époque mérovingienne fut particulièrement décrite comme ayant été d'une extrême violence, souvent gratuite. Nous voulions nuancer ou infirmer cette hypothèse en étudiant les différents moyens de résolution de conflits employés par les Mérovingiens.

Ainsi, dès le début, le but principal de cette recherche fut de découvrir les différents moyens de résolutions de conflits qu'utilisèrent les Mérovingiens. Il s'agissait aussi d'établir une typologie de ces différents moyens de résolutions de conflits, de les classer, de les regrouper, de reconnaître une éventuelle évolution des choix des moyens de résolution de conflits dans le temps et d'identifier la dynamique de cette évolution.

Une précision s'établit dès le début de la recherche. Nous ne voulions pas recenser les moyens de résolution de toutes les formes de conflits qui auraient pu exister à l'époque mérovingienne. Notre attention se portait sur les conflits d'ordre politique. Les conflits qui concernaient les affaires de l'État. Les conflits qui dépendaient du fonctionnement de l'État. Ainsi, les conflits d'ordre privé, c'est-à-dire les rivalités entre individus au sujet de questions ne concernant pas les affaires de l'État, n'ont pas été retenus.

Il nous est apparu rapidement que ces conflits d'ordre politique touchaient à plusieurs domaines d'action. Ils concernaient tout d'abord les affaires extérieures de l'État à deux niveaux: au plan des relations qu'entretenait le *Regnum Francorum* avec les royaumes étrangers qui n'avaient aucun lien de dépendance avec les Francs et à celui des liens qu'entretenaient les Mérovingiens avec les peuples étrangers conquis par les Francs et qui faisaient partie de la sphère d'influence franque. Les conflits d'ordre politique touchaient également aux affaires internes du *Regnum Francorum* à deux niveaux: au plan des relations entre les différents *regna* qui formaient le Royaume des Francs et à celui des relations entre la monarchie et les factions aristocratiques de chaque *regnum*.

Ainsi, les moyens de résolution de conflits que nous avons recensés furent employés afin de régler des conflits concernant les affaires de l'État et touchant autant à la politique extérieure qu'intérieure des Mérovingiens. Il existe donc une hiérarchie des conflits que nous pourrions illustrer selon trois sphères concentriques: une première sphère, la plus grande, englobe les conflits entre le *Regnum Francorum* et les royaumes étrangers et les peuples soumis aux Francs. Une deuxième sphère comprend les conflits entre les différents *regna* formant le *Regnum Francorum*. Enfin, une troisième sphère, la plus petite, englobe les conflits entre individus à l'intérieur de chaque *regnum*.

Le plan du mémoire reflète cette hiérarchie. Cependant, sa principale division est chronologique, car nous nous sommes rendu compte que les conflits se regroupaient autour de certaines dates charnières de l'histoire mérovingienne. Ces dates sont des périodes de crises successorales où la stabilité des royaumes mérovingiens était en jeu. Nous avons donc choisi de mettre en évidence ces périodes de crises en optant pour un plan chronologique. De plus, cette division nous permettra de constater que la nature des principaux conflits qui secouaient le *Regnum Francorum* fut différente à travers le temps. Par exemple, si les Mérovingiens furent, dès le règne de Clovis, davantage préoccupés par les conflits avec les royaumes étrangers, les derniers Mérovingiens durent délaisser ces conflits pour se concentrer sur les tensions qui agitaient leur propre royaume.

Chacune des quatre parties historiques est divisée en deux ensemble distincts regroupant les conflits externes et les conflits internes. Chacun de ces ensembles est ensuite divisé selon les types de moyens de résolution de conflits. Le premier groupe comprend tous les moyens de résolution de conflits touchant à la guerre et tous les processus de pacification, qu'ils aient été préventifs ou curatifs.

Le deuxième ensemble regroupe tous les moyens de résolution de conflits que nous avons nommés «mises à l'écart physique des ennemis». Cette section englobe les moyens de résolution de conflits suivants: l'assassinat, l'exil, la mise au monastère, la destitution et la répudiation.

Enfin, le troisième ensemble s'intitule «mise à l'écart sociale des individus». Il contient les moyens de résolution de conflits qui visaient à porter atteinte à la considération sociale des individus, à leur honneur.

Le mémoire ne couvre pas toute la période mérovingienne. Nous avons décidé d'arrêter les recherches en 721 car après cette date, les rois mérovingiens, même s'ils sont toujours en place, ne détenaient plus le véritable pouvoir. Celui-ci appartenait désormais aux Pippinides à la tête desquels se trouvait Charles Martel, qui entreprit de nombreuses conquêtes, puis Pépin III, qui déposa le dernier roi mérovingien en 751. S'ouvrit alors une autre tranche de l'historiographie qui touche davantage à l'histoire carolingienne qu'à l'histoire mérovingienne. Notons également que notre source principale pour le début du VIII^e siècle, le *Liber Historiae Francorum*, s'arrête en 721.

Historiographie

L'historiographie entourant l'étude des conflits et leur résolution est considérable. Les historiens ont abordé cette question selon plusieurs angles de recherche.

Récemment, l'angle choisi par plusieurs historiens a été celui de la justice.¹ On retrouve plusieurs de ces études dans deux recueils de textes publiés au cours des années quatre-vingts. Le premier, édité par John Bossy en 1983, regroupe dix essais couvrant les périodes médiévale et moderne. Parmi ceux-ci, seul l'article d'Edward James couvre la période mérovingienne. L'auteur y souligne le rôle de médiateur que jouaient les évêques lors des négociations.

Le recueil édité par Wendy Davies et Paul Fouracre en 1986 porte strictement sur le haut Moyen âge. Dans une de ces études, Ian Wood s'interroge

¹ Citons notamment les recueils de textes de: John Bossy (édit.), *Disputes and Settlements: Law and Human Relations in the West*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 1983, 296 p.; Wendy Davies et Paul Fouracre (édit.), *The Settlements of Disputes in Early Medieval Europe*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 1986, 304 p.; et L. Nader et H. F. Todd (édit.), *The Disputing Process: Law in Ten Societies*, New York, Columbia University Press, 1978, 372 p.

sur la résolutions des conflits d'après les codes de lois germaniques du VI^e siècle - les *placita*- tout en privilégiant l'étude des origines de ces lois. Il reconnaît cependant que plusieurs conflits pouvaient être réglés hors des cours de justice et que les enjeux sociaux jouaient un rôle capital dans la naissance et la résolution des conflits.²

Les historiens se sont aussi attachés à l'aspect social de la résolution des conflits. Par exemple, l'étude de William Miller sur l'Islande des X^e et XI^e siècles, parue en 1990, a démontré que seuls les individus appartenant à un même groupe social se querellaient, car la dispute était une mesure de l'honneur. Il était donc sans mérite de se quereller avec un membre d'un groupe social inférieur.³

La résolution des conflits fut également étudiée sous l'angle des rites utilisés lors de leurs règlements. L'ordalie est certainement le rite le plus répandu et le plus étudié. Rebecca Coleman s'est intéressée au rôle de ce rite dans le processus judiciaire du haut Moyen âge.⁴ Elle soutient que les lois germaniques stipulent l'importance d'avoir recours lors de la poursuite d'un procès à ce qu'on appelle aujourd'hui des preuves rationnelles, comme la présentation de témoins assermentés.

Cependant, elle déclare également qu'on doit avoir recours à l'ordalie lorsque la cause ne peut être résolue par la procédure habituelle: lorsqu'un crime est tellement grave qu'il ne peut pas être réparé par le *wergeld* (dans le cas de meurtre, de cambriolage ou d'incendie volontaire par exemple) ou lorsqu'une ou plusieurs des parties ne sont pas qualifiées à prêter serment (c'est le cas des esclaves et des étrangers). Enfin, des facteurs divers entraînent un jugement par l'ordalie: l'intransigeance des parties qui empêche la poursuite du procès; la mise en

²I. Wood, «Disputes in Late Fifth- and Sixth-Century Gaul: some Problems», dans W. Davies et P. Fouracre (édit.), *op. cit.*, p. 8.

³W. Miller, *Bloodtaking and Peacemaking. Feud, Law and Society in Saga Iceland*, Chicago, Chicago University Press, 1990, 407 p.

⁴R. Coleman, «Reason and Unreason in Early Medieval Law», *Journal Of Interdisciplinary History*, 4(1974), p. 571-591.

accusation des membres de la famille royale ou encore la volonté de l'accusé de se soumettre au jugement divin lorsqu'il croit sa cause perdue si elle est entendue en cour de justice.

Selon Coleman, le fait que tous les codes de lois germaniques incluent à la fois des types de preuves *rationnels* et *irrationnels* prouve bien que l'ordalie n'était pas un acte sans fondement.

Un autre rite est celui de la supplication, étudié par Geoffrey Koziol pour la France des X^e et XI^e siècles. Selon lui, la supplication est une de clefs qui a permis la réhabilitation de l'ordre politique après l'accession des Capétiens au pouvoir, puisqu'elle était un signe de subordination.⁵

D'autres études touchent plus particulièrement au sujet de notre recherche, car elles se concentrent sur la résolution des conflits d'ordre politique. Elles concernent la guerre et la résolution pacifique des conflits, ainsi que la mise à l'écart physique des ennemis et la mise à l'écart sociale des individus.

La guerre fut certainement le moyen de résolution le plus étudiée par les historiens. Depuis plusieurs années, ils s'intéressent à l'histoire militaire du haut Moyen âge. Plusieurs travaux ont donc été consacrés à l'étude de quelques batailles célèbres par les historiens de l'entre-deux guerres.⁶

De nos jours, Bernard Bachrach est le maître incontesté de l'histoire militaire mérovingienne.⁷ Bien que ses ouvrages portent principalement sur l'organisation

⁵G. Koziol, *Begging Pardon and Favor: Ritual and Political Order in Early Medieval Times*, New York, Cornell University Press, 1992, 459 p.

⁶Notons les études les plus citées: F. Lot, «La conquête des pays d'entre Seine et Loire par les Francs», *Revue historique*, CLXV(1930), p. 241-253 et A. Van de Vyver, «L'unique victoire sur les Alamans et la conversion de Clovis en 506», *Revue belge de philologie et d'histoire*, XVII(1937), p. 367-388.

⁷Parmi ses études les plus connues, citons: «Procopius, Agathias and the Frankish Military», *Speculum*, XLV(1970), p. 435-441; «Military Organization in Aquitaine under the Early Carolingians», *Speculum*, XLIX(1974), p. 1-33; *Merovingian Military Organization 481-751*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1972, 157 p.; et *Anatomy of a Little War*, San Francisco/Oxford, Westview Press, 1994, 283 p.

interne de l'armée et sur les tactiques militaires, Bachrach s'interroge aussi sur les liens existant entre l'armée et les détenteurs du pouvoir politique.

Quelques études ont porté sur les relations diplomatiques qu'entretenaient le *Regnum Francorum* avec l'étranger. Déjà, en 1913, Georges Reverdy publiait un article sur les relations de Childebert II et de Byzance basé sur l'étude des *Epistolae Austrasicae*.⁸ Les études sur la diplomatie byzantine se sont multipliées jusqu'à nos jours. Toutefois, toutes semblent privilégier le point de vue de Byzance.⁹ Des études sur les relations diplomatiques du royaume des Francs avec les royaumes lombard et wisigoth restent à faire.

Aux relations diplomatiques s'ajoutent tous les rituels (banquet, échange de cadeaux, de baisers, d'otages) qui entouraient la signature des traités de paix. Les études que nous avons consultées ne portaient pas spécifiquement sur la période mérovingienne mais elles nous furent tout de même utiles afin d'établir un lien entre les pratiques de l'époque mérovingienne et celle du bas Moyen âge¹⁰. Cependant, aucune étude ne porte spécifiquement sur les rituels entourant la signature des traités de paix à l'époque mérovingienne.

Dans cette première catégorie de moyens de résolution de conflits s'ajoutent aussi le rôle que jouait l'Église dans la résolution des conflits à travers le droit

⁸G. Reverdy, «Les relations de Childebert II et de Byzance», *Revue historique*, CXIV(1913), p.45-61.

⁹W. Goffart, «Byzantine Policy in the West under Tiberius II and Maurice: the Pretenders Hermenegild and Gundovald (579-585)», *Traditio*, 13(1957), p. 73-118; D. Obolensky, «The Principle and Methods of Byzantine Diplomacy», *Actes du XI^e congrès international d'études byzantines*, Belgrade, 1963, p. 45-61; F. E. Wozniak, «Byzantine Diplomacy and the Lombard-Gepid War» *Balkan Studies*, 20(1979), p. 138-158; E. Chrysos, «Byzantine Diplomacy, A.D. 300-800: Means and Ends», dans J. Shepard et S. Franklin (édit.), *Byzantine Diplomacy: Papers from the Twenty-Fourth Spring Symposium of Byzantine Studies*, Cambridge, 1990, p. 25-39.

¹⁰C. Gauvard, «Cuisine et paix en France à la fin du Moyen âge», dans Martin Aurel, Olivier Dumoulin et Françoise Thelamon (édit.), *La sociabilité à table. Commensalité et convivialité à travers les âges*, Actes du colloque de Rouen, 14-17 novembre 1990, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1992, p. 325-334 et F. Collard, «La table et le poison dans l'Occident médiéval», *Ibid.*, p. 335-342.

d'asile et le pouvoir intercesseur des évêques auprès du roi.¹¹ Toutefois, il ne faut pas croire que le rôle des évêques dans la résolution des conflits se limitait au droit d'asile et à leur intercession auprès des rois. Étant donné qu'ils faisaient partie de l'aristocratie du royaume et qu'ils siégeaient auprès du roi lors des conseils royaux, ils intervenaient dans tous les processus des règlements des conflits. Les conciles servaient aussi fréquemment de cour de justice.¹² Si la plupart des évêques jouèrent un rôle de conseillers auprès du roi, certains furent nommés ambassadeurs avec la mission d'entreprendre des pourparlers avec des royaumes voisins. D'autres prirent même les armes lors de campagnes militaires.

Ainsi, si le droit canonique mérovingien et l'histoire militaire mérovingienne sont assez bien documentés, il en va autrement des relations diplomatiques du *Regnum Francorum* avec l'étranger, des rituels entourant la conclusion de la paix et des causes des guerres civiles mérovingiennes.

En ce qui concerne les mises à l'écart physiques et sociales des individus, les études sont moins nombreuses. L'assassinat a suscité le plus d'intérêt. Déjà en 1896, Maurice Prou s'interrogeait sur le droit de vie et de mort qu'avaient les rois mérovingiens sur leurs sujets.¹³

Tout récemment, en 1994, R. Newbold établissait une étude statistique sur la violence interpersonnelle au VI^e siècle en étudiant les *Dix livres d'histoire* de

¹¹A. Ducloux, *Ad ecclesiam confugere. Naissance du droit d'asile dans les églises (IV^e-milieu du V^e siècle)*, Paris, de Boccard, 1994, 320 p. De la même auteure, «La violation du droit d'asile par dol en Gaule, au VI^e siècle», *Antiquité tardive*, 1(1993), p. 207-219.

¹²J. Gaudemet, *Église et cité. Histoire du droit canonique*. Paris, Éditions Mont Chrestien/Éditions du Cerf, 1994, 740 p., J. Gaudemet et B. Basdevant (trad.), *Les canons des conciles mérovingiens (VI^e-VII^e siècle)*, Paris, Éditions du Cerf, 1989, 2 vol. et O. Pontal, *Histoire des conciles mérovingiens*, Paris, Éditions du Cerf, 1989, 423 p.

¹³M. Prou, «Examen de quelques passages de Grégoire de Tours relatifs à l'application de la peine de mort», *Études d'histoire du Moyen âge dédiées à Gabriel Monod*, Paris, Librairie Félix-Alcan, 1896, p. 1-9. Repr. dans *Études d'histoire du Moyen âge dédiées à Gabriel Monod*, Genève, Slatkine Reprints, 1975, p. 1-9.

Grégoire de Tours. L'auteur y note entre autres que la noblesse est à la source de la majorité des conflits.¹⁴

Finalement, B. Reynolds publiait en 1987 un article dans lequel il tentait de trouver une explication rationnelle à l'usage répandu de l'assassinat à l'époque mérovingienne.¹⁵ En étudiant les textes de Grégoire de Tours et de Frédégaire, mais aussi les sermons de Césaire d'Arles et les écrits de saint Augustin, il en conclut qu'à l'époque mérovingienne, il était légitime d'utiliser l'assassinat puisqu'il s'agissait d'un moyen d'exprimer la volonté divine; Dieu se chargerait ensuite de punir le coupable s'il avait mal agi.

Les autres moyens de résolution que nous avons regroupés sous la catégorie «mise à l'écart physique des individus» ne firent pas l'objet d'études particulières. Il en est de même pour le déshonneur qui fait partie de la troisième catégorie de moyens de résolution de conflits.

Ainsi, plusieurs études touchent de près ou de loin aux propos de ce mémoire. Cependant, aucune ne correspond parfaitement au sujet traité dans ce travail. L'intérêt du mémoire se trouve donc dans la nouveauté des sujets qu'il aborde et dans leur traitement.

Les sources et leurs auteurs

Les sources retenues ont été choisies en fonction de l'information qu'elles pouvaient nous procurer, de la période historique qu'elles couvrent et de l'endroit où elles ont été produites. La plus importante de ces sources est sans contredit le *Decem Libri Historiarum*, les *Dix livres d'histoire* de Grégoire de Tours, erronément appelés *Histoire des Francs*.

¹⁴R. F. Newbold, «Interpersonal Violence in Gregory of Tours' *Libri Historiarum*», *Nottingham Medieval Studies*, 38(1994), p. 8.

¹⁵B. Reynolds, «The Mind of Baddo; Assassination in the Merovingian Politics», *Journal of Medieval History*, 13/2(1987), p. 117-124.

Grégoire de Tours est issu d'une grande famille sénatoriale de l'époque. Éduqué par son grand-oncle Nicétius, futur évêque de Lyon, et par Avitus, évêque de Clermont, il devint lui-même évêque de la ville de Tours en 573 alors que cette cité était sous la domination des Austrasiens depuis 567. Mais après l'assassinat du roi austrasien Sigebert I^{er} en 575, Tours devint la propriété du roi de Neustrie, Chilpéric I^{er}. Grégoire de Tours fut donc directement touché par les événements politiques de l'époque. Il connut donc bien les vicissitudes qui secouèrent le *Regnum Francorum* et les intrigues qui s'y lièrent, d'autant plus que les évêques jouaient à l'époque un grand rôle dans les affaires de l'État. Ses *Dix livres d'histoire* constituent donc une source indispensable de renseignements.

Le premier livre est consacré à un résumé de l'histoire du monde. Le deuxième traite de la période qui précède immédiatement sa naissance, c'est-à-dire celle de Clovis. Les livres trois et quatre relatent les événements se déroulant jusqu'en 575, tandis que les livres cinq et six sont consacrés aux années 580 à 585 et les quatre derniers aux années 585 à 591.

On remarquera donc que les livres cinq à dix couvrent onze ans d'histoire, alors que les livres deux à quatre relatent des événements s'étant déroulés sur plus d'une centaine d'années. Cette profusion d'informations pour les années 580 entraîne une augmentation du nombre d'événements relatés et par conséquent, une augmentation du nombre des conflits. On aura donc l'impression que cette période fut plus conflictuelle que les autres ce qui serait une erreur: le nombre de conflits pour les années 580 est plus élevé parce que Grégoire de Tours nous donne plus d'informations sur cette période dont il est le contemporain.

Il s'agit là d'un premier danger qu'il faut savoir éviter lors de la lecture des sources. Un autre danger est lié à l'intention qu'avait l'auteur lors de la rédaction de son ouvrage. Le but que poursuivait Grégoire de Tours en écrivant les *Dix livres d'histoire* n'était pas d'écrire une histoire des Francs. Il voulait écrire une histoire qui démontrait le sens moral des événements. Son point de vue est donc celui d'un

moraliste chrétien. C'est pourquoi il est erroné d'intituler ses *Dix livres d'histoire, Histoire des Francs*.¹⁶

De plus, Ian Wood a démontré que ce sens moral donné aux événements rend les premiers livres des *Histoires* moins valables historiquement que les récits relatant la fin du VI^e siècle.¹⁷ Si Grégoire de Tours a pu magnifier le rôle de Clovis, il a dû être plus circonspect avec les rois qui étaient ses contemporains. Mais Wood a également montré que l'évêque avait tout de même réussi à introduire dans ses *Histoires* ses préoccupations morales grâce à des techniques littéraires dont la juxtaposition de certains événements constitue un exemple.¹⁸

Cette oeuvre de Grégoire de Tours est donc une source incomparable pour l'histoire du VI^e siècle. Nous utiliserons donc pour ce travail l'édition critique de B. Krusch publiée dans les *Monumenta Germaniae Historica*. Nous nous servons aussi de la traduction française de Robert Latouche publiée aux Belles Lettres en 1975.

Pour le VII^e siècle et la première partie du VIII^e siècle, la chronique de Frédégaire et ses quatre continuations prennent le relais. Rédigée au milieu du VII^e siècle dans le royaume de Bourgogne, son auteur nous est inconnu mais on l'appelle communément Frédégaire ou le Pseudo-Frédégaire. Les trois premiers livres de cette chronique sont moins intéressants car il s'agit essentiellement d'une oeuvre de compilation reprenant des textes d'Hippolyte, de saint Jérôme, d'Hydace, d'Isidore de Séville et de Grégoire de Tours.

¹⁶Goffart, W. «From *Historiae* to *Historia Francorum* and Back Again. Aspects of the Textual History of Gregory of Tours», dans F. Thomas, X. Noble et J. Contreni (édit.), *Religion, Culture and Society in the Early Middle Ages. Studies in Honor of Richard A. Sullivan*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications/Western Michigan University, 1987, p. 55-76. Repr. dans *Rome's Fall and after*, Londres/Ronceverte, Hambledon Press, 1989, p. 255-274.

¹⁷I. Wood, «Gregory of Tours and Clovis», *Revue belge de philologie et d'histoire*, 63(1985), p. 249-272. Notons que nous n'avons pas pu consulter l'ouvrage de Martin Heinzelmann consacré à Grégoire de Tours, *Gregor von Tours (538-594). Zehn Bücher Geschichte: Historiographie und Gesellschaftskonzept im 6. Jahrhundert*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1994, 275 p.

¹⁸*Ibid.*

Par contre, le quatrième livre de la chronique est le seul qui ne fut pas écrit à partir d'autres ouvrages. Il couvre les événements survenus au cours des années 584 à 642 et aurait été rédigé une quinzaine d'années plus tard, soit en 658. Sans ce livre, l'histoire politique du début du VII^e siècle nous serait inconnue.

Celui-ci fut édité et traduit par J.M. Wallace-Hadrill en 1966. Nous utiliserons donc cette édition de même que celle effectuée par B. Krusch pour les *Monumenta Germaniae Historica*.

Pour les événements s'étant déroulés du milieu du VII^e siècle jusqu'en 721, la source principale est le *Liber Historiae Francorum*. Il fut édité par B. Krusch pour les *Monumenta Germaniae Historica*. B. Bachrach en fit aussi une édition et une traduction anglaise en 1973.

On sait peu de chose de l'auteur de cette source. Par contre, l'analyse de son oeuvre nous laisse croire qu'il s'agissait d'un membre de l'aristocratie neustrienne résidant dans les vallées de la Seine et de l'Oise. Fait surprenant, il était probablement un laïc.¹⁹ Selon Gerberding, il aurait écrit à Soissons, probablement dans l'entourage du monastère Saint-Médard.²⁰

L'auteur anonyme retrace dans son ouvrage les luttes entre la Neustrie et l'Austrasie. Selon Gerberding, son intention aurait été de démontrer que, si les familles aristocratiques austrasiennes avaient la capacité de diriger le royaume des Francs, elles devaient le faire avec la présence d'un roi mérovingien à leur tête.²¹ C'est ce qui rend le *Liber Historiae Francorum* si intéressant: bien que retraçant l'ascension des familles austrasiennes, il ne s'agit pas d'une oeuvre de propagande carolingienne. Ainsi, son point de vue sur l'activité politique et les tensions de l'époque est unique.

¹⁹R. A Gerberding, *The Rise of the Carolingians and the Liber Historiae Francorum*, Oxford, Clarendon Press, 1987, p. 146.

²⁰*Ibid.*, p. 146-159.

²¹*Ibid.*, p. 171.

On pourrait en dire autant des *Epistolae Austrasicae*, une collection de 48 lettres datant des années 460 à 590. Seules les lettres rédigées dans la dernière partie de la collection ont été retenues car elles dévoilent les relations diplomatiques entre l'Austrasie et la cour byzantine. Elles traitent de trois sujets principaux: l'annonce de la majorité du roi Childebert II, la libération d'Athanagild, neveu de Childebert, et une demande d'alliance et de paix perpétuelle avec l'empire.²² En plus de démontrer que les relations diplomatiques entre les mondes franc et byzantin étaient nombreuses, ces lettres nous éclairent sur l'intérêt que portait Byzance aux politiques internes de l'Espagne wisigothique et de la Gaule mérovingienne.

Les *Epistolae Austrasicae* ne sont éditées que dans les *Monumenta Germaniae Historica*. Par contre, on retrouve sur le réseau Internet une traduction libre des lettres 25 à 48 réalisée par Brian Hancock.²³

En ce qui concerne le droit à l'époque mérovingienne, le *Pactus Legis Salicae*, regroupant les codes de lois francs, nous sera utile. Édité par K.A. Eckhardt dans les *Monumenta Germaniae Historica* et traduit par T.J. Rivers et K.F. Drew, ces codes de lois nous permettront d'établir les limites qui encadraient le pouvoir correctionnel. Nous consulterons aussi le code théodosien, édité et traduit par C. Pharr en 1952.

Ces sources ont donc le principal avantage d'être diversifiées. Narratives, épistolaires et juridiques, elles couvrent toute la période mérovingienne.²⁴ Surtout, elles proviennent des trois *regna* du royaume mérovingien: la chronique de Frédégaire couvre la Bourgogne, le *Liber Historiae Francorum* la Neustrie et les *Epistolae Austrasicae*, de même que la première continuation de la chronique de

²²P. Goubert, «Chronologie des lettres austrasiennes», *Mélanges d'histoire du Moyen âge dédiées à la mémoire de Louis Halphen*, Paris, Presses universitaires de France, 1951, p. 291-297.

²³On peut trouver la traduction de Brian Hancock des *Epistulae Austrasicae* à l'adresse suivante: <http://buddy.library.mun.ca/~dana8/homepage.html>.

²⁴Voir le tableau comparatif montrant les périodes chronologiques que couvrent les sources utilisées.

Frédégaire, l'Austrasie. Rappelons le cas tout particulier de Grégoire de Tours qui vit sa ville passer des mains des Austrasiens à celles des Neustriens. Il ne faudrait pourtant pas oublier que cette brève présentation ne relève que les sources de l'histoire mérovingienne les plus courantes. Il existe une grande variété de sources qui ne seront pas exploitées -ou bien maigrement- dans ce travail. Parmi celles-ci, les *Vitae*, les vies de saints, en constituent une part importante. Elles contiennent de nombreux renseignements sur la vie politique de l'époque et notamment sur l'activité politique des évêques. Elles éclairent leurs opinions, leurs actions et les liens qu'ils tissaient avec les autres membres de l'aristocratie. Nous y ferons référence lorsque les informations qu'elles contiennent ajoutent aux récits des sources précédemment citées. Les limites que nous imposent nos trois sources principales seront ainsi un peu repoussées.

L'utilisation de certains manuels de référence nous permettra également d'élargir les limites de notre recherche. En effet, les prosopographies permettent d'établir des liens entre les individus en plus de donner une brève description de la vie des principaux personnages du royaume.²⁵

De plus, nous employerons la liste des évêques de l'ancienne Gaule établie par Louis Duchesne au début du siècle.²⁶ Les renseignements que l'auteur nous fournit nous seront utiles parce qu'ils proviennent d'une grande variété de sources mérovingiennes et carolingiennes. Surtout, ils nous permettront de pallier les lacunes de certaines sources, notamment le *Liber Historiae Francorum*, qui s'intéresse très peu au sort des membres de l'Église.

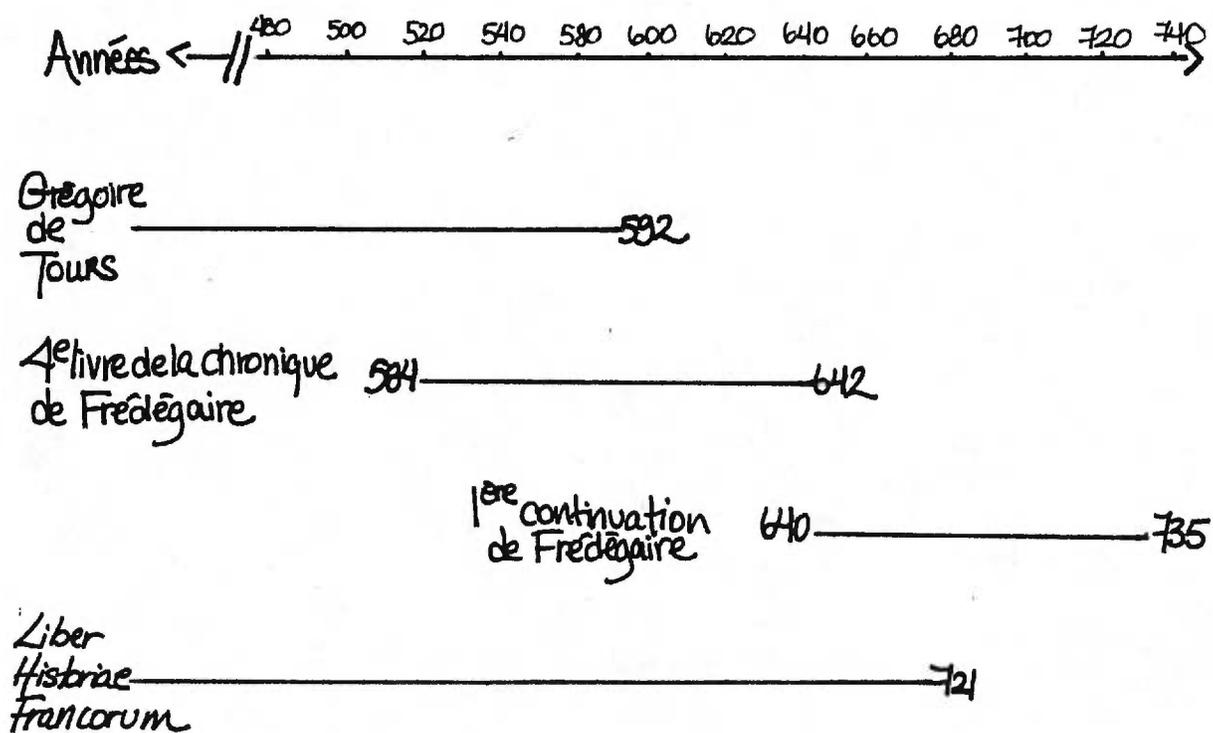
²⁵Les prosopographies utilisées sont celles de: H. Ebling, *Prosopographie der Amtsträger des Merowingerreiches*, Munich, Wilhelm Kinf Verlag, 1974, 260 p.; M. Heinzelmann, «Gallische Prosopographie, 260-527», *Francia*, 10(1982), p. 531-718.; R. Hennebicque-Le Jan, «Prosopographica Neustrica: les agents du roi en Neustrie de 692 à 840», dans H. Atsma (édit.), *La Neustrie. Les pays de la Loire de 650 à 850*. Colloque historique international, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1989, p. 231-270.

²⁶L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, Paris, Albert Fontemoing, 1907-1915. 3 vol.

Cette pluralité de point de vue, tant au niveau des sources que de l'historiographie, nous permettra donc de mieux cerner l'enjeu que représentait la résolution des conflits à l'époque mérovingienne.

Tableau 1

Tableau comparatif montrant les périodes chronologiques que couvrent les sources utilisées



Chapitre 1

La résolution des conflits entre 481 et 561. Un royaume en formation.

Introduction au chapitre

L'existence d'un royaume mérovingien présupposait une assise territoriale importante. À la fin du V^e siècle, les Francs n'occupaient qu'une petite partie de la Gaule romaine. De plus, ils étaient divisés: les Francs rhénans occupaient la rive droite du Rhin tandis que les Francs saliens étaient installés en Toxandrie, à l'ouest des bouches de ce fleuve. La grande partie du territoire gaulois appartenait à deux peuples fédérés par les Romains: aux Wisigoths, établis en Aquitaine, et aux Burgondes, fixés dans le sud-ouest. Quant au territoire situé au nord-est de la Gaule, il était dirigé conjointement par des représentants, romain et franc, du pouvoir impérial.

Or, un siècle plus tard, la Gaule presque tout entière appartenait aux Mérovingiens. De plus, une grande partie des peuples installés à l'est du Rhin leur était soumis. En moins de quatre-vingts ans, Clovis et ses fils avaient réussi à donner au *Regnum Francorum* la silhouette qu'il garderait pendant plus de trois siècles. La formation et l'agrandissement de ce royaume furent l'oeuvre principale des premiers Mérovingiens.

Cet élargissement des frontières ne pouvait s'effectuer qu'au détriment des autres royaumes francs avoisinants. De plus, l'expansion de l'espace du royaume mérovingien allait à l'encontre des intérêts étrangers. Les conflits étaient donc inévitables.

La guerre fut le moyen de résolution privilégié des premiers Mérovingiens qui désiraient accroître rapidement leur royaume car une victoire militaire décisive apportait des résultats immédiats. Les Mérovingiens surent aussi utiliser des méthodes qui ne donnaient des résultats qu'à long terme. C'est dans cet esprit qu'ils entretenirent des relations diplomatiques et surtout, qu'ils réalisèrent d'avantageuses stratégies matrimoniales.

Après la mort de Clovis, la division du royaume des Francs en quatre *regna* et la distribution du pouvoir entre les quatre héritiers de Clovis allaient être à la source de plusieurs conflits à l'intérieur du royaume des Francs. Ces conflits opposaient à la fois les représentants des *regna* entre eux et des individus appartenant à un même *regnum*. Il y avait donc trois niveaux de conflits: entre le Royaume des Francs et les autres royaumes germaniques, entre les divers *regna* du Royaume des Francs et entre les individus de la classe dirigeante d'un même *regnum*.

Ces conflits furent résolus par plusieurs moyens de résolutions de conflits allant de la guerre à la médiation. Nous verrons quels furent ces moyens de résolutions de conflits en procédant de la façon suivante. Nous aborderons tout d'abord les conflits entre le Royaume des Francs et les royaumes étrangers dans une première section. Nous nommerons ces conflits «conflits externes». Suivra une deuxième section réservée aux conflits entre les *regna* mérovingiens et entre différents personnages. Ces conflits sont nommés «conflits internes» au Royaume des Francs. Ces deux sections sont à nouveau divisées selon la nature des moyens de résolutions que nous avons recensés et regroupés. L'attention sera donc portée à la fois sur les conflits et leurs méthodes de résolution.

Les conflits de la période 481-561 sont étroitement liés à la naissance et à l'organisation politique du nouveau royaume que les Mérovingiens construisaient. Nous verrons que les moyens de résolution de conflits qu'ils choisirent d'employer étaient également liés aux exigences de la formation d'un nouveau royaume.

A: Les conflits externes, de 481 à 561. Conquêtes et annexions.

Les conflits résolus par la guerre

L'expansion rapide du territoire du royaume mérovingien est une des caractéristiques principales des règnes de Clovis et de ses fils. Ceux-ci intégrèrent à leur royaume des territoires appartenant à l'ancien Empire romain, à des rois francs et à d'autres royaumes germaniques. Cette intégration de différents territoires ne se réalisa pas selon un plan préétabli. Les Mérovingiens annexèrent ces territoires à leur royaume selon les occasions qui se présentaient à eux. Cela ne veut pas dire que ces annexions se firent sans heurt. La politique expansionniste des Mérovingiens provoqua des conflits entre eux et les chefs des royaumes qu'ils désiraient s'approprier. Clovis et ses fils utilisèrent plusieurs moyens de résolution de conflits afin d'intégrer ces royaumes. Un de ceux-ci fut la conquête militaire.

La victoire militaire la plus importante de Clovis fut celle qu'il remporta contre les Wisigoths en 507. Elle lui permit d'acquérir la plus grande partie de l'immense territoire qu'occupaient les Wisigoths au sud de la Loire.¹

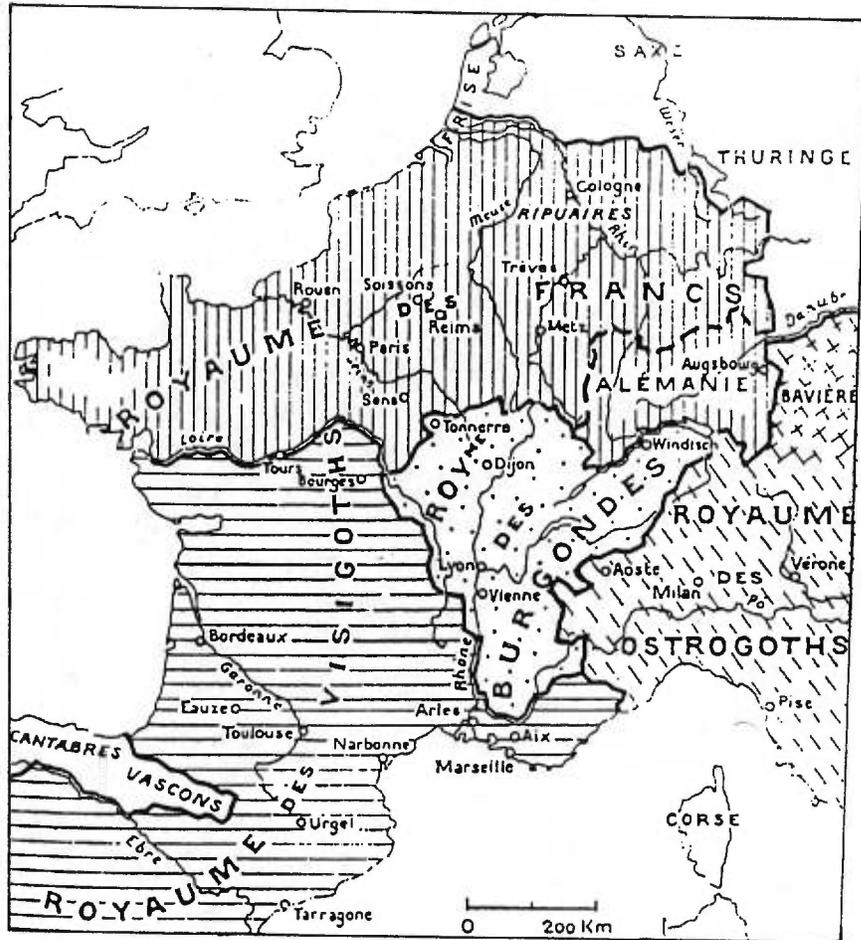
Le conflit qui opposait les Francs aux Wisigoths remontait à plusieurs années.² La nature de ce conflit reste toutefois incertaine. Grégoire de Tours en fait un conflit religieux en opposant les Francs catholiques aux Wisigoths ariens. Il fait donc de la campagne de Clovis une croisade contre l'arianisme. Cette interprétation des événements par Grégoire de Tours est à nuancer car l'évêque tente de donner de Clovis l'image d'un roi très chrétien. Il est possible qu'une des sources du conflit 507 soit d'ordre économique. En effet, Avitus de Vienne, évêque

¹ Voir carte numéro 1, le royaume des Francs en 506, à la page 17.

² Prosper d'Aquitaine, qui vécut de c.390 à c. 463, rapporte dans une chronique que les Francs attaquèrent Bordeaux en 498. I. Wood, *The Merovingian Kingdoms 450-751*, Londres/New York, Longman, 1994, p. 47.

Carte 1

Le royaume des Francs en 506



G. Tessier, *Le baptême de Clovis*, Paris, Gallimard, 1964, p. 61.

contemporain de Clovis, associe la campagne de 507 à un problème d'ordre financier.³ Quoi qu'il en soit, il est certain que Clovis profita de l'occasion qui se présentait à lui pour combattre les Wisigoths et prendre ensuite possession de l'Aquitaine.

Pour ce faire, il s'allia à plusieurs personnages: il reçut l'aide du roi des Burgondes, Sigismond, de Sigebert de Cologne, roi des Francs rhénans et celui de l'empereur d'Orient, Anastase⁴ (GT II 37). La bataille eut lieu dans la plaine de Vouillé, près de Poitiers.⁵

Les Wisigoths subirent la défaite. Leur roi, Alaric II, fut tué. Le fils de celui-ci, Amalaric, se replia dans ses territoires de la péninsule ibérique. Clovis put alors entreprendre avec ses alliés la conquête de l'Aquitaine: son fils aîné, Thierry, et le roi burgonde s'occupèrent des villes situées à l'intérieur du territoire (Albi, Rodez, Clermont), alors que Clovis se réserva la côte et les capitales (Angoulême, Bordeaux, Toulouse, où il s'empara des trésors d'Alaric⁶) (GT II 37). Cependant, Théodoric, roi des Ostrogoths, s'empara de la Provence et la Septimanie resta aux mains des Wisigoths. Ainsi, même si Clovis réussit à s'emparer d'une grande partie du territoire gaulois, les rives de la Méditerranée lui échappèrent et avec elles, les grandes villes portuaires.

Après l'intégration de l'Aquitaine au Royaume des Francs en 507, ce fut l'annexion de la Burgondie en 534 qui agrandit considérablement le territoire du *Regnum Francorum*. Les Burgondes, tout comme les Wisigoths, étaient un peuple

³*Ibid.*

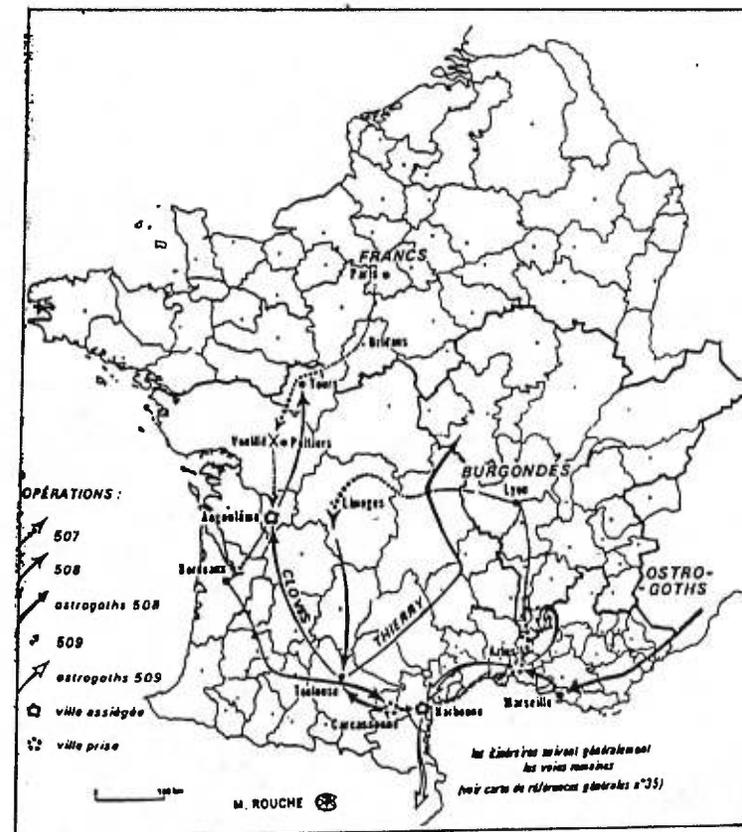
⁴Anastase, qui désirait envahir l'Italie occupée par les Ostrogoths, espérait que les Ostrogoths de Théodoric volent au secours des Wisigoths, lui laissant ainsi le champ libre en Italie.

⁵Voir la carte 2, les campagnes de Clovis en Aquitaine en 507-509, à la page 21.

⁶Il était important pour les Francs de s'emparer du trésor de l'ennemi. Le trésor d'un royaume avait à la fois une portée symbolique et réelle. Le trésor appartenait au roi et au domaine public. Il était le symbole de la richesse d'un royaume. S'en emparer était le signe de la défaite irrévocable de l'ennemi. La capture du trésor de l'ennemi entraînait également des conséquences concrètes. L'ennemi était affaibli car il n'avait plus les moyens de financer ses combats. Du même coup, le vainqueur s'enrichissait et pouvait rémunérer les hommes qui l'avaient soutenu.

Carte 2

Les campagnes de Clovis en Aquitaine en 507-509



M. Rouche, *L'Aquitaine des Wisigoths aux Arabes (418-781)*, Éditions des hautes études en sciences sociales/Éditions Touzot, 1979, p. 53.

germain fédéré qui était installé autour de la région du Rhône depuis 443. Clovis désirait s'emparer de la Bourgondie pour poursuivre l'expansion du royaume et s'approcher davantage des rives méditerranéennes.

Il tenta de mettre la main sur la Bourgondie de plusieurs façons. Au début de son règne, Clovis tissa des liens d'amitié avec les Burgondes afin de s'assurer leur neutralité, voire de leur sympathie, lorsqu'il entreprendrait ses conquêtes vers le sud-ouest et l'est du royaume. Il conclut un pacte de non-agression avec le roi burgonde Gondebaud et épousa sa nièce, la princesse catholique Clotilde, vers 493 (GT II 28).

En 500, l'occasion que Clovis attendait pour attaquer la Bourgondie se présenta. Deux rois régnaient alors sur la Bourgondie: les frères Gondebaud et Godegisèle. Ce dernier, qui voulait éliminer son frère afin de réaliser l'unité de la Bourgondie, demanda l'aide militaire de Clovis. Le roi franc accepta et poursuivit Gondebaud jusqu'à Dijon où il assiégea la ville. Finalement, il consentit à lever le siège de la ville à la condition que Gondebaud lui verse un tribut annuel. Gondebaud recouvra sa liberté, purchassa son frère Godegisèle, le tua, et refusa de payer un tribut aux Francs (GT II 32 et 33). Clovis ne riposta pas et organisa même le mariage de son fils aîné Thierry à la petite-fille de Gondebaud, Suavegotta. Ce mariage permit à Clovis d'obtenir le soutien militaire des Burgondes lors de sa campagne contre les Wisigoths.

Clovis régla donc par plusieurs moyens ses rivalités avec la Bourgondie. Ne pouvant espérer une victoire militaire contre eux au début de son règne, il s'assura de leur amitié en signant un pacte de non-agression et en épousant une princesse burgonde, Clotilde. Il profita de querelles internes au royaume burgonde pour tenter de s'en emparer ou du moins, de le soumettre, mais n'y parvint pas. Constatant son échec, il se résolut à renouer ses liens d'amitié avec la Bourgondie en oubliant le tribut que Gondebaud lui avait promis et en mariant son fils Thierry à la princesse burgonde, Suavegotta.

Après la mort de Clovis en 511, ses fils tentèrent eux aussi de régler le conflit qui les opposait aux Burgondes. Avant la mort de Gondebaud en 516, une

expédition militaire visant à s'emparer de la Burgondie était vouée à l'échec en raison de la puissance du roi burgonde et de l'appui que lui accordaient Byzance et les Ostrogoths. Les fils de Clovis attendirent donc la bonne occasion avant d'attaquer la Burgondie. Elle se présenta après la mort de Gondebaud en 516, lorsque le nouveau roi du royaume des Burgondes, Sigismond, père de Suavegota (épouse de Thierry), fit face à une vive opposition dans son royaume. Roi catholique, il s'était aliéné une partie de l'aristocratie en persécutant les ariens. De plus, en organisant le meurtre de son fils Sigéric en 522, petit-fils de Théodoric, roi des Ostrogoths, il avait perdu le soutien de ceux-ci. Les Francs profitèrent de l'affaiblissement de Sigismond pour attaquer la Burgondie. Clotaire, Childebert et Clodomir, les fils cadets de Clovis, organisèrent une première campagne contre Sigismond en 523. Ils vainquirent les Burgondes, capturèrent Sigismond et le tuèrent. Toutefois, les Burgondes se regroupèrent autour de Gondomar, frère de Sigismond, et ils réussirent à chasser les Francs (GT III 5, 6).

L'année suivante, Clodomir attaqua de nouveau les Burgondes avec l'aide des Ostrogoths. La bataille eut lieu à Vézéronce. Les Francs subirent la défaite et Clodomir fut tué au combat (GT III 6). Les Mérovingiens n'arrivaient toujours pas à s'emparer de la Burgondie.

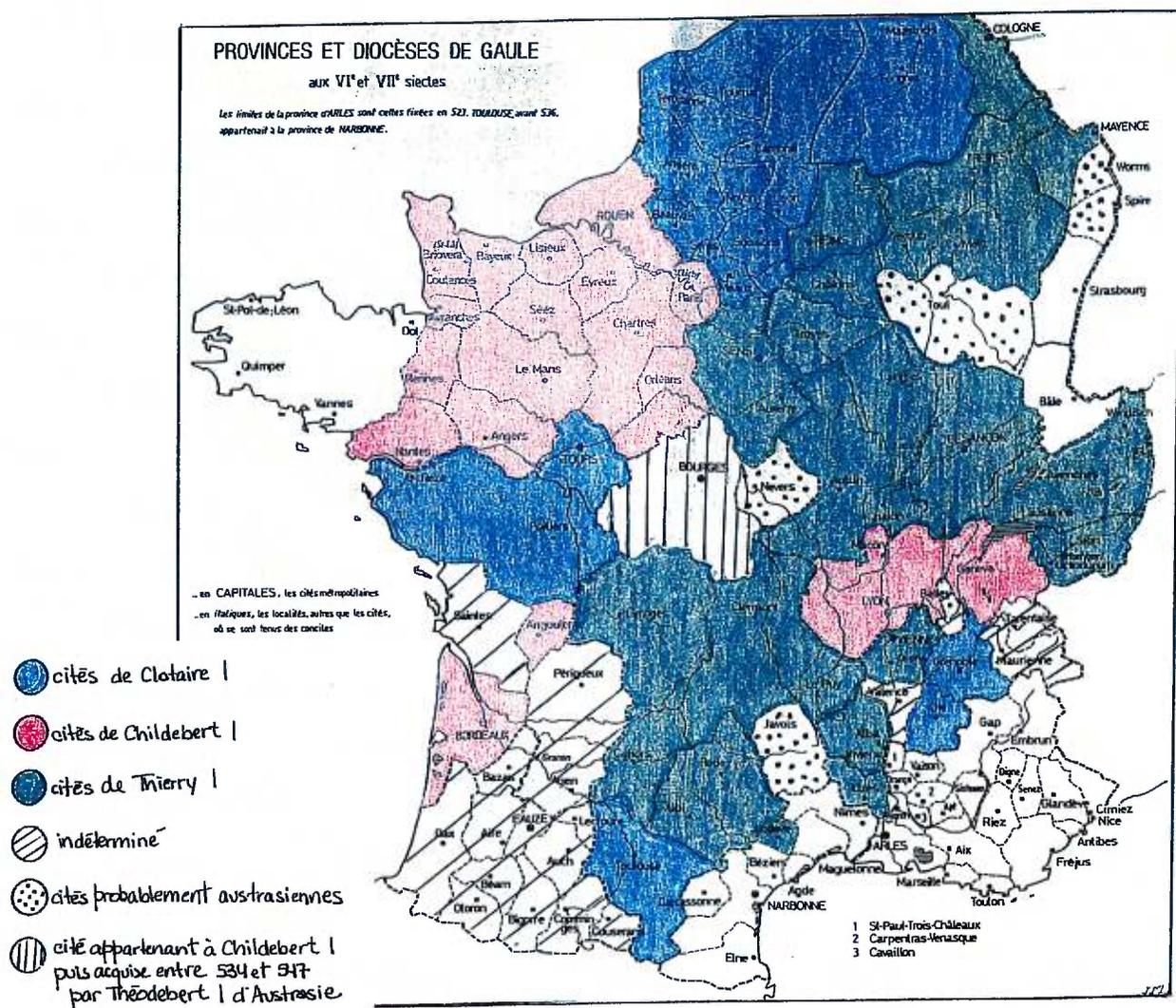
Finalement, après une série de combats s'étalant de 532 à 534, Childebert, Clotaire et Théodebert, fils de Thierry, réussirent à s'emparer définitivement de la Burgondie (GT III 11). Ils se partagèrent le territoire burgonde tout comme ils avaient partagé l'Aquitaine.⁷ La guerre fut donc le moyen de résolution de conflits qui permit finalement aux Mérovingiens de s'emparer de la Burgondie et de l'intégrer à leur royaume.

La guerre permit également à Clovis et à ses fils de soumettre les peuples installés à l'est et au sud-est du Royaume des Francs. Ces peuples furent soumis aux Francs mais ils n'intégrèrent pas le *Regnum Francorum*; ils entrèrent dans la

⁷Voir la carte 3 sur la division du royaume après l'annexion de la Bourgogne en 534, à la page 24.

Carte 3

Division du royaume des Francs après l'annexion de la Bourgogne en 534



Source: J. Gaudemet et B. Basdevant (trad.), *Les canons des conciles mérovingiens (VI^e-VII^e siècle)*, Paris, Éditions du Cerf, 1989. 2 vol; F. Cardot, *L'espace et le pouvoir. Étude sur l'Austrasie mérovingienne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1987, p. 167-168 et O. Pontal, *Histoire des conciles mérovingiens*, Paris, Éditions du Cerf, 1989, 423 p.

zone d'influence des Francs. Ces peuples furent les Alamans, les Thuringiens et les Saxons.⁸

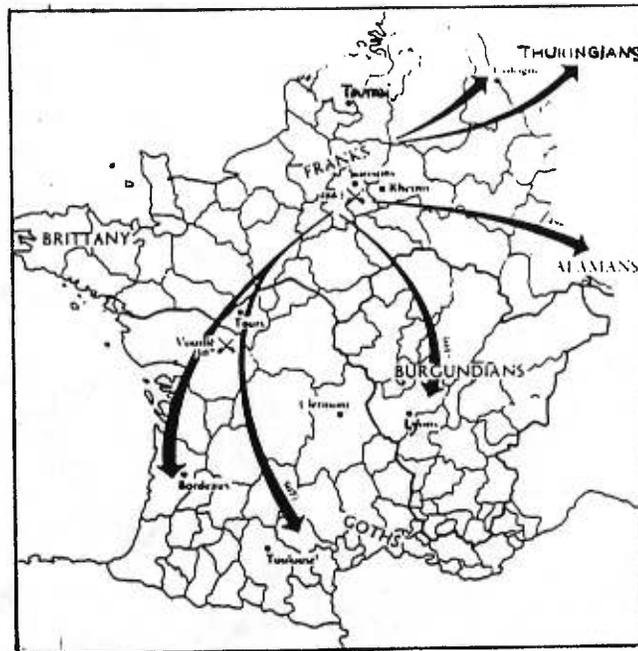
Les conflits qui opposaient Clovis à ces peuples sont difficilement identifiables. Les sources relient exclusivement les campagnes militaires de Clovis vers la Rhénanie à son désir d'expansion territoriale. L'ambition des Francs est peut-être la seule source de ces conflits. Quoi qu'il en soit, Clovis décida de régler ces conflits par la guerre. Au début des années 490, il soumit les Thuringiens et en fit ses tributaires (GT II 27). Puis, il s'attaqua aux Alamans, qui menaçaient les possessions territoriales des Francs près de Cologne, à Tolbiac vers 496 (GT II 30).

Les victoires de Clovis contre les Thuringiens et les Alamans eurent des résultats mitigés. Par exemple, on sait que les Thuringiens réussirent à sortir de la zone d'influence des Francs, car au cours des années 520, ils furent conquis de nouveau par les fils de Clovis, Thierry I et Clotaire I (GT III 7). Auparavant, Thierry avait tenté de s'emparer de la moitié de la Thuringe en participant à une guerre civile entre les rois thuringiens. Il avait accepté d'aider le roi Hermanfried à défaire son frère Badéric en échange de la moitié de la Thuringe. Thierry s'était rendu en Thuringe avec une armée et aidé de Hermanfried, il avait écrasé les troupes de Badéric. Celui-ci avait ensuite été tué. Toutefois, Hermanfried n'avait pas rempli ~~pas~~ sa promesse et n'avait accordé aucune compensation territoriale à Thierry. Juste après la bataille des Francs contre le roi ~~B~~urgonde Sigismond en 523, ⁸ Thierry, aidé de Clotaire, attaqua donc les Thuringiens en guise de riposte. Les Francs furent vainqueurs. Hermanfried s'enfuit laissant la Thuringe aux mains des Mérovingiens (GT III 7).⁹

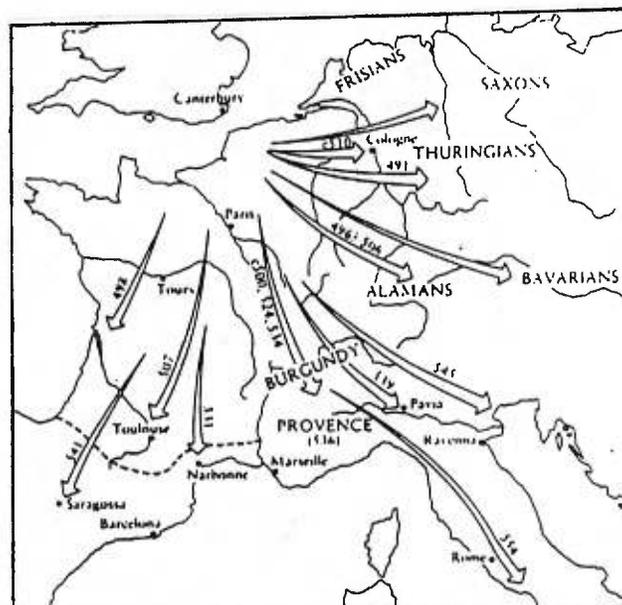
⁸Voir la carte 4 sur les conquêtes de Clovis à la page 24.

⁹Voir la carte 5 sur les conquêtes franques après Clovis à la page 24.

Carte 4 Les conquêtes de Clovis



Carte 5 Les conquêtes franques après Clovis



Carte 4. E. James, *op. cit.*, p. 80.

Carte 5. *Ibid.* p. 95.

Quant aux Alamans, ils demeurèrent dans la zone d'influence franque jusqu'au VIII^e siècle tout en gardant leur identité: ils avaient leurs propres ducs et leur propre code de lois.

Selon Grégoire de Tours, les Saxons furent soumis lors du règne du fils aîné de Clovis, Thierry (511-534) (GT IV 10). Puis, ils se rebellèrent avec l'aide des Thuringiens en 556. Les Mérovingiens répondirent à cette révolte en envoyant des troupes dirigées par le roi Clotaire I, mais ils subirent la défaite (GT IV 14). Malgré tout, Grégoire de Tours laisse entendre que les Saxons étaient de nouveau soumis aux Francs l'année suivante (GT IV 16). Frédégaire ajoute que les Saxons furent alors forcés de payer un tribut de 500 vaches chaque année et qu'ils respectèrent cet engagement jusqu'au règne de Dagobert I (623-639); ils offrirent alors de remplacer leur tribut par une protection des frontières orientales du royaume (Fréd. IV 74).¹⁰ Quant aux Thuringiens, ils furent punis d'avoir participé à la révolte saxonne en voyant leur territoire ravagé par les armées franques (GT IV 10).

La dernière grande conquête des fils de Clovis fut celle entreprise par Théodebert I (534-548) et Théodebald I (548-555) dans le nord de l'Italie. Les causes de ces expéditions sont nébuleuses d'autant plus que les informations rapportées par Grégoire de Tours sont confuses. Ce que nous savons, c'est que Théodebert et Théodebald envoyèrent successivement des expéditions militaires en Italie alors occupée par les Ostrogoths et que les Francs réussirent à s'approprier certains territoires grâce aux armées dirigées par le général Buccelin (GT III 32 et IV 9).

Les conséquences de ces expéditions italiennes sont plus facilement identifiables. Elles marquent le début, de la part des Francs de l'Est qui deviendront les Austrasiens, d'un intérêt marqué pour les territoires situés au nord

¹⁰ Les affirmations de Frédégaire sont à nuancer car le *Liber Historiae Francorum* rapporte que les Saxons se rebellèrent de nouveau sous les règnes de Sigebert I et Chilpéric I (561-575 et 561-584) et sous le règne de Dagobert I (623-639) (LHF 31, 41).

de l'Italie. Cet intérêt continuera tout au long du VI^e siècle et modifiera les relations diplomatiques entre l'Empire byzantin et le Royaume des Francs.

La guerre ne servit pas seulement à étendre le territoire et la zone d'influence des Francs. Elle permit aussi de régler un conflit d'ordre diplomatique entre les Francs et les Wisigoths. Ce conflit survint en 531 lorsque Clotilde, fille de Clovis, se plaignit auprès de ses frères d'être battue par son mari, le roi wisigoth et arien Amalaric, à cause de sa foi catholique. Childebart I répondit à cette situation en se rendant en Espagne avec une armée. Les troupes se rencontrèrent à Narbonne où les Wisigoths furent défaits. Amalaric fut tué par Childebart à Barcelone alors qu'il tentait de récupérer le trésor de son royaume. Childebart retourna ensuite dans son royaume avec Clotilde mais celle-ci mourut avant d'arriver à Paris (GT III 10).

La guerre permit également à Théodebert I de repousser une attaque navale des Danois vers 523. Ceux-ci avaient envahi un *pagus* du territoire appartenant au roi Thierry. Alors qu'ils s'apprêtaient à rejoindre leur royaume avec le butin amassé, le fils de Thierry, Théodebert, engagea un combat naval contre les Danois, réussit à vaincre l'armée du roi Chlochilaïch qui fut tué et parvint à récupérer le butin que les Danois avaient amassé (GT III 3).

La guerre permit donc aux Mérovingiens de régler plusieurs types de conflits. Elle leur permit de vaincre les Wisigoths et de les chasser de l'Aquitaine. Elle leur permit aussi de vaincre les Burgondes mais, contrairement aux Wisigoths, de les annexer à leur royaume. Elle servit également à soumettre des peuples situés à l'est du Royaume des Francs et à les rendre tributaires, permettant ainsi d'agrandir la zone d'influence franque. Elle permit enfin aux Francs de repousser les attaques des Danois et de régler un incident diplomatique avec les Wisigoths.

L'assassinat utilisé pour régler des conflits avec les royaumes étrangers

Il allait dans l'ordre des choses que les rois, mérovingiens et étrangers, puissent perdre la vie sur le champ de bataille. Par exemple, le roi franc Clodomir ainsi que le roi wisigoth Alaric trouvèrent la mort lors d'affrontements militaires (GT III 3 et II 37). Mais c'était autre chose que de tuer le chef d'un camp adverse en temps de paix. Il s'agissait alors d'un meurtre planifié. Les sources nous présentent deux exemples où les Mérovingiens assassinèrent les rois de royaumes ennemis.

Dans le premier cas, le conflit opposait les Francs aux Burgondes. Le roi Sigismond, sa femme et ses enfants furent assassinés après avoir été emprisonnés dans la ville d'Orléans en 523. Les Burgondes venaient de subir la défaite face aux armées alliées de Clotaire, Childebert et Clodomir (GT III 6). Ce fut Clodomir qui ordonna la mort de Sigismond et de sa famille alors qu'il s'apprêtait à combattre Godomar, frère de Sigismond. La mort du roi burgonde ne survint pas lors d'un combat militaire mais bien après; il fut arrêté avec sa famille à Agaune où il tentait de se réfugier. Il fut ensuite emprisonné puis assassiné.

Nous avons vu que l'assassinat de Sigismond ne permit pas aux Francs de s'emparer de la Bourgogne puisque les Burgondes se regroupèrent autour de Godomar et défirent les Francs à Vézéronce l'année suivante (GT III 6).

La deuxième tentative de règlement de conflit réglé par l'assassinat entre le Royaume des Francs et un royaume étranger opposa, vers 524, le roi Thierry au roi des Thuringiens, Hermanfried. Nous avons vu plus haut que le roi des Thuringiens avait refusé de donner la moitié de la Thuringe à Thierry tel que promis et qu'une guerre entre les Francs et les Thuringiens avait suivi ce refus. Les Francs étaient sortis vainqueurs de la bataille et avaient pris le contrôle de la Thuringe. Malgré la soumission des Thuringiens, Thierry voulut assassiner leur roi. Il fit venir Hermanfried dans son royaume, lui promettant qu'il serait en sécurité. Le roi thuringien s'y rendit et un jour, alors que Thierry s'entretenait avec lui, il fut poussé fatalement du haut d'un mur. Même si l'auteur du crime reste inconnu, Grégoire

de Tours rapporte que plusieurs individus soupçonnèrent le roi Thierry d'avoir lui-même poussé Hermanfried (GT III 8). Thierry aurait donc feint son amitié pour le roi thuringien et planifié son assassinat.

Les meurtres de Sigismond et d'Hermanfried souligne le rôle important que jouaient les individus dans les conflits d'ordre politique. Pour les Mérovingiens, il ne suffisait pas de vaincre l'ennemi lors d'un combat; il fallait aussi tuer le roi des royaumes vaincus. Ces assassinats avaient certainement pour but de déstabiliser l'ennemi. Ceci explique pourquoi les Mérovingiens attaquèrent de nouveau la Bourgondie après le meurtre de Sigismond. Mais cet assassinat eut un effet contraire sur l'aristocratie burgonde qui se rallia autour du frère de Sigismond, Godomar. Cependant, le meurtre d'Hermanfried, qui se produisit après une victoire des Mérovingiens en Thuringe, ne semble pas avoir été suivi d'une nouvelle campagne militaire. Thierry voulut probablement s'assurer qu'aucune des figures dominantes de la Thuringe ne survive de peur qu'une d'entre elles puisse regrouper des forces humaines et matérielles susceptibles de renverser les Francs comme l'avaient fait Godomar et les Burgondes à la suite du meurtre de Sigismond.

Des tentatives de règlements de conflits avec l'étranger par la négociation

La politique expansionniste des Francs laissait peu de place à la négociation. En effet, les Mérovingiens ne tentèrent pas d'annexer des royaumes étrangers en négociant des ententes avec ces royaumes. Par contre, Grégoire de Tours rapporte au moins deux exemples où les royaumes étrangers, se voyant menacés par une attaque franque, entreprirent des pourparlers dans le but d'éviter l'éclatement d'une guerre.

Le premier exemple met en scène les Wisigoths et les Francs quelques mois avant la bataille de Vouillé de 507. Le roi Alaric se rendit lui-même rencontrer le roi Clovis dans la région de Tours lorsqu'il apprit les récentes victoires militaires du roi franc au nord de la Loire. Après avoir partagé un repas et s'être entretenus, les

deux rois se jurèrent une amitié réciproque; toutefois, quelques mois plus tard, Clovis rencontra l'armée wisigothique à Vouillé (GT II 35). Clovis n'hésita donc pas à attaquer le royaume wisigothique lorsqu'il jugea que les circonstances lui étaient favorables malgré l'entente qu'il avait conclue avec Alaric.

Les Saxons tentèrent eux aussi de régler pacifiquement le conflit qui les opposait aux Francs à la suite de leur révolte en 556. Alors que l'armée de Clotaire I se dirigeait vers eux afin de mater leur révolte, les Saxons dépêchèrent des ambassadeurs en direction des Francs avec la mission de conclure la paix avec les Francs. Clotaire aurait accepté mais ses hommes l'auraient forcé à combattre à cause de l'important butin qu'ils espéraient amasser (GT IV 14).

Dans les deux cas, les Mérovingiens acceptèrent de discuter avec les royaumes étrangers mais violèrent les ententes de non-agression signées ou refusèrent la paix proposée par les ambassadeurs des royaumes étrangers.

Les tentatives de paix proposées par l'étranger ne fonctionnèrent donc pas. Par contre, lorsque l'enjeu du conflit n'était pas l'accroissement du *Regnum Francorum*, les Mérovingiens étaient prêts à discuter. Ils réglèrent ainsi en 534 un conflit d'ordre diplomatique qui les opposait aux Ostrogoths. Le roi de Toscane, Théodahat, avait assassiné son épouse, cousine germaine des fils de Clovis. Childebert I, Clotaire I et Théodebert I envoyèrent alors une légation en Italie dans le but d'exiger une compensation financière contre le meurtre de leur cousine en précisant que si le roi refusait, ils n'hésiteraient pas à diriger leurs armées vers la Toscane. Théodahat accepta l'offre des Francs (GT III 31). Cet exemple démontre que les Mérovingiens étaient prêts à négocier lorsque l'enjeu du conflit qui les opposait à des royaumes étrangers n'était pas l'expansion du *Regnum Francorum*.

Les stratégies matrimoniales: à la fois un moyen de résolution et de prévention de conflits

Les premiers rois mérovingiens choisirent tous des épouses provenant de grandes familles aristocratiques et plus particulièrement de familles royales

étrangères. Ils scellèrent des alliances avec les Wisigoths, les Burgondes, les Thuringiens, les Ostrogoths et les Lombards. À l'instar de Suzanne Wemple, nous croyons que ces alliances leur permettaient de créer des liens diplomatiques avec l'étranger.¹¹ Cependant, nous croyons aussi que ces unions étaient un moyen utilisé par les Mérovingiens pour s'introduire dans un royaume étranger. Une façon de placer leurs pions en vue d'éventuelles conquêtes.

Cette hypothèse s'appuie sur le fait qu'à plusieurs reprises, les Mérovingiens marièrent des princesses originaires du royaume de Bourgogne avant de conquérir ce royaume. Par exemple, en 493, Clovis maria Clotilde, une princesse burgonde, puis entreprit une expédition militaire contre la Bourgogne en 500 (GT II 28). Au début des années 520, Thierry, premier fils de Clovis, épousa lui aussi une princesse burgonde, Suavegota, avant que ces frères n'entreprennent une campagne militaire contre ce royaume (GT III 5). En 524, les fils de Clovis évoquaient encore le mariage de leur père avec Clotilde pour justifier leur agression contre la Bourgogne (GT III 6).

Ces mariages avaient peut-être pour but de produire des héritiers qui auraient pu, compte tenu des circonstances, prétendre à la couronne du royaume dont était originaire leur mère. Toutefois, une telle situation ne se produisit jamais.

¹¹ «Merovingian princesses normally married the sons of kings. The aim of these dynastic alliances was to secure good relations with the neighboring kingdoms.» S. Wemple, *Women in Frankish Society. Marriage and the Cloister 500-900*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1981, p. 55.

Parmi les exemples de mariages qui servirent à assurer de bonnes relations diplomatiques avec les royaumes étrangers, mentionnons les mariages que conclurent les Mérovingiens avec les Lombards (Théodebert I épousa, sous la pression de l'aristocratie, la fille du roi lombard Wacho, Théodebald épousa la soeur de Wisigarde, Vuldegrade, et la fille de Clotaire I maria le roi des Lombards, Alboin), avec les Wisigoths (la fille de Clovis, Clotilde, maria Amalaric), avec les Ostrogoths (la soeur de Clovis, Audoflède, épousa Théodoric, roi des Ostrogoths) et avec les Thuringiens (Clotaire I épousa la nièce d'Hermanfried, Radegonde).

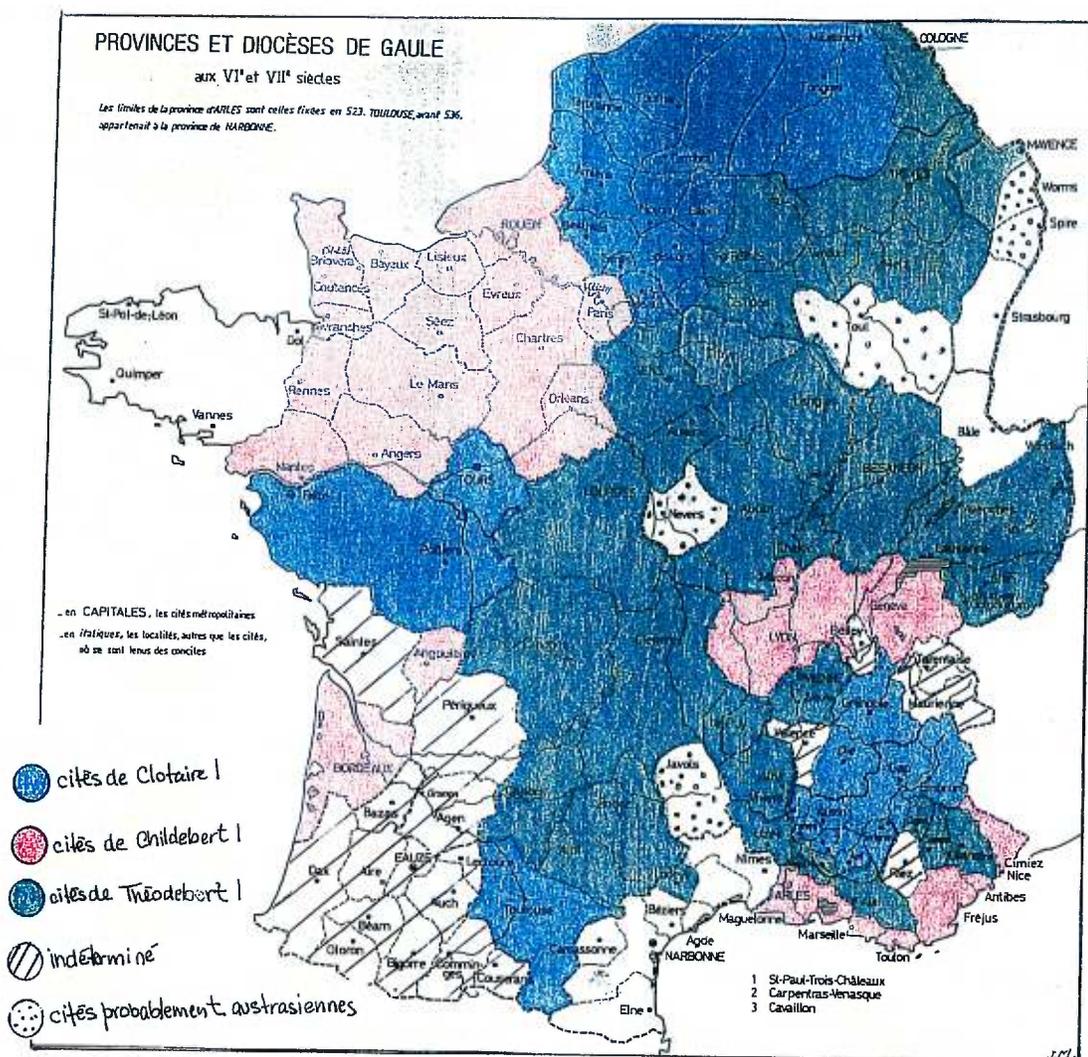
Conclusion

La guerre fut donc le moyen de résolution de conflits qu'employèrent le plus les Mérovingiens dans leurs relations extérieures au début du VI^e siècle. Ce moyen de résolution de conflits avait pour but d'accroître le *Regnum Francorum* par l'acquisition de territoires appartenant à des peuples étrangers.

La guerre permit aux Mérovingiens d'obtenir des résultats immédiats. Au milieu du VI^e siècle, la presque totalité de la Gaule leur appartenait: ils avaient conquis le nord de la Gaule, l'Aquitaine, la Burgondie et la Provence.¹² Ne leur manquaient que les bouches du Rhin occupées par les Frisons, la Bretagne, la Septimanie qui appartenait aux Wisigoths, et les Pyrénées occidentales qui étaient aux mains des Basques.

¹²La Provence ne fut pas conquise par les Mérovingiens. Elle leur fut offerte par les Ostrogoths en 537 en échange de leur neutralité dans le conflit opposant les Ostrogoths à l'Empire byzantin. Pour le partage de la Provence entre les rois francs, voir la carte 6 à la page 34.

Carte 6

Division *Regnum Francorum* après l'annexion de la Provence en 537

Source: J. Gaudemet et B. Basdevant (trad.), *op. cit.*; F. Cardot, *op. cit.* et O. Pontal, *op. cit.*

B: Les conflits internes au Regnum Francorum de 481 à 561

1-La guerre et la négociation

Les conflits internes résolus par la guerre

La politique d'expansion territoriale des Francs provoqua des conflits à l'intérieur même du Royaume des Francs dans la mesure où Clovis n'entendait pas seulement élargir les frontières de son royaume mais aussi accaparer tout le pouvoir politique à l'intérieur de ce royaume. Or, à la fin du V^e siècle, Clovis partageait le pouvoir politique sur les Francs et les Gallo-Romains établis au nord de la Loire avec Syagrius, un général romain. Syagrius était le maître de la milice de l'armée romaine du Nord et dirigeait conjointement avec Clovis le territoire de la Belgique seconde comprenant les cités de Reims, Châlons-sur-Marne, Noyon, Arras, Cambrai, Tournai, Senlis, Beauvais, Amiens, Thérouanne, Boulogne, Laon et Soissons où Syagrius avait établi ses quartiers généraux.¹³ Depuis quelques années, Syagrius avait créé des liens d'amitié avec Euric, roi des Wisigoths, maître de l'Espagne, de la Provence et surtout de l'Aquitaine. Par cette alliance, l'équilibre géopolitique de la Gaule était changé: les Wisigoths, aidés de Syagrius, menaçaient les Francs de Clovis.¹⁴

¹³Dans une lettre conservée dans les *Epistulae Austrasicae*, l'évêque Rémi de Reims félicite Clovis au sujet de sa prise en charge de l'administration de la Belgique seconde. Cependant, les historiens hésitent encore à se prononcer sur la datation de cette lettre; elle aurait été écrite soit en 481, à la suite de la mort de Childéric, père de Clovis, soit en 486, à la suite de la victoire de Clovis sur Syagrius. Cette hésitation est principalement due à l'incertitude qui persiste encore sur l'étendue territoriale du «royaume» de Syagrius. Voir la carte 7, le «royaume» de Syagrius, à la page 36.

¹⁴K. F. Werner a démontré que le conflit entre Syagrius et Clovis avait des racines plus profondes. Childéric, père de Clovis, pratiquait déjà une politique discordante de celle de Syagrius envers Odoacre, le nouveau maître de Rome depuis 476. Childéric avait conclu un *foedus* avec Odoacre alors que les Gallo-Romains représentés par Syagrius refusèrent de reconnaître Odoacre. K. F. Werner, *Les origines*, Paris, Fayard, 1984, p. 336-337.

Carte 7

Le «royaume» de Syagrius



De plus, Clovis devait faire face à une poussée des Francs rhénans qui menaçaient d'envahir la Belgique seconde. Coincé entre les Francs rhénans à l'est et les Wisigoths et Syagrius au sud-ouest, Clovis attendit le moment propice pour se débarrasser de Syagrius et réussir un véritable coup d'État.

Il s'assura tout d'abord de stabiliser les Francs rhénans. Il conclut une alliance matrimoniale avec les Francs rhénans en épousant une de leurs princesses; de cette union naquit Thierry, le fils aîné de Clovis. Il attendit ensuite le bon moment pour attaquer Syagrius.

Une occasion propice se produisit en 486. Les Wisigoths, dont le roi, Euric, était décédé en 484, étaient sous la gouverne d'un roi encore mineur, Alaric II. Clovis crut que le moment était venu d'attaquer Syagrius qui ne pourrait pas compter sur les forces wisigothiques. Il déclara la guerre au maître de la milice après avoir contracté une alliance militaire avec Ragnachar, roi des Francs de Cambrai.

Les armées de Clovis et de Syagrius se rencontrèrent lors d'un seul combat. Voyant que ses troupes subissaient la défaite, Syagrius s'enfuit auprès d'Alaric II à Toulouse, mais celui-ci le livra à Clovis. Syagrius fut alors assassiné (GT II 27).

La victoire de Clovis sur Syagrius eut d'importantes conséquences. Elle constituait un véritable coup d'État qui lui permit de devenir le seul et unique chef de la Gaule du Nord, à l'exception de la Bretagne. En plus de lui ouvrir la voie vers de nouvelles conquêtes au sud-ouest et au sud-est, la disparition de Syagrius l'enrichit considérablement: il s'empara des domaines du fisc et disposa des impôts. Il put ainsi récompenser les Francs qui avaient combattu pour lui. De plus, sa victoire le rapprocha davantage de l'aristocratie gallo-romaine et des évêques. Ceux-ci virent en Clovis un roi païen, certes, mais doté d'un avenir prometteur et capable de repousser les Wisigoths de confession arienne, confession qu'ils jugeaient plus menaçante que le paganisme. Le combat que Clovis remporta sur Syagrius fut donc d'une importance capitale.

Après ce combat, Clovis n'entreprit plus de bataille pour régler les conflits qui l'opposaient à d'autres Gallo-Romains ou à d'autres Francs. Même ses fils se

montrèrent réticents à combattre entre eux. Par exemple, après la mort de Thierry en 534, Childebert et Clotaire tentèrent de s'emparer du royaume de Théodebert, l'héritier de Thierry, mais ils y renoncèrent lorsqu'ils s'aperçurent que l'aristocratie du royaume de Théodebert l'appuyait (GT III 24). Puis, quelques mois plus tard, Childebert et Théodebert s'unirent afin de combattre Clotaire pour une cause qui nous est inconnue. Grégoire de Tours nous apprend que le combat fut toutefois évité grâce à une tempête qui s'abattit sur les troupes de Childebert et de Théodebert: ceux-ci firent alors la paix avec Clotaire (GT III 28).

Cependant, cette absence de combat entre les fils de Clovis n'exclut pas l'utilisation de la guerre et l'envoi des troupes par les fils de Clovis pour régler des conflits internes au *Regnum Francorum*. Ils utilisèrent ces moyens de résolution de conflits pour régler d'autres types de rivalités. Par exemple, en 532, un conflit opposa Thierry aux membres de l'aristocratie auvergnate. Thierry avait hérité de l'Auvergne à la mort de Clovis. Le centre de son royaume était cependant éloigné de cette région. En 532, des Auvergnats, qui voulaient probablement être dirigés par un roi plus accessible, profitèrent de l'éloignement de Thierry, qui combattait les Thuringiens, pour inviter Childebert à devenir le nouveau roi de l'Auvergne. Les Auvergnats étaient alors représentés par le sénateur Arcadius qui croyait, à tort, que Thierry était mort lors de sa campagne en Thuringe (GT III 9). Childebert se rendit en Auvergne, mais retourna rapidement dans ses terres lorsqu'il apprit que Thierry était toujours vivant (GT III 10).

Thierry riposta à cette tentative d'usurpation en envoyant ses troupes vers l'Auvergne. La région fut ravagée et pillée (GT III 12). Arcadius réussit à s'enfuir à Bourges, cité appartenant à Childebert, tandis que sa mère et sa tante étaient arrêtées et condamnées à l'exil (GT III 12). Les troupes s'emparèrent ensuite de la forteresse de Vologne et de Chastel-Marlhac (GT III 13). L'Auvergne fut de nouveau soumise à Thierry grâce à son armée. Ensuite, Childebert et Thierry signèrent un traité de paix (GT III 15).

La campagne de Thierry en Auvergne fut tout de suite suivie par un autre conflit impliquant Thierry. Cette fois encore, le conflit concernait la suzeraineté de

Thierry. Un homme nommé Mundéric prétendait être le parent de Thierry et par conséquent, son égal. Par ses affirmations, Mundéric menaçait l'intégrité territoriale du royaume de Thierry. Celui-ci répondit à la menace de Mundéric en envoyant des troupes à sa poursuite. Il fit assiéger la ville de Vitry où Mundéric s'était réfugié. Croyant les fausses promesses d'amitié de Thierry, Mundéric sortit de la forteresse; il fut aussitôt tué par les hommes du roi (GT III 14). L'emploi des forces armées de Thierry ouvrit la voie à l'assassinat de Mundéric.

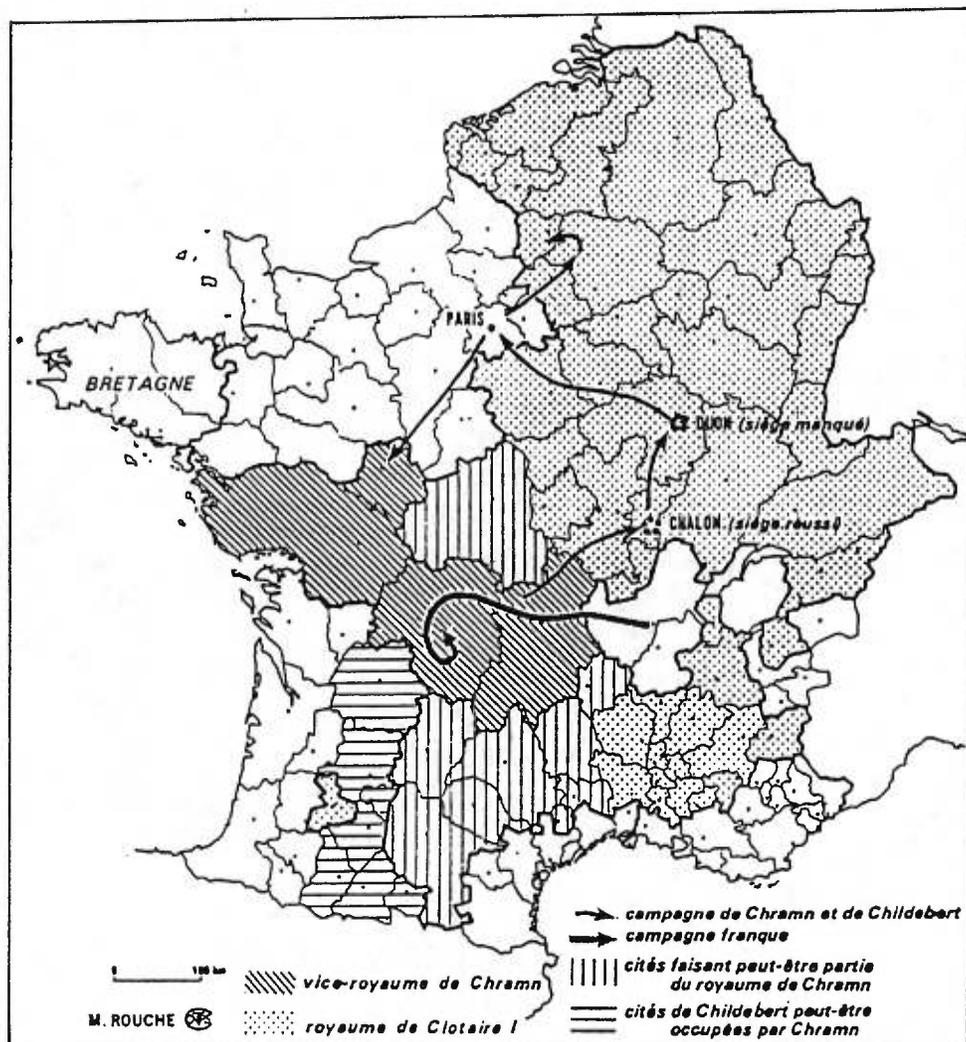
Enfin, l'envoi des troupes fut de nouveau nécessaire au règlement du conflit qui opposa le roi Clotaire I à son fils Chramne. La cause du conflit opposant Chramne à son père se trouve dans l'absence, au début de l'époque mérovingienne, des lois successorales clairement établies. L'avenir politique de Chramne était incertain; rien ne l'assurait qu'il hériterait d'une partie du royaume de son père. Chramne était non seulement le plus jeune des fils de Clotaire, mais aussi le seul fils de Chusine, alors que ses demi-frères étaient tous nés de la même mère. En effet, Caribert, Gontran et Sigebert étaient tous les fils d'Ingonde, troisième épouse de Clotaire.¹⁵ Étant donné qu'aucune loi successorale ne l'assurait de succéder à son père, Chramne tenta du vivant de Clotaire de créer son propre royaume.¹⁶

¹⁵ La situation de son demi-frère, Chilpéric, était semblable à la sienne car la mère de celui-ci n'était pas Ingonde mais la soeur de celle-ci, Aregonde (GT IV 3).

¹⁶ «Although the division of the Merovingian kingdom is often held to have been traditional, this was clearly not the case in 511. And although the arrangements made at Clovis's death certainly set a precedent, it did not ensure the succession of all Merovingian males. (...) Chramn's actions are best interpreted as those of a prince determined to have some share in the Merovingian kingdom: effectively he was creating a new kingdom in his father's lifetime.» I. Wood, *The Merovingian Kingdoms 450-751*, Londres/New York, Longman, p.58-59. Voir la carte 8, le vice-royaume de Chramne, à la page 40.

Carte 8

Le vice-royaume de Chramne, 556-560



À deux reprises, Clotaire envoya une armée combattre son fils. La première fois, en 556, il délégua deux de ses fils, Caribert et Gontran, qui se rendirent à Limoges où Chramne avait soumis la population. Mais encore une fois, le combat fut annulé à cause du mauvais temps. Chramne en profita alors pour annoncer faussement la mort de Clotaire dans le combat qui l'opposait aux Saxons et poursuivit ses deux demi-frères qui avaient pris la fuite en Bourgogne (GT IV 16).

Le véritable combat eut lieu en 560 alors que Clotaire était le seul roi du *Regnum Francorum*. Après une entrevue infructueuse avec son fils, Clotaire rassembla une armée et se dirigea en Bretagne où Chramne s'était réfugié. Le combat fit rage et Chramne fut capturé par les hommes de Clotaire alors qu'il tentait de rejoindre sa famille avant de fuir par la mer. Clotaire le condamna à mort ainsi que sa femme et ses enfants (GT IV 20). C'est donc grâce à la supériorité de son armée que Clotaire put capturer Chramne et le condamner à mort.

La guerre et l'envoi de troupes permirent donc aux Mérovingiens de résoudre plusieurs types de conflits à l'intérieur des frontières du *Regnum Francorum*. La guerre permit d'abord à Clovis de réussir un coup d'État. Ensuite, Thierry envoya ses troupes en Auvergne pour réaffirmer son autorité à la suite de la fausse annonce de sa mort. Enfin, Thierry et Clotaire se servirent de l'armée pour capturer Mundéric et Chramne, des prétendants à la couronne qui étaient une menace à leur suzeraineté. La guerre ne vint donc pas régler de conflits entre les fils de Clovis. Si l'on se fie aux travaux de Grégoire de Tours, ceux-ci furent tentés à quelques reprises de s'affronter militairement mais ils ne se résolurent jamais à engager le combat. Nous verrons aussi que Clovis ne supprima pas les autres rois francs en les combattant. Pour les premiers Mérovingiens, la guerre et l'envoi des troupes étaient principalement employés à l'intérieur du *Regnum Francorum* pour régler des conflits liés à l'obtention et à la consolidation de leur autorité dans certaines régions du royaume.

Le règlement des conflits par la négociation

Selon ce que nous rapporte Grégoire de Tours, quelques conflits furent résolus par la négociation dans la première moitié du VI^e siècle. Nous savons que vers 534, Childebert et Théodebert, qui s'apprêtaient à attaquer Clotaire pour une raison qui nous est inconnue, renoncèrent au combat et firent la paix avec lui (GT III 28). Grégoire de Tours rapporte aussi que le conflit qui opposait Thierry et Childebert au sujet de l'Auvergne en 532 fut réglé grâce à des pourparlers; la paix fut conclue par la signature d'un traité de paix dans lequel ils promettaient de ne pas s'attaquer mutuellement et par l'échange d'otages (dans le cas présent, des fils de sénateurs) (GT III 15). Il ajoute que lorsqu'un nouveau conflit éclata entre Thierry et Childebert (conflit qu'il ne fait que mentionner sans en préciser l'enjeu ou le règlement), ces otages furent condamnés aux travaux publics et ils devinrent ensuite les esclaves de leurs gardiens (GT III 15).¹⁷

Un autre conflit, opposant cette fois-ci Théodebert à Childebert en 534, fut résolu par la négociation. Childebert, qui aurait voulu s'emparer du royaume de Thierry après sa mort en 534, renonça à ses projets lorsque l'aristocratie du royaume de Thierry se regroupa autour de Théodebert (GT III 23 et 24). Les ambassadeurs de Childebert prièrent Théodebert de se rendre auprès de son oncle. Celui-ci se rendit auprès de Childebert qui le traita comme son fils et le combla de présents pour prouver son amitié. Cette rencontre mit fin au conflit entre les deux rois.

Rappelons aussi la tentative de résolution de conflit entre Clotaire et son fils Chramne en 556.¹⁸

¹⁷L'échange d'otages avait alors une signification tout à fait particulière. Les otages n'étaient pas des sujets d'un royaume capturés par les autorités d'un autre royaume et détenus pour des raisons politiques. Ils étaient les sujets du roi qui les donnait volontairement au souverain d'un autre royaume en preuve d'amitié. Ils faisaient partie du processus de paix tout comme l'échange de cadeaux ou le partage d'un repas. Cependant, les faits que nous rapporte Grégoire de Tours démontrent que les otages échangés devenaient des otages au sens moderne du mot lorsque les hostilités reprenaient entre les souverains.

¹⁸Voir *supra* p. 39-41.

2-La mise à l'écart physique des individus

Les conflits internes résolus par l'assassinat

L'assassinat de Chramne après sa défaite militaire nous entraîne vers une nouvelle forme de moyen de résolution de conflits. À plusieurs reprises, les Mérovingiens sentirent le besoin de mettre à l'écart de la vie politique certains individus. Ces mises à l'écart pouvaient prendre plusieurs aspects selon la menace que représentait l'adversaire. Le moyen le plus radical, et aussi le plus répandu dans les sources, fut l'assassinat.

Dans ses *Dix livres d'histoire*, Grégoire de Tours nous rapporte principalement les assassinats où les victimes furent des membres de la famille royale et de grands aristocrates. R. Newbold, qui a étudié toutes les formes de violence comprises dans les *Dix livres d'histoire* de Grégoire de Tours, a d'ailleurs remarqué que les rois et les princes étaient les personnages les plus susceptibles d'être assassinés à cause de leur rôle central à l'intérieur du royaume.¹⁹ Il a aussi calculé que les assassinats représentaient 44% de toutes les formes de violence trouvées dans les *Dix livres d'histoire*.²⁰ Nous verrons que l'assassinat restera tout au long de l'histoire mérovingienne un moyen privilégié de résolution de conflits. Mais voyons tout d'abord quel usage en firent Clovis et ses fils.

Clovis utilisa l'assassinat pour régler les conflits qui l'opposaient aux autres rois francs. Malgré l'immense prestige qu'il avait acquis, les Francs n'étaient toujours pas unifiés à la fin de son règne. Régnèrent encore d'autres rois francs, saliens et rhénans, au nord-est de la Gaule. Si l'on se fie à Grégoire de Tours, Clovis possédait une certaine autorité militaire sur les Francs saliens mais aucune sur les Francs rhénans (GT II 40). Afin d'unifier les Francs sous une seule

¹⁹R. Newbold, «Interpersonal Violence in Gregory of Tours' *Libri Historiarum*», *Nottingham Medieval Studies*, 38(1994), p. 8.

²⁰*Ibid.*

couronne, la sienne, Clovis choisit d'éliminer tous les autres rois francs et leurs héritiers. Pour ce faire, il choisit l'assassinat et non la guerre.

Il persuada d'abord le prince Clodéric de tuer son père, le roi rhénan Sigebert, qui avait été son allié dans le combat contre les Wisigoths en 507. Ensuite, il fit assassiner Clodéric sous le prétexte qu'il avait tué son père (GT II 40). Clovis ordonna ensuite les meurtres des rois saliens Chararic et Ragnacar, de leurs fils et de leurs frères (GT II 41 et 42). Grégoire de Tours ajoute que Clovis ordonna l'exécution de plusieurs autres rois et proches parents parce qu'il se méfiait d'eux (GT II 42).

L'assassinat systématique des autres rois francs et de leurs héritiers profita grandement à Clovis. Il s'empara de leurs trésors et de leurs royaumes. Il devint aussi, grâce à ces assassinats, l'unique roi des Francs. Il parachevait ainsi sa conquête de la Gaule.

L'assassinat servit également de moyen de résolution de conflits lorsque fut venu le moment de régler la succession de Clodomir, mort au combat en 524. Clodomir laissait trois fils, recueillis par Clotilde, leur grand-mère. Ceux-ci devaient hériter du royaume de leur père mais, Childebert et Clotaire, leurs oncles, voulaient accaparer le royaume de leur défunt frère. Il fallait donc qu'ils excluent les fils de Clodomir de l'héritage. Ils posèrent alors un ultimatum à Clotilde: elle devait choisir entre la tonsure et l'exécution des enfants de Clodomir.²¹ Elle choisit l'exécution. Toutefois, un de ces fils, Cloud, réussit à s'échapper et devint moine (GT III 28).

L'exclusion des fils de Clodomir de la succession de leur père permit à Childebert et à Clotaire de s'emparer du royaume de Clodomir qu'ils se divisèrent.²²

²¹Le port des cheveux longs par les hommes était réservé exclusivement aux membres de la famille royale. La tonsure des fils de Clodomir signifiait qu'ils auraient été inaptes à régner et qu'ils auraient dû finir leurs jours dans un monastère. Sur le port des cheveux longs voir l'article de C. Averil, «How did the Merovingian King wear their Hair?», *Revue belge de philologie et d'histoire*, 43(1965), p. 1203-1216.

²²Pour la division du royaume en 511 après la mort de Clovis et la division du royaume en 524 après la mort de Clodomir, voir les cartes 9 et 10 aux pages 46 et 47.

On peut penser que Thierry prit part à cette affaire puisqu'il hérita des cités d'Auxerre et de Sens qui lui permirent de relier ses possessions rhénanes à ses possessions aquitaines.

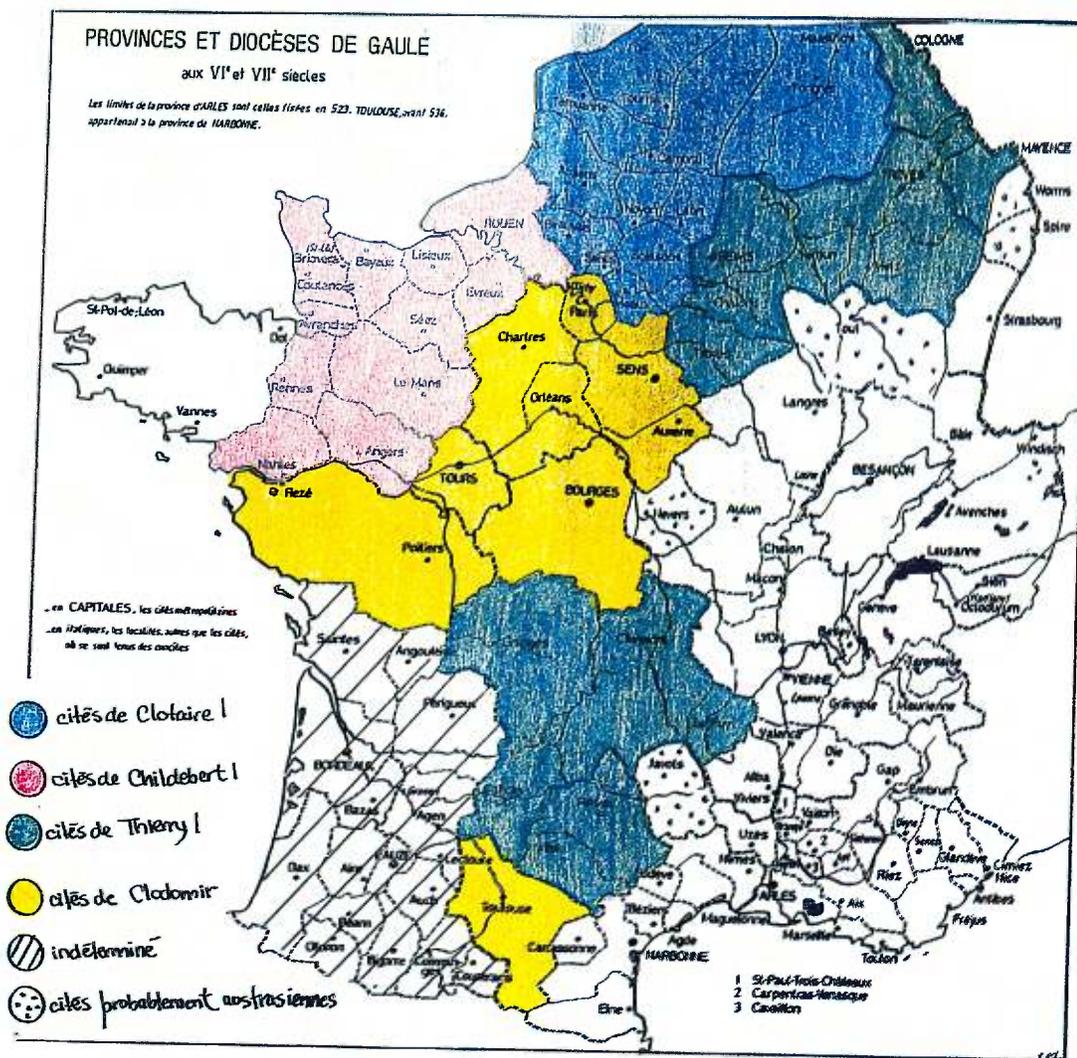
Ajoutons les cas de Mundéric et de Chramne parmi les exemples où l'assassinat de princes permit de résoudre des conflits. Si ces deux prétendants à la couronne furent capturés grâce au recours des forces armées, ce fut leur assassinat qui mit fin véritablement à leur menace. Ainsi, l'assassinat de ces personnages principaux régla définitivement les conflits qui les opposaient respectivement à Thierry et Clotaire.

Les rois n'étaient pas les seuls à ordonner des assassinats. Des reines le firent aussi. Pour la première moitié du V^e siècle, Grégoire de Tours nous fournit au moins un exemple dans lequel une reine, Déoteria, épouse de Théodebert, commanda l'exécution de sa propre fille vers 534, car elle craignait que son mari, qui n'était pas le père de son enfant, ne la répudie pour elle (GT III 26).

Dans son ouvrage sur les femmes franques, Suzanne Wemple nous apprend que les unions matrimoniales se formaient et se dissolvaient rapidement surtout si les épouses étaient de condition sociale inférieure.²³ Or Déoteria provenait d'une famille de basse condition sociale (GT III 22). Puisque le pouvoir des femmes était relié à leur mariage avec des hommes puissants, Déoteria craignait de perdre ses avantages à la cour à cause de sa fille. C'est pourquoi elle ordonna son exécution. Toutefois, Déoteria dut quitter la cour peu de temps après l'assassinat de sa fille lorsque l'aristocratie du royaume de Théodebert le força à épouser une princesse lombarde (GT III 22).

²³S. Wemple, *op. cit.*, p. 57.

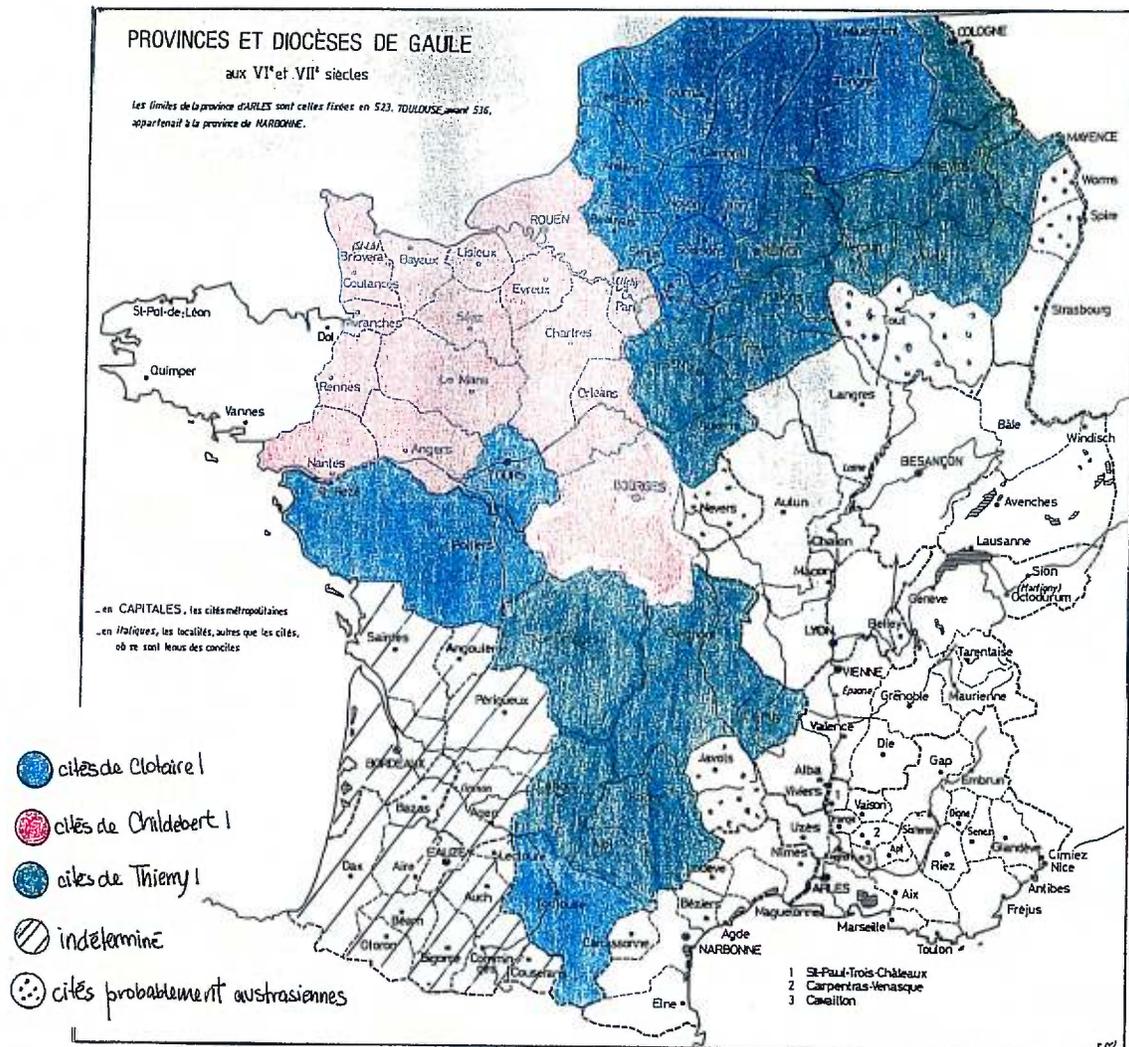
Carte 9

Division du *Regnum Francorum* après la mort de Clovis en 511

Source: J. Gaudemet et B. Basdevant (trad.), *op. cit.*; F. Cardot, *op. cit.* et O. Pontal, *op. cit.*

Carte 10

Division du royaume des Francs après la mort de Clodomir en 524



Source: J. Gaudemet et B. Basdevant (trad.), *op. cit.*; F. Cardot, *op. cit.* et O. Pontal, *op. cit.*

Grégoire de Tours rapporte finalement l'assassinat de Sigivald, un parent du roi Thierry (GT III 23). L'évêque ne nous dit pas pourquoi Thierry ordonna son exécution. Cependant, nous savons que Sigivald s'était vu confier la garde de l'Auvergne à la suite de l'expédition militaire de Thierry dans la région et qu'il outrepassait ses droits en commettant de nombreux crimes (GT III 13).²⁴ Il est probable que Thierry voulut se débarrasser d'un homme qui avait acquis trop de pouvoir dans cette région et qui menaçait sa propre autorité.

Ces conflits résolus par l'assassinat peuvent être divisés en deux groupes. Dans le premier, l'enjeu principal était l'accroissement territorial des royaumes mérovingiens. On retrouve dans ce groupe les conflits opposant Clovis aux autres rois francs et Childebert et Clotaire aux fils de Clodomir. Les rois francs parents de Clovis et les fils de Clodomir furent assassinés parce qu'ils possédaient des territoires que d'autres convoitaient. Dans le deuxième groupe, les conflits avaient pour enjeu le maintien de l'autorité d'un souverain. Chramne, Mundéric et Sigivald furent assassinés parce qu'ils menaçaient l'autorité des souverains et l'intégrité territoriale de leur royaume. Même la fille de Déoteria représentait une menace pour sa mère car elle était susceptible de lui faire perdre sa place à la cour.

L'exil

Malgré son emploi fréquent et son efficacité, l'assassinat n'était pas employé systématiquement lorsque les Mérovingiens voulaient se débarrasser d'un ennemi. L'exil était un moyen de résolution de conflits modéré qui leur permettait d'éloigner de la vie politique certains individus. Au début du VI^e siècle, ils l'utilisèrent pour se débarrasser de personnages qui n'avaient pas une fonction primordiale dans l'appareil de l'État; la menace qu'ils représentaient n'était donc

²⁴Voir *supra* p. 22.

pas aussi importante. L'exil constituait ainsi un moyen de résolution de conflit suffisant pour ces individus.

Par exemple, Firmin, comte de la cité de Clermont, fut condamné à l'exil par Chramne en c.556 (GT IV 13). Chramne, qui venait de se voir confier par Clotaire le gouvernement de l'Auvergne mais qui tentait aussi de former son propre royaume, destitua de ses fonctions et condamna à l'exil le comte Firmin parce que celui-ci relevait directement de son père Clotaire avec lequel il était en conflit.²⁵ Il nomma à sa place un homme qui lui était fidèle. Firmin réussit à échapper à sa peine en se réfugiant dans la basilique de Saint-Julien. Toutefois, Firmin ne put reprendre la direction du comté; Chramne avait réussi à installer au poste clef de la cité un de ses alliés.

Thierry utilisa aussi l'exil pour éloigner ses ennemis de leur entourage. Ainsi, pour régler une partie du conflit qui l'opposait au sénateur Arcadius qui avait invité Childebert à devenir roi de l'Auvergne, Thierry ordonna l'exil de l'épouse et de la tante d'Arcadius (GT III 12).²⁶

Enfin, en 558, à la suite de la mort de Childebert, Clotaire ordonna l'exil de Ultrogothe, la veuve du roi, et de ses filles. Il est possible que Clotaire ait senti le besoin d'éloigner Ultrogothe et ses enfants de la cour, car son statut de veuve la rendait gardienne de ses enfants et de leurs biens.²⁷ Elle aurait pu revendiquer le royaume de son mari en se remariant ou en mariant ses filles. En éloignant Ultrogothe de la cour, il s'assurait que le royaume des Francs, qui était unifié sous un seul roi depuis la mort de Childebert, était entre ses mains.

²⁵ Depuis la mort de Théodebald en 555, l'Auvergne appartenait à Clotaire.

²⁶ Voir *supra* p. 22.

²⁷ S. Wemple, *op. cit.*, p. 61.

Chapitre 2

La consolidation des royaumes mérovingiens (561-613)

A: Les conflits externes de 561 à 613. Fin des conquêtes et répression des révoltes.

Les conflits externes résolus par la guerre¹

Tout comme les rois qui les avaient précédés, les Mérovingiens qui régnèrent de 561 à 613 accordèrent beaucoup d'importance aux conflits qui opposaient le *Regnum Francorum* aux royaumes étrangers. Cependant, l'attitude des Francs face aux peuples avoisinants changea à partir de 561: dans la majorité des cas, les Mérovingiens ne furent plus les agresseurs des royaumes étrangers mais les défenseurs de l'intégrité territoriale de leur royaume. Ceci s'explique par le fait que les Mérovingiens furent davantage préoccupés par les conflits qui secouaient le *Regnum Francorum* à l'intérieur de ses frontières. Par conséquent, sur le plan de la politique extérieure, les Mérovingiens cherchèrent moins à agrandir les frontières de leur royaume qu'à préserver l'autorité qu'avaient acquise les premiers Mérovingiens sur les peuples qu'ils avaient soumis. Toutefois, nous verrons que l'affaire Gondoald les amena à entreprendre de nombreuses campagnes militaires contre les Lombards et les Wisigoths à la fin des années 580.

Les Mérovingiens ne furent donc pas les agresseurs lors d'un premier ensemble de combats qu'ils entreprirent après la mort de Clotaire I^{er} en 561. Ils s'opposaient à des peuples qui étaient déjà soumis aux Francs et qui tentaient de se défaire de leur emprise, ou à des peuples qui effectuaient des raids sur leur territoire. L'envoi de troupes armées et la guerre furent alors utilisées dans le but

¹Pour tout ce qui concerne les conflits externes résolus par la guerre, l'essai de Bernard Bachrach, *Merovingian Military Organization*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1972, 157 p., nous fut utile pour dater et éclaircir les informations contenues dans les *Dix livres d'histoire* de Grégoire de Tours.

de défendre les frontières du *Regnum Francorum*.² Ils combattirent ainsi les Avars en 562 et 565 (GT IV 22 et IV 29), les Lombards à cinq reprises de 571 à 574 (GT IV 42 et IV 44), les Bretons en 579 et 587 (GT V 26, V 29 et X 9), les Gascons en 581, 587 et 602 (GT VI 12, IX 7 et Fréd. IV 21) et les Thuringiens en 595 (Fréd. IV 15).

La guerre ne permit pas toujours aux Mérovingiens de résoudre durablement les conflits qui les opposaient aux peuples qui faisaient des incursions dans leur royaume. En effet, les Bretons et les Gascons, responsables de raids en Neustrie et en Aquitaine, ne furent jamais réellement soumis aux Mérovingiens malgré les victoires militaires franques. De même, les Avars, après avoir subi une défaite contre les Francs, remportèrent une victoire décisive. Par contre, les victoires militaires des Francs contre la rébellion des Thuringiens et contre les incursions lombardes des années 570 leur permirent de régler les conflits qui les opposaient à ces deux peuples.

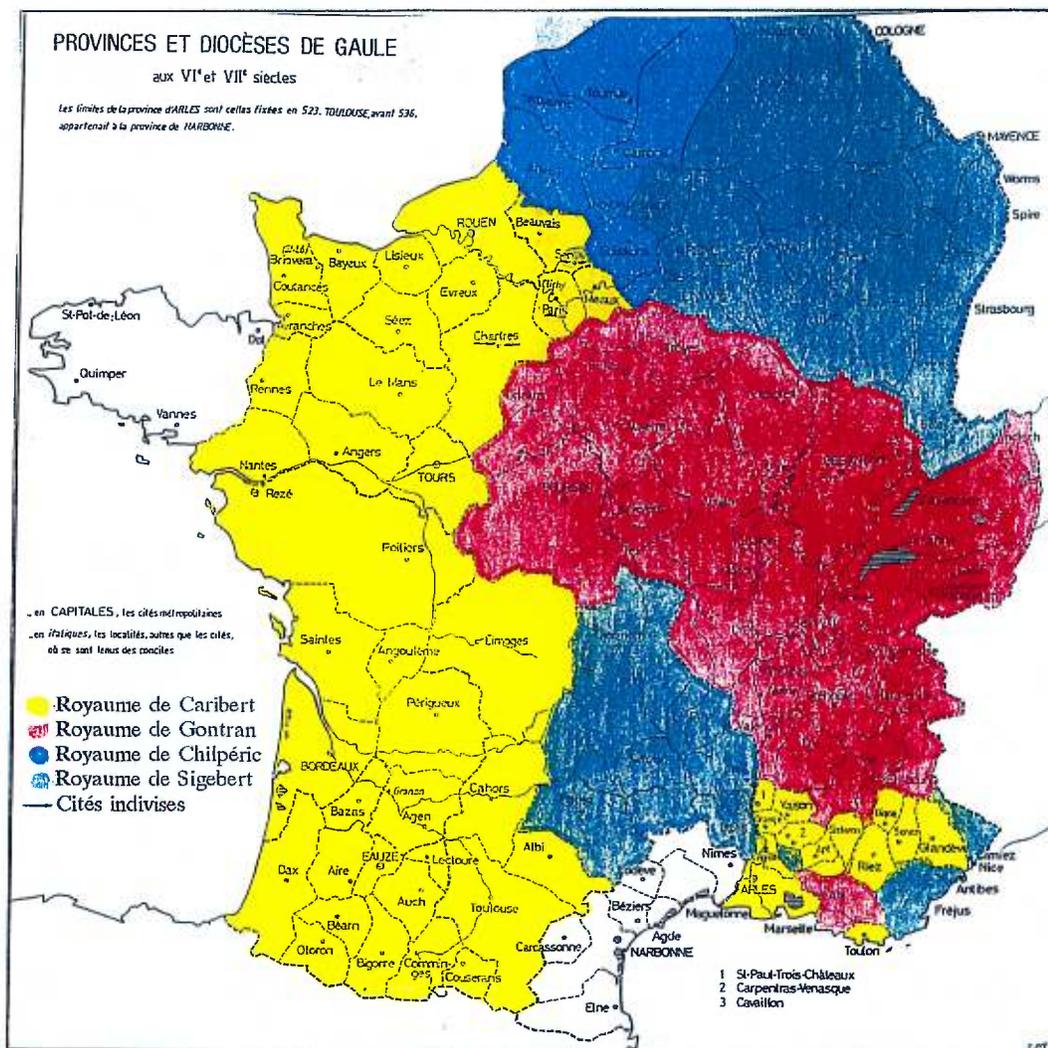
Dans le deuxième ensemble de combats qui opposa les Mérovingiens aux Wisigoths et aux Lombards, les Francs furent les agresseurs. Ces combats eurent lieu dans le contexte de l'affaire Gondevald. Cette affaire impliquant les Francs, les Wisigoths, les Lombards et les Byzantins mobilisa une grande partie des forces militaires mérovingiennes et entraîna l'organisation de nombreuses missions diplomatiques.

L'affaire Gondevald fut à la base de plusieurs des conflits internes et externes au *Regnum Francorum* de la fin du VI^e siècle. Pour résumer cette affaire à l'extrême, nous pourrions dire qu'il s'agissait d'un plan, mis au point par les Austrasiens et les Byzantins, qui avait pour but de rapatrier en Gaule le Franc Gondevald, exilé à Constantinople, afin de le couronner roi de Bourgondie à la place de Gontran. Les Austrasiens s'étaient aussi engagés à conquérir le royaume des Lombards au profit des Byzantins en échange d'une somme d'argent.

²Voir la carte 12 sur la division du royaume en 567.

Carte 11

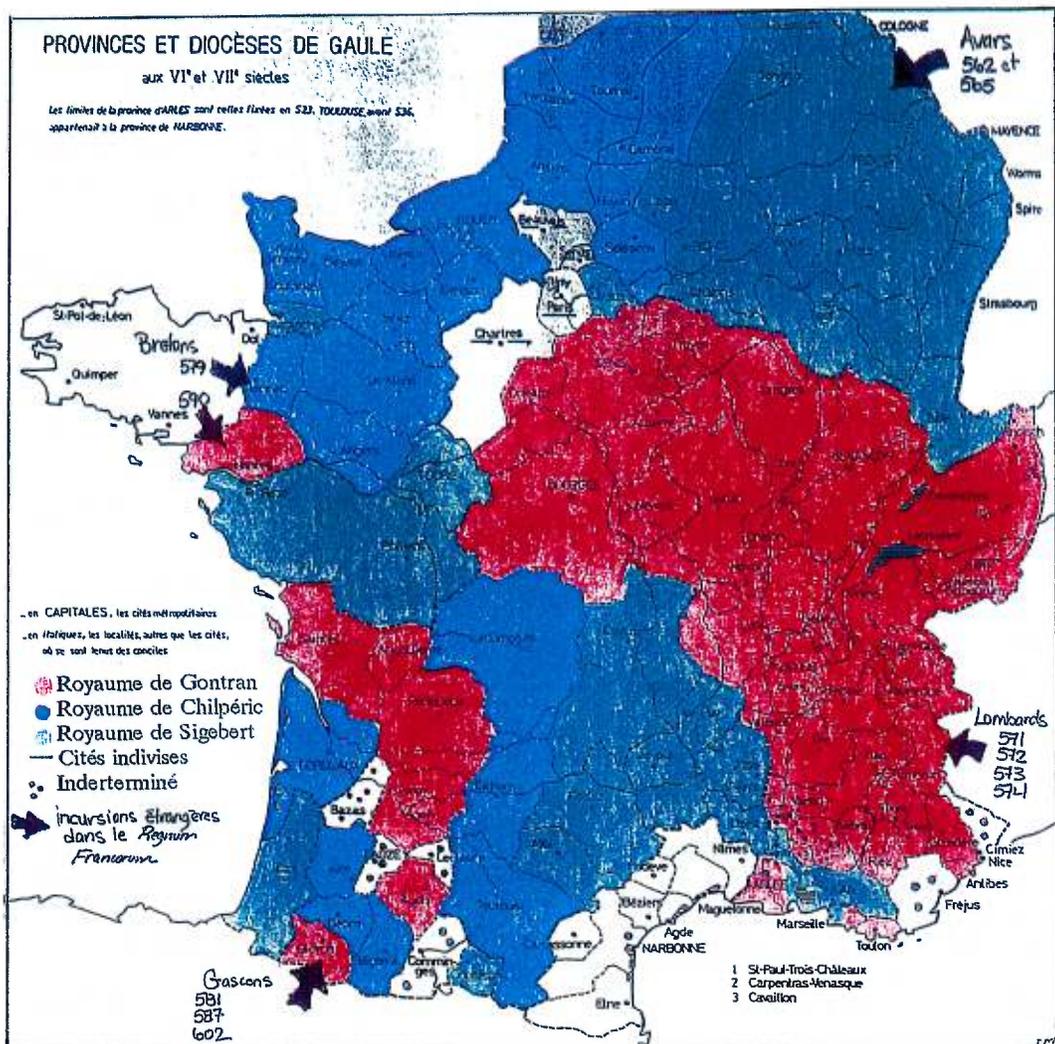
Division du *Regnum Francorum* en 561



Source: J. Gaudemet et B. Basdevant (trad.), *Les canons des conciles mérovingiens (VI^e-VII^e siècle)*, Paris, Éditions du Cerf, 1989, 2 vol.; F. Cardot, *L'espace et le pouvoir. Étude sur l'Austrasie mérovingienne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1987, p. 167-168 et O. Pontal, *Histoire des conciles mérovingiens*, Paris, Éditions du Cerf, 1989, 423 p.

Carte 12

Division du *Regnum Francorum* en 567



Source: J. Gaudemet et B. Basdevant (trad.), *op. cit.*; F. Cardot, *op. cit.* et O. Pontal, *op. cit.*

Mais lorsque Gondevald arriva en Gaule, les Austrasiens avaient abandonné le projet de lui former un royaume et s'étaient du même coup résolu à ne pas intervenir contre les Lombards. Les Byzantins voulurent alors forcer les Austrasiens, et notamment Brunehaut, à intervenir en Italie. Pour ce faire, ils gardèrent Ingonde, fille de Brunehaut et épouse du roi wisigothique, Herménégild, ainsi que leur fils, Athanagild, en otages à Constantinople.

C'est à ce moment que les Austrasiens, forcés d'intervenir en Italie afin de retrouver leurs proches parents et de respecter l'entente qu'ils avaient conclue avec l'Empire et pour laquelle ils auraient reçu une importante somme d'argent (GT VI 42), dirigèrent leurs armées vers les Lombards. Les Austrasiens organisèrent donc cinq campagnes militaires contre les Lombards entre 584 et 590 (GT VI 42, VIII 18, IX 29 et X 3). Toutefois, sur ces cinq campagnes, seulement celle de 587 se termina par un combat, que les Lombards remportèrent (GT IX 29). Toutes les autres campagnes franques se terminèrent par des échecs causés par la désorganisation des troupes de Childebert II.³

Pendant ce temps, Gontran tentait de conquérir la Septimanie qui appartenait aux Wisigoths en prétextant qu'il agissait ainsi pour défendre sa nièce Ingonde. Il organisa trois expéditions militaires de 585 à 589 dans le but de s'accaparer des cités les plus stratégiques (dont Carcassonne) mais, elles se soldèrent toutes par des échecs (GT VIII 28, VIII 45 et IX 31, 32).

Les Mérovingiens n'obtinrent donc aucun succès lors des campagnes militaires qu'ils entreprirent en relation avec l'affaire Gondevald. Ces défaites sont sûrement attribuables au fait qu'ils se heurtèrent à deux peuples à l'organisation militaire bien structurée. Les causes de ces défaites sont peut-être aussi à chercher dans les origines de ces conflits entre les Francs, les Lombards et les Wisigoths.

³En ce qui concerne la campagne de 584, Grégoire de Tours parle de soumission. Toutefois, cette soumission aurait plutôt été une retraite des armées franques à la suite d'une entente avec les Lombards. I. Wood, *The Merovingian Kingdoms*, Londres/New York, Longman, 1994, p. 168.

Malgré ce qu'en dit Georges Tessier⁴, les *Epistolae Austrasicae* nous portent à croire que les Austrasiens furent forcés d'intervenir en Italie. Sans la pression constante de Byzance, ils n'auraient pas lancé d'expéditions répétées contre les Lombards malgré le fait qu'ils cherchaient sûrement à reprendre les possessions italiennes qu'avaient conquises autrefois les rois austrasiens, Théodebert I^{er} (534-547) et Théodebald I^{er} (547-553). Quant au roi Gontran, il profita de l'injure faite à sa nièce pour tenter de conquérir la Septimanie.

La résolution pacifique des conflits externes: la négociation d'ententes et l'importance des ambassades

Les Mérovingiens ne se contentèrent pas de lever leurs armées lorsqu'un conflit les opposait à des peuples étrangers. Ils entreprirent aussi de nombreuses missions diplomatiques dans le but de négocier pacifiquement la résolution de ces conflits.⁵ Parfois, ces rencontres échouaient et le conflit était résolu par les armes.

⁴«Entreprises soi-disant pour le compte des Byzantins, elles (les interventions de Childebert II en Italie), ne visaient en réalité que des fins égoïstes.» G. Tessier, *Le baptême de Clovis*, Paris, Gallimard, 1964, p. 218.

⁵En réalité, les sources ne nous présentent qu'une partie de toutes les relations diplomatiques qui existèrent entre les royaumes germaniques de même qu'entre ceux-ci et l'Empire. Evangelos Chrysos croit que les relations entre le monde byzantin et le monde germanique étaient très fréquentes car chacun des événements suivants nécessitait l'envoi d'une ambassade: l'accession au trône d'un nouveau souverain byzantin afin d'annoncer la nouvelle et de renouveler le statu quo; l'accession au trône d'un roi étranger; l'annonce d'une victoire militaire et d'événements personnels importants tels les mariages et les naissances; les demandes d'intervention dans les querelles dynastiques; la régulation des échanges commerciaux; les préventions et les déclarations de guerres; les négociations pendant et après la guerre. E. Chrysos, «Byzantine Diplomacy, A.D. 300-800: Means and Ends», dans J. Shepard et S. Franklin (édit.), *Byzantine Diplomacy: Papers from the Twenty-Fourth Spring Symposium of Byzantine Studies*, Cambridge, 1990, p. 32. Nous savons aussi, grâce aux *Epistolae Austrasicae*, que les Austrasiens et les Byzantins entretenirent de nombreuses relations diplomatiques. Par exemple, plusieurs ambassades furent envoyées par Brunehaut et son fils Childebert II vers Constantinople afin qu'Ingonde et Athanagild fussent libérés (*Epistolae Austrasicae* 27,28,43,44,45).

Quelquefois, ces missions diplomatiques réussissaient à résoudre pacifiquement un conflit mais ces cas sont rares. Par exemple, peu après la campagne militaire de 590 contre les Bretons, les Mérovingiens durent de nouveau régler un conflit qui les opposait au roi breton, Weroc. Gontran dépêcha un ambassadeur auprès de Weroc pour lui apprendre que s'il ne rendait pas les territoires pris et ne réparait pas les dommages qu'il avait commis, une armée franque était prête à le rencontrer sur le champ de bataille (GT IX 18). Weroc consentit à régler l'affaire pacifiquement lors d'une rencontre regroupant des représentants du royaume breton et du royaume de Clotaire II, dirigé à cette époque par Gontran.

Dans la majorité des cas, ce sont des ambassadeurs étrangers qui tentèrent de régler pacifiquement des conflits qui opposaient leurs royaumes aux Francs, mais les Mérovingiens rejetèrent souvent leurs demandes. Par exemple, Gontran reçut à plusieurs reprises des ambassadeurs wisigoths venus lui proposer de négocier pacifiquement un arrangement à la suite de ses attaques en Septimanie, mais Gontran refusa de les entendre (GT VIII 35, VIII 38, IX 1). Selon Grégoire de Tours, les Lombards tentèrent eux aussi de négocier la paix avec les Austrasiens, mais leur succès fut toujours de courte durée, car les Austrasiens continuèrent, sous la pression des Byzantins, à organiser des campagnes militaires en Italie (GT IX 29 et X 3).

B: Les conflits internes, de 561 à 613

1-La guerre et la résolution pacifique des conflits

Les conflits internes résolus par la guerre

La génération des petits-fils de Clovis est souvent décrite comme ayant été d'une extrême violence. Grégoire de Tours fut le premier à regretter cette situation: «Il me répugne de rappeler les vicissitudes des guerres civiles qui épuisent fort la nation et le royaume des Francs», écrit-il dans la préface du livre V de ses histoires.

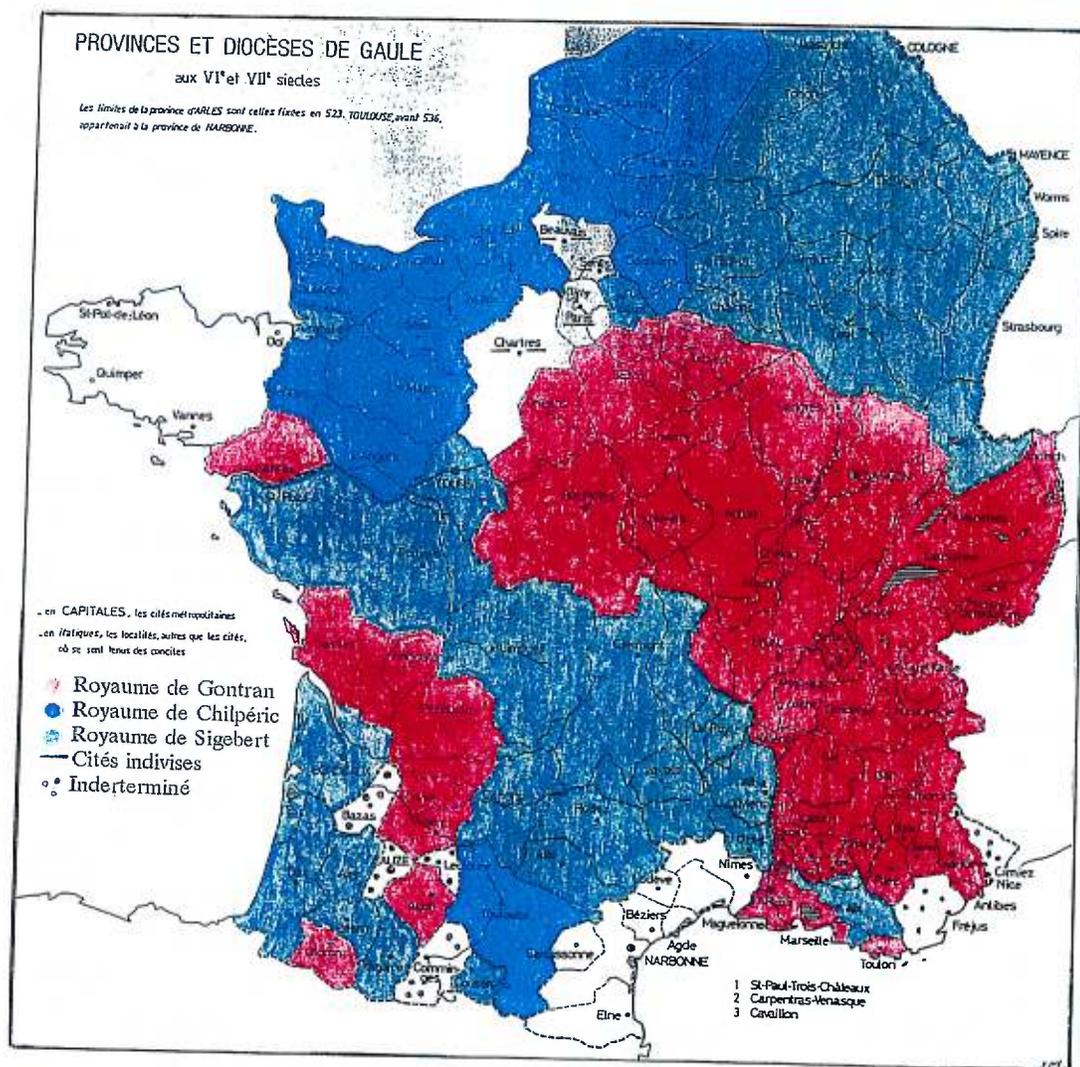
Il est vrai que cette période connut de nombreuses guerres civiles, mais les historiens se sont trop peu interrogés sur les causes de ces conflits armés. Trop souvent, ils ont été attribués à la *faide* royale qu'aurait entraîné le meurtre de la reine Galswinthe, épouse de Chilpéric, et soeur de Brunehaut. Sigebert aurait voulu venger la mort de sa parente même après avoir reçu plusieurs cités aquitaines appartenant à Chilpéric en guise de prix du sang.⁶

Cette explication fait de toutes les guerres civiles de la fin du VI^e siècle des conflits d'ordre privé entre individus et non des conflits d'ordre politique entre États. Elle nie aux Mérovingiens toute décision prise dans l'intérêt de l'État, comme si leurs actions n'avaient été motivées que par leur vengeance personnelle. En résumé, expliquer les guerres civiles mérovingiennes par la *faide* royale revient à dire que les conflits qui secouèrent le *Regnum Francorum* durant la deuxième moitié du VI^e siècle n'étaient que de nature privée, qu'ils ne touchaient pas aux affaires de l'État, et que les Mérovingiens ne savaient régler ces conflits que par la violence.

⁶Les cités remises à Sigebert constituaient le douaire (*Morgengabe*) de Galswinthe. Il comprenait les cités de Limoges, de Cahors, de Bordeaux, d'Aire, de Béarn et de Bigorre. Voir la carte 14 sur la division du royaume vers 573 à la page 58.

Carte 13

Division du *Regnum Francorum* vers 573 après le meurtre de Galswinthe



Source: J. Gaudemet et B. Basdevant (trad.), *op. cit.*; F. Cardot, *op. cit.* et O. Pontal, *op. cit.*

Or, notre recherche démontre que les causes des guerres civiles qui secouèrent le *Regnum Francorum* à la fin du VI^e siècle touchaient à la structure et à l'organisation mêmes du Royaume des Francs et que les Mérovingiens, s'ils utilisèrent souvent la guerre pour résoudre ces conflits, employèrent aussi d'autres moyens de résolution de conflits excluant la violence.

Dès le début de son règne en 561 et jusqu'à sa mort en 584, le roi Chilpéric fut au coeur des conflits qui débouchèrent sur les guerres civiles de la fin du VI^e siècle. Déjà en 562, il attaquait les cités appartenant au royaume de son demi-frère Sigebert pendant que celui-ci guerroyait contre les Avars (GT IV 23).

Dès lors, l'hypothèse de la *faide* royale pour expliquer les agissements de Chilpéric ne tient pas parce que Chilpéric n'était pas encore marié à Galswinthe (le mariage aura lieu vers 566). Elle ne tient pas non plus pour le conflit opposant Gontran à Sigebert au sujet de la possession de la cité d'Arles en 568, car ce conflit n'impliqua pas Chilpéric et qu'il se déroula avant le meurtre de Galswinthe (GT IV 30).

Par contre, ces deux premiers conflits ont des caractéristiques communes. Tous deux débutèrent par la prise de cités situées à proximité de territoires appartenant à l'agresseur. Ils furent ensuite résolus par un combat où le vainqueur fut l'agressé. À la suite de cette victoire, le vainqueur récupéra les cités qu'il avait perdues et restitua à son adversaire les cités qu'il avait conquises en guise de représailles avant le combat.

Les résultats de ces conflits ont l'allure de match nul, de *statu quo*, alors qu'il y a véritablement un vainqueur. Ces résolutions de conflits, qu'on pourrait qualifier de neutres, démontrent que les conflits au début des années 560 entre les petits-fils de Clovis ne sont pas motivés par l'esprit de vengeance, par la *faide* et encore moins par la *vendetta*. Leurs causes sont donc à chercher ailleurs.

Vers 571 débuta une nouvelle série de conflits armés dans lesquels Chilpéric fut impliqué. Le roi Caribert étant mort en 567, Chilpéric tenta de s'emparer des cités aquitaines de Tours et Poitiers dont Sigebert avaient hérité. Il s'empara de Tours et Poitiers, mais Sigebert réussit à reprendre les cités grâce à une alliance

militaire conclue avec Gontran (GT IV 45). Lorsque cette alliance fut rompue en 573 (pour une raison qui nous est inconnue), Chilpéric envoya de nouveau ses troupes vers les cités convoitées. Elles conquérèrent aussi Limoges et Cahors (GT IV 47). Sigebert répliqua en 574 en dépêchant une armée vers l'Aquitaine. Apprenant la nouvelle, Chilpéric abdiqua et remit à Sigebert toutes les cités qu'il avait conquises (GT IV 49). Ce conflit ne fut donc pas résolu par un combat mais par la menace d'un conflit armé et aboutit lui aussi à un match nul.

Enfin, en 575, lorsque Sigebert apprit que Chilpéric avait de nouveau attaqué ses possessions champenoises jusqu'à Reims, il mobilisa l'armée d'outre-Rhin qui reprit les territoires annexés par Chilpéric (GT IV 50). Mais cette fois-ci, Sigebert ne s'arrêta pas là. Ses troupes avancèrent jusqu'à Paris où Chilpéric s'était retiré. Au même moment, des troupes de Sigebert levées en Touraine engageaient le combat contre le fils de Chilpéric, Theudebert, qui fut tué. Les troupes de Sigebert s'emparèrent alors des territoires de Chilpéric situés entre Paris et Rouen. Sigebert fut même proclamé roi par les habitants de ces cités (GT IV 51). Se trouvant isolé, Chilpéric gagna Tournai avec ses hommes où il s'apprêta à subir un siège. Alors qu'il semblait définitivement perdu, deux serviteurs de Frédégonde, son épouse, assassinèrent Sigebert et deux de ses hommes. Chilpéric reprit alors les territoires que lui avait arrachés Sigebert, reconquit les hommes qui s'étaient soumis au roi austrasien, saisit une partie du trésor de Sigebert et captura l'épouse de ce dernier, Brunehaut. Le dernier conflit entre Sigebert et Chilpéric s'était donc terminé par un assassinat et contrairement aux conflits précédents entre les deux frères, il y avait clairement un vainqueur.

C'est cette dernière série de combats qui est généralement expliquée par la *faide* royale, car Gaslwinthe fut assassinée vers 573. Or, comme nous l'avons vu, des tentatives d'annexions de cités et des combats similaires avaient eu lieu avant le meurtre de Galswinthe et nous verrons qu'ils continuèrent après le meurtre de Sigebert.

De plus, l'assassinat de Sigebert n'allait pas mettre fin au conflit entre Chilpéric et les autres rois mérovingiens. Au contraire, il allait l'exacerber.

Chilpéric entreprit alors la conquête de l'Aquitaine en s'emparant de plusieurs cités (certaines appartenant à l'Austrasie, d'autres à la Bourgondie), dont la plus convoitée était Poitiers, qu'il conquiert finalement en 577 (GT V 1 à 4, 13, 17, 24).

La conquête de Poitiers semble avoir satisfait les ambitions de Chilpéric pour quelques années. En effet, de la fin de la saison militaire de 577 au début de celle de 581, Chilpéric ne tenta pas de s'emparer des cités aquitaines de ses parents. L'alliance entre Gontran et Childebert II semble aussi avoir freiné ses expéditions puisqu'il entreprit sa deuxième série de conquêtes à l'été 581, au moment où Childebert II et Gontran venaient de rompre leur alliance à la suite d'une discorde au sujet de la ville de Marseille (GT VI 11). Chilpéric ordonna à ses troupes de s'emparer des cités de Périgueux, d'Agen et d'Angoulême, qui appartenaient à Gontran (GT VI 12). Puis, en 583, il tenta de s'emparer de Bourges, mais il fut défait par Gontran et ses troupes (GT VI 31).

Cette campagne de Chilpéric contre les cités burgondes d'Aquitaine marque la fin des campagnes militaires du roi de Neustrie. Les causes de cette dernière succession d'annexion et de combats ont aussi été attribuées à la *faide* royale. Cette hypothèse n'explique pas complètement le comportement de Chilpéric car il faut le souligner, c'est lui qui est l'instigateur, dès la mort de Clotaire I^{er} en 561, non pas des combats -il refuse d'ailleurs à quelques reprises de combattre- mais des annexions des cités. Comment expliquer cette volonté, présente tout au long du règne de Chilpéric, d'annexer les cités aquitaines et champenoises?

Une des rares hypothèses proposée pour expliquer le comportement de Chilpéric en dehors de la *faide* est avancée par Ian Wood.⁷ Celui-ci associe les tentatives d'annexion de Chilpéric à la fragilité de la position politique du roi et à l'inexistence de lois successorales précises. Cette hypothèse est basée sur le fait que

⁷Ian Wood réfute l'hypothèse de la *faide* pour expliquer les guerres civiles entre Chilpéric et ses frères. Il remet même en question l'existence de cette *faide* royale: «His (*Grégoire de Tours*) failure to depict relations between Brunhild and Fredegund in terms of a vendetta either requires a detailed explanation, or it should be assumed that such a vendetta did not exist. Any murders which were committed by these queens were part of the politics of survival, not of the bloodfeud». I. Wood, *op. cit.* p. 127.

la majorité des guerres civiles de la fin du VI^e siècle suivirent la mort de souverains: début des premières tentatives d'annexion de Chilpéric en 562 après la mort de Clotaire I^{er} en 561; reprise des hostilités en 567 après la mort de Caribert et en 575 après celle de Sigebert. Le décès des rois aurait été une période propice à la redistribution du pouvoir à l'intérieur du royaume; les héritiers auraient profité de la situation pour consolider ou accroître leur pouvoir. Wood remarque aussi que tous les fils de rois n'étaient pas assurés de succéder à leur père. Leurs chances étaient minces si leur mère avait été écartée de la cour.

Il ne fait aucun doute que la position de Chilpéric était fragile au moment où le roi hérita du royaume de Soissons. Des quatre héritiers de Clotaire I^{er}, Chilpéric, le plus jeune, était le seul qui n'avait pas pour mère la reine Ingonde. De plus, l'aristocratie du royaume de Chilpéric ne semble pas avoir été profondément liée à son roi: en 575, elle l'abandonna au profit de Sigebert et elle aurait peut-être été à l'origine du meurtre du roi en 584. La position de Chilpéric était donc instable à deux niveaux. Il aurait entrepris des campagnes militaires pour tenter de gagner l'appui des magnats de son royaume et pour prouver sa valeur aux yeux de ses demi-frères.⁸

Une autre hypothèse, proposée par Bernard Bachrach, tente d'expliquer les tentatives d'annexion des cités aquitaines à partir de 581. Selon lui, ces campagnes sont à lier à l'affaire Gundovald. Chilpéric aurait eu la tâche de conquérir les cités aquitaines de Gontran dans le but de constituer un royaume pour Gundovald.⁹

Ainsi, ce n'est pas le tempérament violent de Chilpéric qui l'aurait amené à entreprendre ces campagnes militaires. Les guerres qu'il entreprit s'inscrivaient plutôt dans un vaste mouvement de formation et de consolidation des *regna* mérovingiens. N'oublions pas que l'Austrasie tenta elle aussi d'acquérir de nouveaux territoires lors de campagnes militaires. Ces hypothèses, même si elles

⁸I. Wood, *op. cit.*, p. 91-93.

⁹B. Bachrach, *Anatomy of a Little War. A Diplomatic and Military History of the Gundovald Affair (568-586)*, Boulder/San Francisco/Oxford, Westview Press, 1994, p. 50.

ne sont pas entièrement satisfaisantes, ont le mérite de chercher la cause des conflits armés des années 570/580 ailleurs que dans la vengeance personnelle. Elles démontrent que les campagnes militaires et la guerre n'étaient pas des moyens de résolution de conflits employés majoritairement pour régler des conflits privés entre individus mais pour régler des conflits d'ordre politique.

De nouvelles guerres civiles éclatèrent après la mort de Chilpéric en 584. Les premières eurent lieu en 585 lorsque Gontran dut répondre à la menace de Gondevald, prétendant à la couronne. La situation de Gondevald ressemble à celle de Chilpéric, à la différence près que Gondevald n'avait pas reçu une part du royaume à la mort de Clotaire I^{er}, dont il prétendait être le fils. Alors que Chilpéric cherchait à consolider son pouvoir vis-à-vis de son aristocratie et de ses frères, Gondevald tentait de récupérer une partie du pouvoir à l'intérieur du Royaume des Francs en se créant un royaume grâce à l'appui de plusieurs aristocrates provenant des trois *regna* mérovingiens. Ainsi, à l'instar des agressions de Chilpéric, l'affaire Gondevald s'inscrit à l'intérieur du mouvement touchant à la structure du *Regnum Francorum* et à la distribution du pouvoir à l'intérieur de celui-ci.

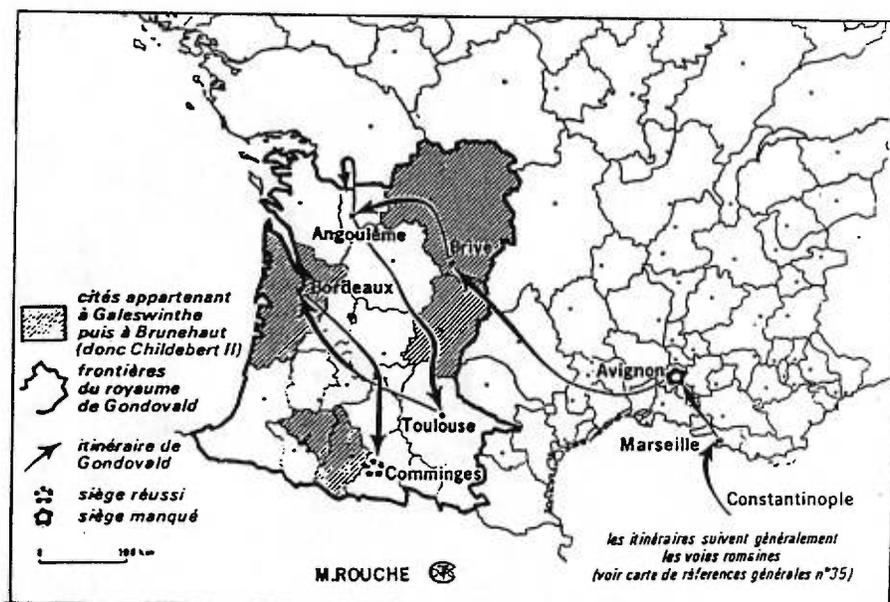
Gondevald tenta donc de se créer un royaume en s'emparant de quelques cités aquitaines (Angoulême, Périgueux, Toulouse),¹⁰ mais il fut contraint de se rendre aux troupes de Gontran lorsque l'aide militaire qu'il espérait recevoir des Austrasiens ne vint pas (GT VII 26-27 et 38). Cette victoire permit à Gontran de mettre fin à la menace que constituait Gondevald; celui-ci fut assassiné dès sa sortie de la forteresse de Comminges, tandis que ses alliés étaient arrêtés.

Les conflits entre la Neustrie et l'Austrasie-Burgondie, nés après la mort de Gontran en 593 et celle de Childebert II en 595, sont similaires à ceux qu'avaient entrepris Chilpéric, Sigebert et Gontran. D'un côté, les agresseurs tentaient de s'emparer des cités de l'adversaire afin d'accroître l'étendue territoriale de leur

¹⁰Voir la carte 15, le royaume de Gondevald, à la page 64.

Carte 14

Le royaume de Gondovald 584-585



royaume et de l'autre, les agressés ripostaient en envoyant leur armée affronter les troupes de l'adversaire. Les causes de ces conflits sont également similaires: tout comme la position de Chilpéric était instable à la fois vis-à-vis de son aristocratie et de ses demis-frères, l'assise politique de Clotaire II, de Thierry II et de Théodebert II était loin d'être solide. Toutefois, une différence avantageait ces derniers: au début du VII^e siècle, les trois *regna* qu'étaient la Neustrie, l'Austrasie et la Burgondie étaient bien définis, alors qu'en 561, lorsque Chilpéric hérita du royaume de Soissons, la Neustrie n'était pas un *regnum* en soi.¹¹ Chilpéric avait donc à se tailler un royaume dans le *Regnum Francorum* ce que n'eurent pas à faire Clotaire II, Thierry II et Théodebert II.

Les premiers conflits entre ceux-ci ressemblent donc à ceux que connurent Chilpéric, Sigebert et Gontran. Mais rapidement, la cause des conflits changea: elle ne se trouva plus dans la division territoriale du *Regnum Francorum* et la distribution du pouvoir des souverains à l'intérieur de celui-ci, mais dans l'influence grandissante des clans aristocratiques auprès des souverains.

Ainsi, en s'attaquant à la Neustrie, Thierry II et Théodebert II ne faisaient que reprendre la politique expansionniste de leur père Childebert II qui avait tenté de s'emparer de Soissons en 593 après la mort de Gontran. Lors de ces combats, Clotaire II perdit toutes les cités de son royaume sauf douze *pagi* situés entre la Seine, l'Oise, et la mer (Fréd. IV 14, 17 et 20).

Mais lorsqu'en 606, Thierry II déclara la guerre à son frère Théodebert II, les causes de la guerre civile avaient changé. Cette fois-ci, la guerre civile reflétait deux nouvelles sources de conflits: la position instable des reines à la cour et les tensions entre les membres de la famille royale et les différents clans de l'aristocratie.

Les guerres civiles entre Théodebert II et Thierry II furent le résultat des tensions qui existaient entre une partie de l'aristocratie austrasienne et la reine

¹¹En effet, la Neustrie naquit du vide qu'avait laissé l'émergence de l'Austrasie et de la Burgondie. K. F. Werner, *Les origines*, Paris, Fayard, 1984, p. 364.

Brunehaut. Ces tensions existaient depuis longtemps: des membres de l'aristocratie avaient déjà tenté d'assassiner la reine parce que Childebert II refusait de l'éloigner de la cour. Mais en 599, peu après la mort de Childebert II, l'aristocratie austrasienne força Brunehaut à s'exiler hors du royaume austrasien: elle jugeait que la reine avait trop d'influence à la cour alors qu'elle n'était que la grand-mère du roi (Fréd. IV 19). Brunehaut fut accueillie par son autre petit-fils, Thierry II, roi de Bourgondie.

Brunehaut fut aussi influente à la cour burgonde. Elle réussit par exemple à faire nommer maire du palais Protadius contre l'avis de nombreux aristocrates burgondes (Fréd. IV 27). Puis, vers l'an 606, elle persuada son petit-fils Thierry II de déclarer la guerre à son frère, prétextant que Theudebert II n'était pas la fils de Childebert II, mais d'un jardinier. Thierry II organisa alors une campagne militaire contre l'Austrasie, malgré l'opposition de l'aristocratie. Finalement, Thierry II fut contraint de faire la paix avec son frère sans qu'il y ait eu combat, parce que ses troupes se mutinèrent (Fréd. IV 27).

Les hostilités reprurent en 610 et se poursuivirent jusqu'en 612 (Fréd. IV 30, 31 et 37). Le combat décisif eut lieu à Zulpich en 612. L'armée de Theudebert II fut défaite et le roi fut probablement tué au combat, comme le fut son fils, Mérovée (Fréd. IV 38).

Les guerres civiles de la fin du VI^e siècle et du début du VII^e siècle furent donc causées par les intérêts territoriaux des *regna* mais aussi par les intérêts politiques divergents de la reine Brunehaut et du clan aristocratique le plus influent à la cour austrasienne à ce moment. Nous verrons que les tensions entre les différents clans aristocratiques en lutte pour une place prépondérante à la cour prendront de plus en plus d'importance dans les années qui suivront.

Ainsi, les conflits qui secouèrent le *Regnum Francorum* dans la deuxième moitié du VI^e siècle et les premières années du VII^e siècles ne furent pas des conflits d'ordre privé mais des conflits touchant la structure du *Regnum Francorum* et la distribution de pouvoir à l'intérieur de celui-ci. Les Mérovingiens répondirent à ces conflits de plusieurs façons: ils tentèrent souvent de les régler par le combat

et la guerre, mais ils n'employèrent pas uniquement les voies de la violence. À plusieurs reprises, ils tentèrent de régler pacifiquement les conflits qui les opposaient.

Le règlement pacifique des conflits internes: de la signature de traités au droit d'asile

Le récit de Grégoire de Tours renferme des passages où les Mérovingiens tentèrent de régler pacifiquement les conflits qui les opposaient au sujet de la possession de cités en intimidant leur adversaire. Par exemple, en 582, alors qu'un conflit opposait Chilpéric à Gontran au sujet des cités aquitaines (que Chilpéric venait de conquérir), les deux rois choisirent de régler pacifiquement une querelle qui aurait habituellement été réglée par la force. Des hommes de Chilpéric, affectés à la surveillance d'un pont de la région parisienne, étaient tombés dans une embuscade qu'avait préparée un duc du roi Gontran. En guise de représailles, Chilpéric avait dépêché plusieurs messagers afin que les comtes et ducs de son royaume mobilisent l'armée afin d'envahir le royaume de Gontran. Mais les conseillers de Chilpéric lui suggérèrent plutôt de tenter de négocier une entente avec Gontran avant d'envoyer ses troupes; si Gontran refusait de le dédommager, les troupes pourraient alors se mettre en marche. Chilpéric ordonna donc que l'expédition soit annulée et qu'une ambassade soit dépêchée auprès du roi Gontran pour tenter de régler l'affaire autrement que par la guerre. Finalement, Gontran accepta de le dédommager et l'affaire fut réglée (GT VI 19).

Bien que courante, cette manière de faire ne fut pas systématiquement couronnée de succès. En effet, plusieurs tentatives de règlement pacifique de conflits échouèrent parce que les termes de l'entente étaient inacceptables pour l'une des parties. Par exemple, Gontran refusa de céder une partie du *Regnum Francorum* à Gondevald malgré la menace d'une intervention armée (GT VII 32).

Ces exemples démontrent que les Mérovingiens ne déclaraient pas la guerre à chaque fois qu'un conflit surgissait. D'après les sources, ils tentèrent de régler

Carte 15

Le Regnum Francorum en 587 tel que décrit par le traité d'Andelot



pacifiquement les conflits qui les opposaient par les voies de la négociation et ne se résolvait à déclarer la guerre que lorsque les négociations échouaient.

La signature d'un traité en 587 entre Childebert II et Gontran fut le résultat d'une négociation réussie entre les royaumes d'Austrasie et de Bourgondie. L'entente fut signée à Andelot, ville située entre l'Austrasie et la Bourgondie, en présence des rois et reines, des grands aristocrates et des évêques. Le traité vint premièrement régler le partage de quelques cités que les deux rois se disputaient, particulièrement les cités ayant appartenu à Caribert.¹² Il fut ensuite décidé que le douaire de Galswinthe serait sous la protection de Gontran jusqu'à sa mort mais qu'il reviendrait ensuite à Brunehaut et à ses héritiers. Par la suite, le traité venait régler la succession des royaumes de Bourgondie et d'Austrasie: si Gontran ou Childebert II mouraient sans héritier mâle, le roi survivant hériterait du royaume du défunt roi. Enfin, une dernière clause était directement liée à l'affaire Gondevald: il fut décidé que tous les *leudes* qui avaient prêté serment à un roi mais qui étaient ensuite passés au service d'un autre souverain retourneraient dans leur *regnum* d'origine.

Le traité d'Andelot fut respecté. Il n'y eut plus de conflit concernant l'attribution des cités entre Childebert II et Gontran. Childebert II hérita de la Bourgondie après la mort de Gontran en 593 et les *leudes* qui avaient soutenu Gondevald furent jugés dans leur royaume d'origine. Toutefois, le traité ne mit pas un terme à tous les conflits entre Childebert II et Gontran. Les écrits de Grégoire de Tours rapportent qu'il y avait toujours des frictions entre les deux rois au sujet de la participation de Childebert II à l'affaire Gondevald, au sujet des campagnes militaires de Gontran en Septimanie et au sujet de la légitimité de Clotaire II (GT X 14, 16, 20, 28 et 32).

Si la signature de traités de paix permettaient à deux États de régler pacifiquement les conflits qui les opposaient, le droit d'asile et l'intercession des

¹²Voir la carte 16 sur la division du *Regnum Francorum* après la signature du traité d'Andelot à la page 68.

évêques auprès des souverains permettaient de résoudre pacifiquement des conflits opposant des individus.

Tout individu vivant dans le *Regnum Francorum* savait qu'il pouvait se réfugier dans une église s'il avait commis un crime ou s'il se sentait menacé. En effet, il était interdit à tous, même aux troupes royales, d'arrêter quelqu'un qui se trouvait dans une église ou dans un rayon de cinquante pas autour du bâtiment.

Le droit d'asile n'est pas une invention des hommes du haut Moyen âge. Il est né d'un usage populaire. «Il était considéré par tous comme un principe religieux supérieur au droit positif, une sorte de droit d'essence divine.»¹³ La loi romaine sanctionnait sa violation dans la constitution de 419 qui fut incorporée au code théodosien en 438. Ainsi, les codes de lois germaniques, qui s'inspirèrent fortement du code théodosien, continuèrent de sanctionner la violation du droit d'asile. Par contre, on ne retrouve aucune mention du droit d'asile dans le *Pactus Legis Salicae* malgré le fait qu'il ait été respecté.¹⁴ Ce sont les évêques mérovingiens qui légiférèrent sur la matière lors des conciles.¹⁵

Le droit d'asile fut le recours le plus utilisé par les victimes des Mérovingiens au VI^e siècle. Grégoire de Tours rapporte que la basilique Saint-Martin de Tours fut souvent choisie comme abri.¹⁶ L'évêque refusa même à plusieurs reprises de

¹³ Anne Ducloux, *Ad ecclesiam confugere. Naissance du droit d'asile dans les églises (IV^e - milieu du V^e s.)*, Paris, De Boccard, 1994, p. 7.

¹⁴ Anne Ducloux ajoute que seuls deux souverains mérovingiens légiférèrent sur le droit d'asile: Clotaire I rappela en 555 que le lieu d'asile s'étendait autour des lieux saints et Childebart II exclut du droit d'asile les ravisseurs de jeunes filles en 596. *Ibid.*, p. 259.

¹⁵ Les conciles de Orléans I en 511, de Orléans IV en 541, de Mâcon II en 585 et de Clichy en 626-627 légiférèrent sur le droit d'asile. Voir J. Gaudemet et B. Basdevant (trad.), *Les canons des conciles mérovingiens VI^e-VII^e siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 1989. 2 vol. [Coll. «Sources chrétiennes», 353-354].

¹⁶ Bien sûr, Grégoire de Tours rapporte principalement les exemples où la basilique de sa cité servit de refuge aux opposants des Mérovingiens. Dans ces exemples, Grégoire s'oppose souvent aux Mérovingiens qui tentent de l'intimider afin qu'il leur livre ceux qui se sont réfugiés dans les lieux saints de Tours. En refusant d'accéder aux demandes des Mérovingiens, l'évêque voulait démontrer qu'il plaçait le droit divin au-dessus du pouvoir temporel. Il est donc possible que Grégoire de Tours nous est transmis une vision positive du droit d'asile étant donné que l'évêque ne rapporte que des exemples où le droit d'asile fut respecté afin d'illustrer la supériorité du pouvoir spirituel.

livrer les hommes qui s'y étaient réfugiés, malgré les menaces et les représailles des souverains. Par exemple, Grégoire de Tours refusa de livrer Gontran Boson à Chilpéric vers 575 (GT V 4), Mérovée en 577 (GT V 14) et Éberulf en 584 (GT VII 21).

Le droit d'asile offrait aux réfugiés une telle immunité que Gontran, qui fut victime d'une tentative d'assassinat alors qu'il se trouvait dans une église de Chalon-sur-Saône, refusa de châtier le coupable et le gracia parce qu'il ne pouvait punir un criminel qu'il avait lui-même trouvé dans une église. Toutefois, il ordonna la mort des complices du criminel (GT IX 3).

Grégoire de Tours rapporte un autre exemple qui démontre que le droit d'asile était un lieu de refuge pour les adversaires des Mérovingiens. En 580, le comte Leudaste, accusé d'avoir monté un complot contre la reine Frédégonde et Grégoire de Tours, fut banni de toutes les églises de Neustrie afin qu'il n'échappe pas à la justice (GT V 49).

Le droit d'asile était respecté tant que les réfugiés demeuraient dans les lieux saints. Les agents du roi ne pénétraient donc pas dans les églises pour appréhender les réfugiés. Par contre, ils tentaient par toutes sortes de moyens de les faire sortir des lieux sacrés. Par exemple, Ursion et Berthefred durent s'enfuir de la basilique où ils s'étaient réfugiés lorsque l'armée de Childeburt y mit le feu (GT IX 12).

Cependant, le droit d'asile n'était qu'une solution temporaire. Les criminels qui s'étaient réfugiés dans les lieux sacrés étaient certains d'être appréhendés s'ils en sortaient. Ils ne pouvaient pas non plus envisager de demeurer toute leur vie dans les églises où ils avaient momentanément trouvé un abri. Anne Ducloux résume bien le problème que posait le droit d'asile:

«Pourtant, ces deux lois [les lois sur le droit d'asile insérées dans le code Théodosien en 431 et 432] incluses ne permettaient pas de régler toutes les difficultés pratiques soulevées par le droit d'asile. En effet, elles ne prévoyaient pas le sort réservé aux réfugiés qui, une fois entrés dans l'église ne pouvaient plus en sortir sous peine d'être appréhendés. L'Église et ses annexes devenaient ainsi un véritable lieu de détention à vie, qui, de ce fait, étaient vouées à être

encombrées, en permanence, par de nombreux fugitifs. Par conséquent, s'abriter dans une église ne résolvait pas tout et surtout pas la situation juridique des réfugiés. Comme au IV^e siècle, le seul recours possible demeurait l'intercession des clercs qui, comme Augustin l'a suffisamment montré, n'était pas toujours d'une grande efficacité.»¹⁷

Contrairement à la fin de la période romaine, l'intercession des évêques auprès des autorités laïques semble avoir été un succès au VI^e siècle si l'on se fie à ce que nous rapporte Grégoire de Tours. Les grands personnages du royaume qui étaient accusés de crimes graves eurent recours au pouvoir intercesseur des évêques qui réussirent à obtenir des rois au mieux leur acquittement, au pire une réduction de leur peine.

Deux exemples impliquant Gontran Boson suffisent à prouver le pouvoir considérable des clercs auprès de la royauté. En 586, après l'affaire Gondovald, Childebert II ordonna la mort de Gontran Boson, duc austrasien, arguant qu'il avait agi contre lui et sa mère, la reine Brunehaut. Gontran Boson avait en effet un lourd passé derrière lui. Il faisait partie des magnats austrasiens qui s'étaient opposés à l'influence de Brunehaut au palais et qui désiraient l'éloigner. Lors de la minorité de Childebert II, il avait été un acteur important dans l'affaire Gondovald, puisque c'est lui qui était allé chercher le prétendu fils de Clotaire I^{er} à Constantinople. Cependant, une fois revenu dans le Royaume des Francs, il s'était dissocié de Gondovald. Il avait été arrêté par les agents de Gontran. Pour prouver son innocence, Gontran Boson avait organisé une campagne militaire contre Gondovald mais il n'avait obtenu aucun succès.

Une fois l'affaire terminée, il fut accusé de crime de lèse-majesté par le roi d'Austrasie, Childebert II. Gontran Boson demanda alors à l'évêque de Verdun, Agéric, parrain de Childebert II, qu'il plaide sa cause auprès du roi afin que le roi le gracie. L'évêque s'exécuta et Childebert II, «ne pouvant refuser ce qu'il

¹⁷A. Ducloux, *Ad ecclesiam confugere. Naissance du droit d'asile dans les églises (IV^e - milieu du V^e s.)*, Paris, De Boccard, 1994, p. 258.

demandait», promet de gracier Gontran Boson si son oncle, le roi Gontran, le graciait aussi (GT IX 8).

Gontran Boson fut donc amené auprès de Gontran. Childebert II se rendit aussi en Bourgondie. Cependant, les deux rois s'étaient entendus pour que l'évêque Agéric n'accompagne pas Gontran Boson afin que celui-ci n'obtienne pas le pardon du roi s'il devait être jugé coupable. Les rois, qui voulaient absolument condamner Gontran Boson, ne voulaient pas être contraints de l'absoudre sous la pression des évêques. Gontran Boson fut alors jugé coupable et condamné à mort (GT IX 10).

Apprenant qu'il était condamné, Gontran Boson se réfugia auprès de l'évêque de Trèves, Magnéric, qui avait accompagné Childebert II en Bourgondie. Sachant qu'il ne pourrait obtenir le pardon du roi que si un évêque le réclamait, il exigea que Magnéric intercède auprès du roi en sa faveur en le menaçant d'une épée. L'évêque refusa. Gontran, ayant envoyé ses troupes chez Magnéric, fit incendier la maison afin que les deux hommes en sortent. L'évêque réussit à s'échapper du brasier mais Gontran Boson fut tué par les hommes de Gontran lorsqu'il sortit de la maison embrasée (GT IX 10).

Les exemples impliquant Gontran Boson prouvent que les évêques possédaient un véritable pouvoir d'intercession auprès des souverains et que ceux-ci acquiesçaient à leur demande. L'exemple impliquant l'évêque Magnéric est cependant le seul cas répertorié par Grégoire de Tours où un évêque refusa de plaider la cause d'un criminel.

Quelquefois, les évêques n'obtenaient pas du roi le pardon complet des accusés. Ils réussissaient cependant à faire commuer leurs peines. Par exemple, en 588, ce sont des ambassadeurs et des évêques envoyés par Gontran auprès de Childebert II qui plaidèrent contre l'exil de Sunnegysile et de Gallomagne, condamnés à l'exil pour avoir participé à un complot contre le roi d'Austrasie (GT IX 38).

L'intercession des évêques auprès du roi était le moyen le plus efficace que pouvaient utiliser les victimes des Mérovingiens pour obtenir la grâce du roi. S'il est vrai, d'après Anne Ducloux, que les évêques du Bas-Empire avaient peu

d'influence sur les peines qu'accordaient les empereurs, la situation n'était plus la même à l'époque mérovingienne puisque les évêques possédaient un véritable pouvoir auprès des souverains lorsqu'ils demandaient la grâce d'un individu coupable d'un acte criminel.

Il est possible que cette interprétation soit le résultat des intentions qu'avait Grégoire de Tours en rédigeant ses *Histoires*. Il voulait y démontrer que le pouvoir temporel devait veiller, de concert avec le pouvoir spirituel, à la bonne marche du royaume et que, par conséquent, les rois se devaient d'agir selon les valeurs chrétiennes dont les évêques étaient les garants.

Quoi qu'il en soit, les évêques jouèrent tout au long de l'époque mérovingienne un rôle important dans les affaires politiques du royaume car ils furent les agents et les conseillers des rois. Qu'ils aient infléchi les décisions royales en prônant des valeurs chrétiennes, il est difficile de le prouver. Toutefois, nous verrons si Frédégaire et l'auteur du *Liber Historiae Francorum*, des laïques, accordèrent autant d'importance au rôle conciliateur des évêques.

Les rituels entourant la conclusion de la paix

La signature d'un traité de paix impliquait l'accomplissement de plusieurs rituels. Nous avons choisi de leur réserver une place dans cette étude, car ils n'étaient pas que des symboles de la paix; ils étaient aussi des actes fondateurs de cette paix. Ainsi, la signature des traités était suivie par l'application de certains rituels: le partage d'un repas, l'échange de baisers, de cadeaux, de serments et d'otages. Après le serment, le partage d'un repas était le rituel le plus important.

L'anthropologue Lee Edward Klosinski, qui s'est intéressé à l'importance des banquets durant l'Antiquité romaine, a perçu l'importance sociologique du partage d'un repas en recensant les scènes où apparaît la nourriture dans l'évangile de saint Marc:

«Sharing food is a transaction which involves a series of mutual obligations and which initiates an interconnected complex of mutuality and reciprocity. Also, the ability of food to symbolize these relationships, as well as to define group boundaries, surfaced as one of its unique properties (...) Food exchanges are basic to human interaction. Implicit in them is a series of obligations to give, receive and repay. These transactions involve individuals in matrices of social reciprocity, mutuality and obligation. Also, food exchanges are able to act as symbols of human interaction. Eating is a behaviour which symbolizes feelings and relationships, mediates social status and power, and expresses the boundaries of group identity.»¹⁸

Malgré le fait que l'étude de Klosinski porte sur une période historique antérieure à celle que nous étudions, on ne saurait nier que l'échange d'un repas symbolisait un acte de fraternisation où chacune des parties considérait l'autre comme son égale. C'est précisément cette fonction que remplissait ce rituel à l'époque mérovingienne.

Janet Nelson a aussi remarqué l'importance et le sens de ce rituel à l'époque mérovingienne, dans un article où elle démontre le rôle politique que les reines mérovingiennes jouaient à la cour.¹⁹

Claude Gauvard voit dans le partage d'un repas en commun beaucoup plus qu'un rituel. Selon elle, le partage d'un repas ne symbolise pas seulement la conclusion de la paix, mais il est le fondateur de cette paix: «le partage du repas ou de la boisson ne sert pas seulement à symboliser la paix comme le supposerait une lecture artificielle du rituel. Il ne sert pas non plus à proclamer la paix aux yeux de

¹⁸L. E. Klosinski, *The Meals in Mark*, Ann Arbor (Michigan), University Microfilms, 1988, p. 56-58. Citation tirée de J. D. Crossan, *Jesus: A Revolutionary Biography*, San Francisco, Harper Collins, 1994, p. 69.

¹⁹«If banquets still play an important role in modern diplomacy, how much the more useful instruments were food-prestations and commensality to an early medieval king.» J. Nelson, «Queens as Jezebels: Brunhild and Balthild in Merovingian History», *Medieval Women: Essays Dedicated and Presented to Professor Rosalind M.T. Hill*, Blackwell, Oxford, 1978, p. 31-77. Repr. dans *Politics and Ritual in Early Medieval Europe*, Londres/Ronceverte, Hambledon Press, 1986, p. 1-49.

tous, même si l'aspect "public" est indissociable de la résolution du conflit. Il contribue à fonder la paix». ²⁰

Un exemple tiré de Grégoire de Tours illustre ces propos. Chilpéric, qui était en conflit avec son fils Mérovée parce qu'il avait épousé la reine Brunehaut, fit la paix avec lui en accueillant les époux dans sa demeure et en partageant avec eux le repas du soir (GT V 2). La paix entre Chilpéric et son fils fut scellée à partir du moment où les deux parties partagèrent un repas.

L'importance qu'avait la prise d'un repas en commun aux yeux des rois mérovingiens et germains en général est soulignée par le fait qu'aucun empoisonnement ne fut tenté lors de ces repas. Les sources mérovingiennes ne rapportent que quelques rares exemples de tentatives d'empoisonnement mais ces tentatives n'eurent jamais lieu lors de banquet: «le crime de poison ne suppose pas nécessairement la convivialité [d'un repas]: il met au contraire en évidence un rapport à l'aliment qui peut être solitaire et déconnecté de la table. On relève des empoisonnements solitaires surtout dans le haut Moyen âge et les moyens utilisés sont alors d'une extrême simplicité.» ²¹

Claude Gauvard ajoute que l'empoisonnement était très redouté quoique peu répandu, car il constituait un acte de trahison honteux: «le criminel a honteusement apprivoisé sa victime en lui proposant les nourritures les plus délicates (...) la confiance du partenaire a été trahie». ²² L'absence de tentative d'empoisonnement lors de banquets démontre que les Mérovingiens considéraient la prise d'un repas en commun comme un acte fondateur de la paix et qu'ils lui accordaient assez d'importance pour ne pas entacher ce rituel.

²⁰C. Gauvard, «Cuisine et paix en France à la fin du Moyen âge», dans Martin Aurell, Olivier Dumoulin et Françoise Thelamon (édit.), *La sociabilité à table. Commensalité et convivialité à travers les âges*, Actes du colloque de Rouen, 14-17 novembre 1990, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1992, p. 331.

²¹F. Collard, «Le banquet fatal: la table et le poison dans l'Occident médiéval», *Ibid.*, p. 336.

²²C. Gauvard, *loc. cit.*, p. 327.

L'échange d'otages fut aussi un des rituels les plus caractéristiques de la période mérovingienne. L'otage n'était pas à cette époque une personne gardée prisonnière dans le but d'obtenir rançon mais une personne livrée à la partie adverse afin de garantir l'exécution d'une promesse ou d'un traité.²³ On retrouve dans les sources plusieurs exemples d'échanges d'otages entre des royaumes étrangers et le *Regnum Francorum* et aussi entre des aristocrates et des rois mérovingiens. Par exemple, en 579, au moment où Chilpéric s'apprêtait à combattre les Bretons, leur roi Weroc promit de se soumettre et remit son fils en otage à Chilpéric (GT V 26). Un autre exemple tiré de Grégoire de Tours montre les Neustriens Waddon et Chariulf, alliés de Gondovald, avoir la vie sauve en 585 à la suite du siège de la forteresse de Comminges après avoir laissé leurs fils en otages auprès du roi Gontran (GT VII 38).

L'otage était donc un instrument de la paix. Toutefois, nous possédons au moins un exemple pour lequel l'otage avait le sens qu'on lui donne généralement de nos jours. Ingonde, fille de Brunehaut et épouse du prince wisigoth Reccared, et son jeune fils, Athanagilde, furent fait prisonniers par les Byzantins afin de forcer les Austrasiens à entreprendre la conquête de la Lombardie (GT VIII 28). Nous savons grâce aux *Epistulae Austrasicae* qu'ils ne furent jamais libérés (EA 27,28,43,44,45). Par conséquent, si l'une des parties avait refusé de se prêter à l'un de ces rituels, la paix n'aurait pas été véritablement scellée.

2-La mise à l'écart physique des ennemis

Les conflits internes résolus par l'homicide

Lorsque la paix ne pouvait pas être conclue, les Mérovingiens disposaient de plusieurs méthodes leur permettant d'écarter leurs ennemis de la vie publique: l'exil,

²³Voir *supra* p. 17.

l'emprisonnement dans des monastères, la destitution et la répudiation. D'après les sources, ils employèrent l'homicide plus que tout autre moyen de résolution de conflits.

Malgré son emploi fréquent, l'homicide restait un geste grave car le roi n'avait pas le droit de vie ou de mort sur ses sujets.²⁴ Il ne pouvait donc pas ordonner l'exécution de quiconque lui déplaisait. D'ailleurs, les rois qui ordonnaient des assassinats utilisaient, dans la plupart des cas, des agents pour commettre leur crime.²⁵ C'est pourquoi, à quelques reprises, les Mérovingiens organisèrent de faux procès dans lesquels leurs adversaires étaient jugés pour des offenses qu'ils n'avaient pas commises. Aussi, l'assassinat était-il maquillé en condamnation à mort légale puisque le criminel était réputé avoir commis un acte passible de la peine de mort. Nous précisons donc, dans la mesure du possible, si les homicides perpétrés par les Mérovingiens furent des condamnations à mort ou des assassinats.

L'homicide fut fréquemment employé parce que d'autres moyens de résolution de conflits s'étaient montrés inefficaces pour régler certains types de conflits. Nous verrons par exemple que la tonsure ou l'exil ne permirent pas toujours d'écarter de la vie publique tous les ennemis des Mérovingiens.

Dès la fin du VI^e siècle, les sources nous présentent des exemples où les intérêts des divers clans aristocratiques s'opposaient à ceux des membres de la famille royale. Étant donné que ces clans aristocratiques se formaient autour d'une

²⁴Maurice Prou s'est demandé si les rois mérovingiens avaient eu ce droit. Selon lui, les Mérovingiens ne le possédaient. Lorsqu'ils ont tué «pour se débarrasser de ceux de leurs sujets qui leur portaient ombrage», ils ont abusé de leurs droits. «De mettre à mort un de leurs sujets sans motif légal, sans forme de procès, et à leur bon plaisir, ils en ont la force mais non le droit». M. Prou, «Examen de quelques passages de Grégoire de Tours relatifs à l'application de la peine de mort», *Études d'histoire du Moyen âge dédiées à Gabriel Monod*, Paris, Librairie Félix-Alcan, 1896, p. 1-9. Repr. dans *Études d'histoire du Moyen âge dédiées à Gabriel Monod*, Genève, Slatkine Reprints, 1975, p. 1-9.

²⁵Selon l'étude de R. F. Newbold, les nobles agissaient personnellement alors que les rois, les reines et les princes, n'agissaient pas eux-mêmes: ils demandaient à des agents d'exécuter leurs ordres. R. F. Newbold, «Interpersonal Violence in Gregory of Tours' *Libri Historiarum*». *Nottingham Medieval Studies*, 38(1994), p. 9.

ou de quelques figures dominantes, il suffisait souvent aux Mérovingiens d'écartier de la vie publique les personnages à la tête du clan pour mettre fin au mouvement d'opposition. Lorsqu'une telle situation se présentait, les Mérovingiens employaient l'homicide plus que tout autre moyen de résolution de conflits. Ces factions, ou clans aristocratiques, acquerront de plus en plus d'influence à la cour mérovingienne à partir de la fin du VI^e siècle. Cette situation fut à l'origine de plusieurs conflits tant entre les différents clans aristocratiques qu'entre des membres de la royauté et certaines figures dominantes du royaume.

Le meurtre de Brunehaut en 613 est un exemple de ces luttes entre les membres de la royauté et certains clans aristocratiques influents. La reine fut condamnée à mort par Clotaire II après que les aristocraties burgondes et austrasiennes l'eurent abandonnée. Les tensions entre Brunehaut et l'aristocratie austrasienne existaient déjà depuis longtemps. Depuis la mort de Sigebert en 575, l'aristocratie estimait que Brunehaut avait trop d'influence à la cour. Mais après l'exil de la reine, son mariage avec Mérovée et son retour en Austrasie, l'aristocratie avait accepté que la reine demeure une figure dominante à la cour, probablement parce que Childebert II était encore mineur. Le conflit s'était aggravé lorsque Childebert II avait atteint sa majorité en 584 sans que Brunehaut perde son emprise sur le roi, au détriment des aristocrates. Cette insatisfaction de l'aristocratie avait entraîné une série de tentatives d'assassinat: en 586, Brunehaut avait échappé à un complot mené par le duc Rauching, les magnats Ursion et Berthefred et l'influent évêque de Reims, Egidius (GT IX 9 et 14). Elle avait de nouveau évité la mort lorsque le plan préparé par le connétable Sunnegysile et la nourrice de Childebert II, Septimina, avait été découvert (GT IX 38).

La disparition des principaux ennemis de Brunehaut et la confirmation de ses droits dans le traité d'Andelot de 587 la laissèrent libre d'exercer son influence auprès de son fils, Childebert II. Après la mort de celui-ci en 596, Brunehaut devint la régente de ses deux petits-fils qui avaient hérité du royaume de leur père: Thierry II devint roi de Bourgondie et Theudebert II, d'Austrasie, où Brunehaut demeurait. Mais l'animosité entre l'aristocratie austrasienne et Brunehaut s'accrut au point

qu'en 599, au moment où Theudebert II atteignait sa majorité, elle fut finalement forcée par l'aristocratie de quitter l'Austrasie et d'aller retrouver son autre petit-fils, Thierry II de Bourgondie, où elle continua à jouer un rôle actif à la cour.

L'aristocratie burgonde devint bientôt hostile à Brunehaut lorsque celle-ci fit assassiner le patricien Aegyla et qu'elle condamna à l'exil l'évêque de Vienne, Didier (Fréd. IV 21 et 24). Cette hostilité devint apparente lorsque l'armée burgonde refusa de s'engager dans un combat contre l'Austrasie.

Lorsque Brunehaut couronna son arrière-petit-fils, Sigebert II, roi du royaume d'Austrasie-Bourgondie après la mort de Theudebert II et Thierry II en 613, les aristocraties de ces deux royaumes décidèrent qu'il était temps de se débarrasser d'elle (Fréd. IV 40). Pépin et Arnoul, principaux représentants de l'aristocratie austrasienne, se rallièrent alors à la Neustrie et invitèrent Clotaire II à régner en Austrasie (Fréd. IV 40). Brunehaut fut également rejetée par l'aristocratie burgonde (Fréd. IV 41).

Les royaumes de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgondie se soumirent donc à Clotaire II. Les arrière-petits-fils de Brunehaut furent assassinés par l'armée austrasienne alors que Brunehaut fut arrêtée par les Burgondes puis livrée à Clotaire II (Fréd. IV 42). Lors d'un procès, le roi la trouva coupable d'avoir ordonné le meurtre de dix rois francs et la condamna à mort (Fréd. IV 42).

En plus de régler le conflit qui opposait Brunehaut aux aristocraties austrasienne et burgonde, l'élimination de Brunehaut et de ses petits-fils fit de Clotaire II le seul roi du *Regnum Francorum*. De plus, Clotaire II se servit des accusations portées contre Brunehaut pour blanchir de toute responsabilité les Mérovingiens qui avaient participé aux guerres civiles de la fin du VI^e siècle. En effet, en accusant Brunehaut d'avoir assassiné dix rois francs, tout en sachant qu'elle n'avait pas pu être impliquée dans tous ces complots, Clotaire II imputait à une seule personne -d'origine wisigothique- tous les maux des soixante dernières années. Si Brunehaut était la cause des guerres civiles, sa disparition marquait la fin de ces guerres et le début d'une nouvelle ère. Une nouvelle étape de l'histoire franque

pouvait commencer. Les accusations que Clotaire II formula contre Brunehaut avaient donc une portée politique.²⁶

La condamnation à mort de Brunehaut fut le résultat de l'influence grandissante de l'aristocratie auprès des souverains mérovingiens. Cette influence fut aussi à l'origine des meurtres de quatre autres princes mérovingiens qui furent assassinés parce que les clans aristocratiques les plus influents ne voulaient pas qu'ils succèdent à leur père. Mérovée, fils de Theudebert II, fut assassiné sur les ordres de Thierry II en 612 (Fréd. IV 38) tandis que les trois fils de Thierry II furent tués après la mort de leur père et l'arrestation de Brunehaut en 613 (Fréd. IV 41).

L'absence de lois successorales bien établies et la position fragile des reines à la cour fut aussi à l'origine de plusieurs assassinats entre les années 561 et 613. Ces conflits opposaient la reine présente à la cour aux fils de son époux nés d'un mariage précédent. Un lien étroit unissait les reines et leurs fils à la cour. En effet, si une reine n'avait pas donné naissance à des fils ou si ses fils étaient morts avant d'avoir atteint leur majorité, elle avait peu de chance de demeurer à la cour. De même, un fils de roi dont la mère n'était plus présente à la cour avait peu de chance d'hériter du royaume de son père. Les *Dix livres d'histoire* de Grégoire de Tours fournissent plusieurs exemples où les reines s'opposèrent aux fils de rois nés de mariages précédents. Les exemples sont nombreux, mais le plus caractéristique est celui qui opposa la reine Frédégonde à Mérovée, fils de Chilpéric.²⁷

Mérovée était né d'un premier mariage entre Chilpéric et Audovère (GT IV 28). Ses chances d'obtenir une part du royaume à la mort de son père s'étaient

²⁶I. Wood, *op. cit.*, p. 135.

²⁷Outre l'exemple de Mérovée, Grégoire de Tours rapporte que Marcatrude, épouse de Gontran, fit assassiner le fils du roi, Gondebaud, vers 561. Elle craignait que ce fils, né d'une union antérieure, n'hérite du royaume de Gontran et déshérite du même coup son propre fils (GT IV 25). Grégoire de Tours rapporte aussi que Frédégonde fit assassiner le frère de Mérovée, Clovis, fils de Chilpéric et d'Audovère, pour les mêmes raisons (GT V 39). La reine écarta aussi de la vie publique tous les proches du prince: sa mère, Audovère, et sa maîtresse furent assassinées, sa sœur fut emprisonnée dans un monastère, tandis que ses serviteurs et alliés furent dispersés. Parmi les complices de Clovis, mentionnons le plus célèbre, Leudaste, comte de Tours, qui fut tué vers 580 lorsqu'on découvrit, pendant un procès qu'il avait intenté contre Grégoire de Tours, qu'il appuyait Clovis au détriment de Frédégonde (GT VI 32).

affaiblies lorsque Audovère avait quitté la cour et avait été remplacée par Frédégonde. De son côté, Frédégonde était déterminée à éliminer tous les fils de Chilpéric qui n'étaient pas les siens afin que seuls ses enfants héritent du royaume de Chilpéric, assurant ainsi son avenir à la cour. Les chances de Mérovée d'obtenir une part du royaume de Chilpéric étaient donc amoindries par deux facteurs: l'absence d'Audovère à la cour et la détermination de Frédégonde à ne laisser régner que ses propres fils.

Conscient que son avenir à la cour était menacé, Mérovée décida en 575 de réclamer une part du *Regnum Francorum* du vivant de son père. Sa décision fut probablement précipitée par l'assassinat de Sigebert en 575, car la mort d'un souverain ouvrait la voie à une nouvelle distribution du pouvoir dans le *Regnum Francorum*. La première action de Mérovée fut de se rendre à Rouen où était emprisonnée Brunehaut alors que Chilpéric lui avait demandé d'aller prendre la cité de Poitiers qui appartenait à l'Austrasie (GT V-2). À Rouen, il épousa Brunehaut avec la bénédiction de l'évêque Prétextat qui sera d'ailleurs puni pour ce geste par Frédégonde. Mérovée voulait, par ce mariage, consolider ses prétentions à la couronne.²⁸

Furieux d'apprendre que son fils avait épousé Brunehaut, Chilpéric entreprit de se rendre à Rouen afin d'annuler ce mariage. Les époux cherchèrent alors refuge à la basilique Saint-Martin de Tours où ils bénéficièrent du droit d'asile. Chilpéric tenta de les faire sortir de la basilique par toutes sortes de propositions

²⁸Nous ne savons pas si Mérovée maria Brunehaut pour accroître ses chances d'hériter du royaume de son père, la Neustrie, ou du royaume de sa nouvelle épouse, l'Austrasie. Quant aux motifs de la décision de Brunehaut, rien dans les sources ne permet d'identifier les buts qu'elle recherchait en épousant Mérovée. Peut-être avait-elle été abandonnée par les Austrasiens qui, après l'assassinat de Sigebert, avaient laissé Brunehaut aux mains de Chilpéric alors qu'ils avaient ramené en Austrasie le jeune Childebert II. J. Nelson, «Queens as Jezebels: Brunhild and Balthild in Merovingian history» *Essays dedicated and Presented to Professor Rosalind M. T. Hill*, Oxford, Blackwell, 1978, p. 31-77. Aussi dans *Politics and Rituals in Early Medieval Europe*, Londres/Ronceverte, Hambledon Press, 1986, p. 10-12. Voir aussi I. Wood, *op. cit.*, p. 128.

mensongères afin de les appréhender mais Mérovée et Brunehaut n'en firent rien.²⁹ Finalement, Chilpéric promit de respecter leur union. Les époux sortirent de la basilique et les deux partis échangèrent des baisers et partagèrent un repas (GT V 2). Toutefois, ce premier épisode du conflit entre Chilpéric et Mérovée ne mit pas fin à la lutte qui les opposait.

Brunehaut retourna en Austrasie où elle aurait été accueillie favorablement par l'aristocratie austrasienne tandis que Mérovée suivit Chilpéric à Soissons, mais il fut placé sous la garde de son père, tonsuré et ordonné prêtre. Par ce geste, Chilpéric voulait éloigner son fils de l'arène politique. Mérovée réussit à s'échapper et se retrouva une nouvelle fois à la basilique Saint-Martin de Tours où il demeura plusieurs mois en compagnie du duc Gontran Boson qui fuyait aussi Chilpéric. Finalement, il réussit à s'échapper de la basilique sans que les hommes de Chilpéric ne l'appréhendent. Il se rendit en Austrasie afin de rejoindre Brunehaut, mais, à sa grande surprise, il ne fut pas accueilli par les Austrasiens, peut-être à la demande de Brunehaut, qui avait retrouvé sa place auprès de son fils à la cour (GT V 14).

N'obtenant pas le soutien qu'il désirait en Austrasie, Mérovée décida de retourner à Tours. Chilpéric, apprenant les projets de son fils, envoya des Théroüannais, du royaume de Neustrie, vers Mérovée pour l'attirer dans un guet-apens. Mérovée ne se méfia pas et fut fait prisonnier. Voyant qu'il ne pouvait s'en sortir, il aurait demandé à un de ses proches fidèles, Gaïlen, de le tuer. Toutefois, Grégoire de Tours ajoute que le suicide de Mérovée aurait été une information diffusée à la cour et qu'en réalité, Mérovée aurait été assassiné sur l'ordre de Frédégonde (GT V 18).

Les événements qui entourèrent la volte-face de Chilpéric ne nous sont pas rapportés par Grégoire de Tours; nous ne savons pas pourquoi il décida un jour de confiner son fils dans un monastère alors qu'il avait accepté son mariage quelques mois auparavant. Quant à Frédégonde, qui voulait éliminer de la succession tous

²⁹A. Ducloux, «La violation du droit d'asile par "dol" en Gaule, au VI^e siècle», *Antiquité tardive*, 1(1993), p. 208.

les fils de Chilpéric qui n'étaient pas les siens, elle semble s'être accommodée au début de la retraite forcée de Mérovée dans un monastère. Toutefois, lorsque Mérovée démontra par son évasion qu'il n'accepterait pas d'être déshérité, Chilpéric aurait ordonné son assassinat sous les pressions de Frédégonde.

L'assassinat de l'évêque de Vienne, Didier, peut aussi être relié aux conflits nés de la position instable des reines à la cour. Didier prétendait que les enfants de Thierry II, petits-fils de Brunehaut, étaient illégitimes et qu'ils ne pourraient pas succéder à leur père. Par conséquent, l'avenir de Brunehaut à la cour était menacé si Thierry II venait à mourir. La chronique de Frédégaire nous informe peu sur les événements qui précédèrent l'arrestation de l'évêque de Vienne. C'est la *Passio sancti Desiderii episcopi et martyris* qui nous apprend que Didier, tout comme le moine Colomban de Luxeuil,³⁰ menaçait la succession mérovingienne en accusant Thierry II d'engendrer des fils illégitimes puisqu'il n'était pas marié.³¹ Les déclarations de l'évêque de Vienne avaient une portée politique indéniable puisqu'elles menaçaient non seulement l'autorité du roi Thierry mais aussi celle de Brunehaut après la mort de Thierry II.

Frédégaire rapporte que sous l'instigation de la reine, le synode de Chalon-sur-Saône de 602/603 étudia le cas de Didier et que les évêques présents le condamnèrent à l'exil (Fréd. IV 24). Mais en 607, Didier revint en Bourgondie. Brunehaut s'associa alors à l'évêque de Lyon, Aridius, nommé à l'épiscopat par la reine, pour exiger la mort de l'évêque: Didier fut lapidé par l'escorte du roi, sans que l'on sache vraiment si la reine avait ordonné son exécution (Fréd. IV 32).

³⁰Le moine irlandais Colomban fut contraint de s'exiler pour les mêmes motifs invoqués contre l'évêque de Vienne: lui aussi contestait la légitimité des enfants de Thierry II (Fréd. IV 39). Colomban accepta sous la contrainte des troupes de Thierry II de quitter son monastère de Luxeuil. Il voulut d'abord retourner en Irlande, mais n'arrivant pas à traverser la Manche, il repartit vers l'Est jusqu'à Constance. Puis, de nouveau menacé, il trouva refuge auprès des Lombards en Italie. Il ne revint jamais à l'intérieur des frontières du *Regnum Francorum*, ce qui explique pourquoi il ne fut pas assassiné comme le furent Didier et Prétextat.

³¹J. Nelson, *loc. cit.*, p. 27-28.

Les Mérovingiens utilisèrent aussi fréquemment l'homicide lorsque venait le temps de régler un conflit qui les opposait à certains de leurs agents ou à de grandes figures du monde aristocratique. Ceux-ci étaient alors accusés du crime de lèse-majesté et étaient condamnés à mort. Les Mérovingiens appliquaient ainsi les lois du code Théodosien qui prévoient qu'une personne reconnue coupable du crime de haute trahison était passible de la peine de mort. De plus, l'accusé devait subir la torture afin de nommer ses complices. Il perdait tout privilège dû à son rang, ses biens étaient confisqués et sa famille humiliée. Ses alliés devaient subir les mêmes peines (code Théodosien, 9-5 et 9-14-3).

Plusieurs agents du roi furent ainsi condamnés à mort ou assassinés pour crime de lèse-majesté.³² Les plus célèbres furent les alliés de Gondovald, assassinés avant leur procès, en 585. Lorsque Gondovald fut tué à sa sortie de la forteresse de Comminges, ses alliés avaient été fait prisonniers avec la promesse qu'ils auraient la vie sauve (GT VII 38). Mais Mummole et l'évêque Sagittaire, deux des plus importants alliés de Gondovald, furent assassinés alors qu'ils se trouvaient dans les tentes des troupes de Gontran, en attente de leur procès (GT VII 39).

La décision de Gontran d'assassiner Mummole et Sagittaire s'explique peut-être par le lien qui attachait ces deux hommes à la Bourgondie.³³ Mummole avait été un personnage important à la cour burgonde. Nommé patrice de Bourgondie par Gontran, c'est-à-dire gouverneur du royaume³⁴ (GT IV 42), il avait été un général

³²Notons les exemples de Rauching, Ursion et Berthefred, qui furent tous trois condamnés à mort en 586 pour avoir comploté les assassinats de Childebert II et de la reine Brunehaut (GT IX 9) et celui d'Éberulf, chambrier de Chilpéric, accusé en 585 par Gontran d'avoir été le meurtrier de Chilpéric (GT VII 29).

³³Cette hypothèse est étayée par le fait que des alliés influents de Gondovald qui n'étaient pas du royaume de Gontran furent libérés tout de suite après la prise de Comminges. Waddon, qui avait été maire du palais et Chariulf, qui relevait de la ville de Comminges située dans les Basses-Pyrénées, étaient des hommes de Chilpéric. Tous deux furent libérés après la prise de Comminges en échange de leurs fils qu'ils laissèrent en otage à Gontran. Deux autres hommes de Chilpéric, le duc Bladaste et le comte de Bordeaux, Garachar, furent graciés par Gontran après que Grégoire de Tours soit intervenu en leur faveur (GT VII 39 et VIII 6).

³⁴A.R. Lewis, «The Dukes in the *Regnum Francorum*, A.D. 550-751», *Speculum*, 51(1976), p. 391.

d'armée exceptionnel; sa défection avait dû être pour Gontran une lourde perte puisqu'un synode s'était réuni afin de traiter de la désertion du général, sans que l'on sache s'il avait été l'objet d'un chef d'accusation. (GT VI 1).

Le meurtre de Mummole avait été un geste nécessaire pour Gontran en raison de l'influence que le général exerçait auprès des partisans de Gondoald. En fait, l'élimination de Mummole était aussi essentielle que celle de Gondoald pour le roi qui voulait non seulement punir ses alliés, mais aussi éliminer ceux qui étaient à la tête du mouvement de défection qui avait touché la Bourgondie.

Quant à l'évêque de Gap, Sagittaire, il avait comparu devant des synodes avec son compagnon Salonius, évêque d'Embrun, pour divers méfaits (vols et homicides) avant l'affaire Gondoald (GT V 20 et V 27). Le roi, en accord avec la décision du synode, les avait d'abord condamnés à une retraite forcée dans un monastère puis, accusés de crime de lèse-majesté, ils avaient été destitués. Gontran voulut sans doute se débarrasser une fois pour toutes de cet évêque qui avait été à la source de plusieurs conflits et qui participait à des expéditions militaires.

Gontran Boson, d'abord un allié puis un opposant de Gondoald, fut également condamné à mort en 586.³⁵

Les évêques faisaient aussi partie des clans aristocratiques. C'est la raison pour laquelle certains évêques influents furent aussi condamnés à mort par les Mérovingiens lorsqu'ils s'opposaient à eux. Un des exemples les plus connus est celui de l'évêque de Rouen, Prétextat, qui fut assassiné en 586 sur les ordres de la reine Frédégonde (GT VIII 31). Le conflit entre Prétextat et Frédégonde avait débuté lorsque l'évêque avait célébré le mariage de Brunehaut et de Mérovée, fils de Chilpéric. Étant donné que Frédégonde s'opposait déjà à Mérovée, car son éventuelle accession au trône signifiait la fin de la présence de Frédégonde à la cour, Prétextat devint aussi un ennemi de Frédégonde lorsqu'il se fit le défenseur de Mérovée.

³⁵Voir *supra*, p. 72.

Lorsque Chilpéric apprit que Prétextat avait célébré le mariage de Mérovée, le roi fit convoquer l'évêque à la cour. En l'interrogeant, Chilpéric apprit que Prétextat était le gardien des biens de Brunehaut. Il en conclut que Mérovée et l'évêque préparaient un complot pour le détrôner. Chilpéric ordonna alors que les biens de Prétextat soient confisqués et que l'évêque soit retenu en exil jusqu'à ce qu'un concile se réunisse afin de le juger. Le concile se tint à Paris en 577. Chilpéric accusa Prétextat d'avoir marié Mérovée et Brunehaut contre les canons de l'Église et d'avoir comploté son assassinat. Le roi accusait donc l'évêque d'avoir enfreint le droit ecclésiastique et le droit criminel. En fait, Chilpéric ne s'opposait pas à cette union parce qu'elle était contraire aux canons de l'Église, mais parce que ce mariage renforçait la position de son fils qui réclamait une part du royaume. Les évêques réunis au concile ne furent pas dupes de la situation. Par exemple, Grégoire de Tours les exhorta à ne pas laisser tuer Prétextat et il semble bien qu'il ait convaincu une majorité d'évêques puisque le roi tenta de faire taire Grégoire de Tours.

À la séance du lendemain, Chilpéric, voyant qu'il ne pourrait pas faire condamner Prétextat pour crime de lèse-majesté, accusa l'évêque de Rouen d'avoir volé les biens de Brunehaut qu'il avait en sa possession, car le vol entraînait la destitution (GT V 18). Toutefois, Prétextat arriva à prouver qu'il n'avait commis aucun vol. Le roi, voulant à tout prix le faire chasser, lui envoya des messagers qui lui proposèrent un marché: le roi acceptait de lui accorder son pardon s'il avouait ses fautes. Prétextat accepta l'offre du roi.

Le lendemain, Prétextat avoua devant l'assemblée avoir comploté l'assassinat du roi. Afin d'obtenir la condamnation de Prétextat, le roi fit falsifier le recueil des canons; il y ajouta une clause qui disait qu'un évêque, pris en flagrant délit d'homicide et de parjure, devait être destitué. Prétextat fut alors condamné à l'exil. Quelques évêques, dont Grégoire de Tours, protestèrent, mais en vain. Prétextat

fut ensuite emprisonné et exilé sur une île (GT V 18). Tout de suite après, Chilpéric donna l'ordre à ses hommes d'assassiner Mérovée (GT V 18).³⁶

À n'en point douter, le procès de Prétextat fut, pour Grégoire de Tours, un faux procès. Le roi se servit du concile pour faire condamner légalement un adversaire sous de faux prétextes.

Après la mort de Chilpéric, Prétextat revint à Rouen grâce aux pressions de la population. Cependant, Frédégonde était mécontente du retour de l'évêque en Neustrie. Elle voulut l'éloigner à nouveau en tentant d'ouvrir une enquête sur son procès, mais l'évêque de Paris, Ragnemod, s'opposa à ce que Prétextat fût à nouveau jugé (GT VII 16). Finalement, Frédégonde ordonna l'assassinat de Prétextat. Il fut tué alors qu'il se trouvait dans son église (VIII 31).

Plusieurs aristocrates exprimèrent leur indignation à la suite du geste de Frédégonde. Un d'entre eux accusa ouvertement le reine d'avoir ordonné le meurtre de l'évêque; il fut empoisonné quelques heures plus tard. L'évêque de Coutances, Romachaire, vint enterrer Prétextat alors que l'évêque de Bayeux, Leudovald, écrit à tous les évêques du royaume et ordonna la fermeture des églises de Rouen jusqu'à ce qu'une enquête soit faite (GT VIII 31). Néanmoins, Frédégonde ne fut jamais officiellement accusée du meurtre de Prétextat, malgré l'intervention de Gontran dans cette affaire, car les grands du royaume de Neustrie refusèrent de livrer au roi de Bourgogne une des leurs en arguant qu'ils pouvaient condamner eux-mêmes ceux qu'ils trouveraient coupables du meurtre de l'évêque (GT VIII 31).

³⁶La juxtaposition du procès de l'évêque de Rouen et de la mort de Mérovée démontre que Grégoire de Tours voyait un lien direct entre les deux événements. En effet, Grégoire de Tours, qui écrit ses *Histoires* en grande partie au moment où la ville de Tours était sous la domination de Chilpéric, ne pouvait se permettre d'écrire tout ce qu'il voulait contre le roi. Lorsqu'il s'agissait de rapporter des sujets délicats (par exemple, les infidélités de Frédégonde ou l'identification de certains alliés de Gondovald), il utilisait diverses techniques narratives, telle la succession d'événements, afin de créer des liens implicites entre ceux-ci. I. Wood, «The Secret Histories of Gregory of Tours», *loc. cit.*, p. 266.

Les conflits internes résolus par l'exil

L'exil, tout comme l'assassinat, fut un moyen de résolution de conflit qu'utilisèrent les Mérovingiens pour se débarrasser de leurs ennemis. À l'instar de l'assassinat, l'exil permettait aux Mérovingiens d'écarter leurs adversaires de la vie publique. Cependant, l'exil possédait un avantage sur l'assassinat: il laissait la vie sauve aux victimes. L'exil fut donc utilisé au lieu de l'assassinat pour éloigner de puissants personnages de la vie publique dont le meurtre aurait provoqué trop de remous dans la population. Ainsi, Brunehaut, Prétextat de Rouen et Didier de Vienne furent condamnés à l'exil avant d'être assassinés ou condamnés à mort.

Les causes des conflits menant à l'exil étaient parfois semblables à celles menant à la condamnation à mort. Tout dépendait du statut social de la personne accusée. Ainsi, le puissant évêque de Reims, Egidius, fut condamné à l'exil en 590 pour crime de lèse-majesté alors que ses complices, Rauching, Ursion et Berthefred, avaient été condamnés à mort.³⁷ Il est vrai qu'on ne découvrit sa participation dans cette affaire que quatre années plus tard (GT X 19).³⁸ De même, l'évêque de Langres, Mundéric, accusé par Chilpéric de crime de lèse-majesté pour avoir appuyé Sigebert, fut contraint de s'exiler pour deux ans (GT V 5).

L'exil pouvait aussi servir de condamnation pour des personnages ayant commis des crimes plus ou moins importants contre l'autorité royale. Ces personnages étaient exemptés de la peine de mort parce qu'ils ne représentaient pas une menace sérieuse pour la royauté. Ce fut le cas de Sunnegysile et de Gallomagne, officiers de Childebart II. Le conflit qui les opposait au roi

³⁷Notons qu'Egidius, tout comme Prétextat, fut jugé devant ses pairs, c'est-à-dire par des évêques réunis en concile. Les Mérovingiens respectaient ainsi le code Théodosien qui prévoit qu'un évêque ne devait pas être jugé par une cour séculière (code Théodosien, 16-2-12). Les *Constitutiones Sirmordianae*, ajoutées au code Théodosien, prévoient aussi qu'un évêque condamné par ses pairs doit s'exiler à au moins cent milles de sa cité (Sirm. 2).

³⁸Cette découverte fut le fruit du hasard. En 590, Sunnegysile, soupçonné de complot contre le roi Childebart II, révéla sous la torture que l'évêque de Reims, Egidius, avait fait partie du complot mené par Rauching contre le roi quelques années auparavant. Il fit ces aveux alors qu'on ne l'avait ni arrêté ni questionné à ce sujet: on l'avait arrêté au sujet du complot contre la reine Brunehaut (GT X 19).

d'Austrasie s'inscrit dans le mouvement de contestations qui opposait la reine Brunehaut à l'aristocratie austrasienne à la fin des années 580. Sunnegysile, connétable, s'allia à Septimina et à Droctulf, nourriciers des enfants de Childebert II et de la reine Faileube, de même qu'à Gallomagne, référendaire du roi, afin d'assassiner Brunehaut et Faileube (GT IX 38).

Celle-ci découvrit le complot de Sunnegysile. Les nourriciers des princes, Septimina et Droctulf, furent arrêtés puis torturés afin qu'ils confessent leur crime. Ils furent condamnés aux travaux forcés tandis que Sunnegysile et Gallomagne étaient condamnés à l'exil (GT IX 38).

Il est probable que Childebert II n'a pas jugé bon d'ordonner l'assassinat de ces conspirateurs parce qu'ils n'avaient pas réussi à engager dans leurs rangs des membres importants de l'aristocratie. Sunnegysile, Gallomagne, Septimina et Droctulf ne faisaient probablement pas partie des familles nobiliaires de l'Austrasie. Ils devaient leurs fonctions palatines au roi et non à leur rang social.³⁹ Leur expulsion de la cour était une mesure suffisante afin de mettre fin à ce complot sans grande envergure.

L'exil servait ainsi deux fonctions principales: écarter de la vie publique des personnages influents du royaume dont l'assassinat aurait causé trop de remous, majoritairement des évêques, et punir des individus coupables d'un crime grave mais dont l'influence auprès de la population était moindre.

Notons que l'exil ne signifiait pas que les accusés étaient exilés de leur *regna* et encore moins du *Regnum Francorum*. Les exilés étaient éloignés des villes qu'ils habitaient. Par exemple, Prétextat, évêque de Rouen située en Neustrie, fut exilé sur une île située sur les rives de la Neustrie. Egidius, évêque de Reims, ville austrasienne, fut exilé à Strasbourg et Mundéric, domicilié à Langres en Burgondie, fut confiné à demeurer sur les rives du Rhône. Seul le moine Colomban, d'origine irlandaise, semble avoir été forcé de s'exiler du royaume des Francs puisqu'il

³⁹T. J. Rivers (trad.), «Introduction», *Laws of the Salian and Ripuarian Franks*, New York, AMS Press, 1986, p. 13.

s'installa en Italie. Il est aussi possible qu'il ait choisi lui-même de quitter définitivement le *Regnum Francorum* au lieu de s'installer dans un autre *regnum*.

Les retraits forcées dans les monastères

Parmi les autres moyens de résolution de conflits qui constituaient des formes de mise à l'écart, on retrouve les retraits forcées dans les monastères. C'était en fait un emprisonnement déguisé. Il permettait aux Mérovingiens d'écarter leurs adversaires de la scène politique tout en leur laissant la vie sauve. En entrant au monastère, les nouveaux moines ou les nouvelles moniales perdaient leurs fonctions publiques. Ils appartenaient maintenant à la sphère ecclésiastique mais n'y jouaient pas un rôle actif.

La retraite forcée dans les monastères fut relativement peu employée à la fin du VI^e siècle et au début du VII^e siècle si on la compare à l'utilisation des autres moyens de résolution et si l'on se fie à Grégoire de Tours et à Frédégaire. On l'utilisa d'abord pour écarter des femmes de la famille royale. C'était un moyen de leur enlever leur fonction publique qui était directement liée à leur condition de mère ou d'épouse de roi. Il semble que les veuves mérovingiennes aient représenté une certaine menace pour les rois mérovingiens puisqu'on observe à plusieurs reprises dans les sources que les souverains tentèrent de les éloigner de la cour à la suite du décès de leur époux.⁴⁰ Ils craignaient surtout que ces femmes se marient à des hommes qu'ils n'avaient pas choisis et qu'elles transmettent à ces nouveaux époux des pouvoirs financiers et un accès à la couronne.

Les veuves de roi pouvaient aussi transmettre à leur futur mari une certaine autorité. Elles-mêmes ne détenaient pas de véritables pouvoirs politiques mais elles

⁴⁰Notons par exemple que les rois tentèrent d'écarter Frédégonde et Brunehaut lorsque Chilpéric et Sigebert furent assassinés. Après l'assassinat de Sigebert I^{er} en 575, Brunehaut fut arrêtée par Chilpéric et exilée à Rouen (GT V 1). Quant à Frédégonde, Gontran ordonna qu'elle se retire à la villa de Vaudreuil à la suite de la mort de Chilpéric en 584 (GT VII 19).

avaient une grande influence à la cour. Elles avaient été épouses de roi, peut-être même mères de roi et il est certain qu'à la mort de leur mari, elles avaient conservé un certain prestige. Un aristocrate ou un prétendant à la couronne qui mariait la veuve d'un roi s'assurait de posséder une influence considérable à la cour.⁴¹

Si les Mérovingiens ne réussirent pas à éloigner Brunehaut et Frédégonde après la mort de leur mari, ils parvinrent à emprisonner dans un monastère l'une des veuves de Caribert I^{er}, Theudogilde. Elle fut forcée par Gontran de se retirer dans un monastère d'Arles après la mort de son mari en 567. Cette mise au monastère constituait un véritable emprisonnement puisque Theudogilde, qui avait par la suite réussi à trouver un Wisigoth prêt à l'épouser, ne put quitter le monastère où elle se trouvait. Grégoire de Tours rapporte qu'elle y demeura jusqu'à sa mort (GT IV 26).

Des conflits impliquant des clercs pouvaient aussi être résolus par la mise au monastère. L'exemple le plus connu de clercs placés dans des monastères implique les frères Sagittaire et Salonius, évêques des villes de Gap et d'Embrun respectivement. En 579, les évêques du royaume de Gontran, réunis en concile à Chalon-sur-Saône, les jugèrent coupables du crime de trahison (*rei maiestatis et patriae proditores*) (GT V 27). Ils furent déposés à cette occasion. Avant leur procès, le roi Gontran avait ordonné qu'on les enferme dans des monastères différents à la suite des pressions de la population qui se plaignait de leur mauvaise conduite; on les accusait d'adultère et d'homicide (GT V 20).

Cependant, selon Bernard Bachrach, le conflit opposant ces évêques au roi aurait aussi eu une dimension politique.⁴² Il suppose que Sagittaire et Salonius avaient conclu une entente avec les Byzantins dans laquelle ils se proposaient de les aider lors d'éventuels combats contre les Lombards d'Italie. Or, cet engagement

⁴¹À titre d'exemples, rappelons que Mérovée avait épousé Brunehaut dans le but d'améliorer ses chances d'obtenir un royaume. Nous verrons aussi qu'en 613, le patricien Alethius tenta d'épouser la femme de Clotaire II, Berthe, afin d'accéder à la couronne.

⁴²B. Bachrach, *Anatomy of a Little War*, p. 39.

militaire contrevenait aux ordres du roi Gontran qui avait refusé de s'impliquer dans les affaires italiennes. Il est vrai que les deux évêques pratiquaient des activités militaires et avaient dans leur suite plusieurs hommes armés. Ils avaient d'ailleurs aidé le général d'armée Mummole lors de sa campagne contre les Lombards en 570 (GT IV 42).

Gontran aurait donc tenté de mettre fin à leurs activités en les isolant dans des monastères. Cependant, ils furent relâchés quelques jours plus tard lorsque le fils aîné de Gontran tomba malade et que l'entourage du roi le pressa de délivrer les deux évêques (GT V 20).

3-La mise à l'écart sociale des individus

La destitution et la répudiation de 561 à 613

À quelques reprises, les Mérovingiens destituèrent certains de leurs agents, car ils passaient outre leurs ordres et perturbaient la population. Cependant, la destitution étaient rarement employée seule. En effet, nous ne possédons que peu d'exemples où la destitution fut le seul moyen de résolution utilisé afin de régler un conflit. Parmi ceux-ci se trouve le cas de Jovin, gouverneur de la Provence, destitué de ses fonctions dans les années 570 par le roi Sigebert et remplacé par un nommé Albin (GT IV 43). Malheureusement, Grégoire de Tours ne nous informe pas sur les raisons qui amenèrent Sigebert à destituer Jovin. Par contre, on peut supposer que le roi n'appréciait pas la façon dont le gouverneur menait la région: Jovin était un personnage énergique et tenace puisqu'il continua de mener une vie politique active. Une dizaine d'années plus tard, il tenta d'obtenir l'évêché d'Uzès, mais les évêques choisirent d'élire à sa place le fils d'un sénateur, Marcel. Jovin réussit par la suite à le faire abdiquer (GT VI 7). Il fut ensuite arrêté à Marseille sur l'ordre de Gontran pour avoir maltraité l'évêque de la cité, Théodore (GT VI 11). L'exemple de Jovin nous prouve que la destitution n'était pas une mise à l'écart de

la société. Un homme destitué de ses fonctions administratives pouvait continuer à jouer un rôle important dans la cité.

Le second exemple est celui du duc Herpon, homme de Gontran. Il fut destitué pour avoir laissé s'échapper Mérovée, fils de Chilpéric, alors qu'il l'avait arrêté (GT V 14). Gontran lui reprocha de ne pas pouvoir accomplir les tâches pour lesquelles il avait été nommé.

Toutefois, les exemples de Jovin et d'Herpon, où les conflits qui les opposaient à leurs rois furent réglés par une simple destitution, restent rares dans les sources. La destitution était habituellement employée avec d'autres moyens de résolution parce qu'elle ne suffisait pas à régler les conflits. Elle était ainsi le premier jalon qui menait à l'utilisation d'autres moyens de résolution plus draconiens.⁴³

Les reines pouvaient aussi être destituées dans la mesure où l'on considère leur rôle de mère et d'épouse comme une fonction essentielle à la cour mérovingienne.⁴⁴ Leur rôle principal était d'engendrer des héritiers et lorsqu'elles n'y parvenaient pas, elles étaient tout simplement écartées de la cour et remplacées. Ainsi, Marcatrude, épouse de Gontran, fut destituée vers 565 après que son fils eût perdu la vie (GT IV 25). Quelques mois plus tard, soit juste avant la mort de Caribert en 567, l'épouse de celui-ci, Ingeburge, fut chassée par Caribert alors qu'elle ne lui avait donné qu'une fille, Berthegonde (qui allait plus tard se marier au roi de Kent, Aethelberht) (GT IV 26).

⁴³ Citons entre autres les exemples du comte de Tours, Leudaste, qui fut d'abord destitué par Chilpéric puis, à la suite d'autres méfaits, emprisonné et tué (GT V 47, V 49 et VI 32) et des évêques de Rouen et de Vienne, Prétextat et Didier, qui furent d'abord destitués avant d'être exilés (GT V 18 et Fréd. IV 24).

⁴⁴ J. Nelson, *loc.cit.*, p. 46.

Les atteintes à la considération sociale par le déshonneur

Le moyen de résolution de conflits que nous nommons «humiliation» exige que nous le définissions. Lors du dépouillement des sources, nous avons rencontré certains exemples où les Mérovingiens, en plus d'ordonner la mort ou l'exil de leurs ennemis, abaissaient leurs adversaires dans le but de les humilier aux yeux de la population, de leur enlever toute dignité. Le but recherché par les Mérovingiens était de déshonorer leurs adversaires. Dans une société où l'honneur fondait non seulement les liens entre les individus, mais aussi la valeur des individus, le déshonneur constituait un acte grave qui était plus qu'une atteinte à la réputation: c'était une atteinte au pouvoir même de l'individu. L'humiliation n'était donc pas qu'un moyen de résolution de conflits symbolique: c'était un moyen de résolution concret.

Les actes déshonorants se faisaient souvent devant la population ou devant un public choisi (par exemple, devant l'armée ou des évêques réunis en concile). Les victimes des actes déshonorants tenaient une place importante dans la société. Parmi tous les exemples que nous avons recensés, toutes les victimes étaient soit des membres de la famille royale, soit des agents du roi, soit des membres du haut clergé.

Dans la majorité des cas, les victimes d'actes déshonorants étaient assassinées après avoir été humiliés. Mais dans au moins un exemple, celui de Gondovald, les actes déshonorants furent pratiqués alors que la victime était déjà décédée.

Cependant, l'humiliation seule ne permettait pas toujours de résoudre les conflits. Elle était souvent employée en conjonction avec d'autres moyens de résolution plus radicaux comme l'assassinat ou l'exil. C'est pourquoi dans cette section réservée à l'humiliation comme moyen de résolution de conflits, nous ne répéterons pas l'enjeu des conflits qu'elle permet de résoudre.

Le plus souvent, les Mérovingiens abaissaient leurs ennemis en leur enlevant les symboles extérieurs de leur rang social. Celui-ci était représenté par divers

signes extérieurs dont les vêtements et la coiffure étaient les principaux attributs. Par exemple, lorsque l'ennemi était un laïque, on le dépouillait de ses vêtements et de ses armes. S'il était en plus un membre de la famille royale, on lui coupait les cheveux puisque le port des cheveux longs par les hommes était réservé exclusivement aux rois et à leurs héritiers.⁴⁵

Lorsque Mérovée et Clovis, fils de Chilpéric, furent arrêtés, ils furent dépouillés de leurs vêtements et de leurs armes (GT V 3 et V 39). Il en fut de même pour Theudebert II, défait à la bataille de Zülpich en 612 par son frère Thierry II (Fréd. IV 38). Les habits de l'évêque Prétextat de Rouen furent également déchirés lors du concile de Paris tenu en 577 lorsqu'il avoua être coupable des crimes qu'on lui reprochait (GT V 18).

Le déshonneur que connurent deux grands personnages du royaume, Gondoald et Brunehaut, qui avaient été selon les Mérovingiens à l'origine des guerres civiles de la deuxième moitié du VI^e siècle, démontre l'importance qu'avait le recours aux actes déshonorants afin de discréditer complètement l'adversaire. Gondoald, en 585, et Brunehaut, en 613, connurent ainsi un sort similaire. Lorsque Gondoald, abandonné par ses alliés, fut forcé de se rendre à l'armée de Gontran, il fut lapidé. On lui arracha la barbe et les cheveux qu'il portait longs puisqu'il prétendait être le fils de Clotaire I^{er}. Puis, on traîna sa dépouille à travers le camp de l'armée. On le laissa ensuite sans sépulture (GT VII 38). Quant à Brunehaut, elle dut subir diverses humiliations alors qu'elle était toujours vivante. Elle dut elle aussi comparaître devant l'armée. Elle périt ensuite d'avoir été attachée à un cheval sauvage (Fréd. IV 42). Les corps de Brunehaut et de Gondoald ne furent pas enterrés comme l'étaient ceux des autres Mérovingiens: Brunehaut fut incinérée alors que le corps de Gondoald resta sans sépulture.

On refusa donc que les corps de Brunehaut et de Gondoald soient enterrés. Il ne faut pas sous-estimer l'importance de cette décision. Déjà dans l'Empire

⁴⁵Voir l'article que Averil Cameron a consacré à ce sujet; «How did the Merovingian Kings wear their Hair?», *Revue belge de philologie et d'histoire*, 43(1965), p. 1203-1216.

romain, on interdisait aux proches de certains condamnés à mort par crucifixion de les enterrer parce que cette pratique constituait une humiliation encore plus grande que toutes les autres.⁴⁶

Enfin, les Mérovingiens utilisèrent une autre forme d'humiliation moins extrême. Elle consistait à placer l'adversaire sur un chariot et à l'exhiber à travers la ville. Le premier exemple que nous fournit Grégoire de Tours met en scène le roi Caribert et l'évêque de Saintes, Héraclius. Après avoir l'avoir destitué de l'épiscopat, Clotaire plaça Héraclius sur un chariot d'épines et l'envoya en exil (GT IV-26). Le deuxième exemple oppose le préfet Mummole⁴⁷ à Chilpéric. Mummole était soupçonné par le roi d'avoir tué le fils de Frédégonde en l'infectant volontairement de la dysenterie. Le roi le fit donc arrêter et lui fit subir la torture mais il n'avoua rien. Il fut arrêté une seconde fois après avoir admis ne pas avoir souffert des supplices qu'on lui avait infligés. Il fut alors battu brutalement mais au lieu de l'achever, Grégoire de Tours nous dit que la reine préféra l'humilier en le plaçant sur un chariot qui l'amena jusqu'à Bordeaux, sa ville natale (GT VI-35).

Cette forme d'humiliation semble avoir été fréquente et avoir perduré à travers les siècles puisque Chrétien de Troyes en fera le symbole de la honte de son principal héros, Lancelot, le chevalier de la charrette.⁴⁸

⁴⁶ «Crucifixion was aggravated further by the fact that quite often its victims were never buried. It was a stereotyped picture that the crucified victim served as food for wild beasts and birds of prey. In this way his humiliation was made complete». M. Hengel, *Crucifixion in the Ancient World and the Folly of the Message of the Cross*, Philadelphie, Fortress Press, 1977, p. 88. Information tirée de J. D. Crossan, *Who killed Jesus?: exposing the Roots of Anti-Semitism in the Gospel Story*, San Francisco, Harper, 1995, p. 162-163.

⁴⁷ Il ne faut pas confondre le préfet Mummole au patricien Mummole lié à l'affaire Gondovald.

⁴⁸ «Les charrettes servaient à l'époque au même usage que les piloris de nos jours. Dans chaque bonne ville, où elles sont à présent plus de trois mille, il n'y en avait qu'une en ce temps là, et elle était commune, comme le sont nos piloris, aux traîtres et aux assassins, aux vaincus en champ clos

L'humiliation était donc rarement employée seule et était réservée surtout aux personnages de haut rang qui avaient menacé l'autorité royale ou nui à la paix publique. Elle visait à dénigrer l'adversaire en le discréditant aux yeux de la population. Le souvenir de la victime n'était pas effacé, mais noirci, dans le but qu'aucun allié ou sympathisant de cet ennemi ne se réclame de lui dans les années à venir. Toutefois, l'humiliation n'avait pas qu'une portée psychologique ou symbolique. Elle possédait aussi une dimension concrète lorsque, par exemple, les Mérovingiens dépouillaient leurs parents de leurs insignes royaux. Un roi mérovingien sans habits royaux, sans armes et sans cheveux longs n'était plus un véritable souverain. Le dépouillement des vêtements et la coupe des cheveux longs faisaient donc partie des moyens que les Mérovingiens utilisaient afin d'écarter leurs ennemis de la scène politique.

et aux voleurs qui ont pris
le bien d'autrui furtivement
ou qui s'en emparent de force sur les grands chemins.
Tout criminel pris sur le fait
était placé sur la charrette
et mené à travers toutes les rues.
Il s'était mis tout entier hors la loi,
il n'était plus écouté à la cour
ni accueilli avec honneur ou dans la joie.
Parce que telles étaient à l'époque
les charrettes, et si barbares,
on entendit dire pour la première fois:
quand charrette verras et rencontreras,
fais sur toi le signe de croix et pense
à Dieu, qu'il ne t'arrive malheur!»

Chrétien de Troyes, *Le chevalier de la charrette*, édité et traduit par Charles Méla, Paris, Hachette, 1992, [Coll: «Lettres gothiques»], vv.321-344.

Chapitre 3

Trêve de guerre civile et négociations: les règnes de Clotaire II et de Dagobert I^{er} (613 à 639)

Introduction au chapitre

Les règnes de Clotaire II (613-629) et de Dagobert I^{er} (629-639) marquèrent l'apogée de la puissance des Mérovingiens. En 613, le royaume de Clotaire II s'étendait sur un territoire comprenant la Gaule presque tout entière, la Belgique actuelle, la Rhénanie et le nord des Alpes. Le roi dominait aussi les peuples situés bien au-delà du Rhin tels les Saxons, les Thuringiens et les Bavarois.¹

C'est peut-être à cause de cette domination sur les peuples de l'outre-Rhin que Frédégaire, auteur de la source principale que nous utiliserons pour la première moitié du VII^e siècle, est avare de commentaires sur les relations qu'entretenaient les Mérovingiens avec les royaumes étrangers. C'est peut-être aussi parce que dans l'histoire du Royaume des Francs, les conflits entre les Francs et les peuples étrangers prirent de moins en moins d'importance par rapport aux conflits internes au *Regnum Francorum*. En effet, les sources nous laissent entrevoir qu'à l'époque des règnes de Clotaire II et de Dagobert I^{er}, les rapports de force entre la royauté et l'aristocratie se redéfinissaient à l'avantage des grandes factions aristocratiques.

L'importance de ces clans d'aristocrates à la cour sera la source d'un nombre croissant de conflits tout au long du VII^e siècle. Déjà, sous les règnes de Clotaire II et de Dagobert I, l'aristocratie sera au centre de plusieurs conflits l'opposant à la politique centralisatrice des Mérovingiens. Clotaire II et son fils sauront répondre aux demandes pressantes des divers clans aristocratiques par les voies de la négociation. En ce sens, les règnes de Clotaire II et de Dagobert I^{er} marquèrent une parenthèse dans l'histoire du *Regnum Francorum*.

¹ Voir la carte 17, le *Regnum Francorum* au VII^e siècle à la page 100.

Carte 16

Le Regnum Francorum au VII^e siècle

A: Les conflits externes au *Regnum Francorum*, de 613 à 639: répression des révoltes et relations diplomatiques

Les conflits externes résolus par la guerre

Même si Clotaire II et Dagobert I^{er} semblent avoir privilégié plus que tous les autres Mérovingiens le règlement pacifique des conflits, ils utilisèrent aussi la guerre pour régler des conflits qui les opposaient à des peuples voisins du *Regnum Francorum*. Toutefois, la guerre, comme à la période précédente, n'était plus utilisée dans le seul but de conquérir de nouveaux territoires. Les Mérovingiens l'employèrent lorsque des peuples qu'ils avaient soumis se révoltaient contre leur autorité.

Dans la majorité des cas, ces révoltes eurent lieu au moment où un nouveau roi mérovingien accédait au trône. Certains peuples soumis par les Francs profitèrent de ces moments d'incertitude politique à l'intérieur du Royaume de Francs pour tenter d'échapper à leur contrôle. Les premières révoltes furent celles des Saxons en 623. Ils attendirent qu'une nouvelle situation politique se produise à l'intérieur du *Regnum Francorum* avant de se rebeller. En effet, en 623, Clotaire II avait nommé son fils aîné Dagobert I^{er}, roi du royaume d'Austrasie. Les Saxons espéraient sûrement que l'arrivée d'un nouveau roi austrasien, encore jeune et inexpérimenté, allait les favoriser. Dagobert répliqua à leur révolte en prenant la tête d'une armée qui se dirigea vers le royaume des Saxons. Il engagea le combat contre leur armée, mais il dut se rendre à l'évidence assez rapidement: il subissait la défaite. Il chargea un messager d'en avertir son père qui vint lui-même à la rescousse avec ses troupes. Cette fois, les Francs furent vainqueurs. Le royaume des Saxons fut ravagé et soumis à nouveau (LHF 41).

Les Wendes², un peuple installé sur un territoire contigu à la Thuringe et au royaume des Saxons, tentèrent eux aussi de sortir de la sphère d'influence des Francs au moment où le Royaume des Francs connaissait une période d'incertitude politique. Le conflit éclata alors que la situation politique du Royaume des Francs venait de changer. Clotaire II étant décédé en 629, son fils Dagobert I^{er} avait hérité de la totalité du *Regnum Francorum*. Il avait alors quitté Metz, capitale du royaume d'Austrasie, pour Paris et s'était détaché de l'influence considérable qu'avaient eue sur lui le maire du palais d'Austrasie et l'évêque de Metz, Pépin et Arnoul. Ce changement d'attitude avait provoqué une rivalité entre les grandes familles aristocratiques du royaume, et notamment entre les grandes familles austrasiennes, puisque le roi était à présent ouvert à d'autres influences que celles de Pépin et d'Arnoul. Cette nouvelle politique de Dagobert allait avoir des répercussions sur le conflit opposant les Mérovingiens aux Wendes.

Le conflit surgit lorsque des marchands francs, commerçant avec les Wendes, furent victimes de vols et d'assassinats. Dagobert, voulant régler l'affaire pacifiquement, envoya une ambassade auprès du roi des Wendes, Samo, afin que les Wendes rachètent leurs crimes par une compensation financière en payant le *wergeld*, mais Samo refusa de rencontrer l'ambassadeur du roi.

Dagobert décida alors de régler le conflit par la force. Il leva des troupes austrasiennes et s'allia aux Lombards et aux Alamans. Ses troupes réussirent à vaincre les Wendes, mais ne parvinrent pas à les soumettre. Les Wendes continuèrent à attaquer sporadiquement les frontières de la Thuringe et du *Regnum Francorum* sans que les Austrasiens puissent les repousser, car selon Frédégaire, ceux-ci étaient démoralisés par l'abandon de Dagobert (Fréd. IV 68). Les Austrasiens avaient donc choisi de montrer leur mécontentement face à la nouvelle politique du roi en refusant de combattre efficacement. Dagobert allait répliquer sévèrement aux moyens de pression des Austrasiens.

²Les Wendes étaient un peuple d'origine slave. Ils reconnaissaient occuper un territoire appartenant à Dagobert et être ses sujets, mais à la condition que le roi entretienne avec eux des relations pacifiques (Fréd. IV 68).

En 631, il leva de nouvelles troupes, burgondes et neustriennes, contre les Wendes et se plaça à la tête de celles-ci. Il aurait alors, selon Frédégaire, accepté d'annuler le tribut que payaient les Saxons en échange de leur aide militaire contre les Wendes (Fréd. IV 74). Il semble que Dagobert ait ensuite renoncé à combattre lui-même les Wendes et qu'il laissa cette charge aux Saxons qui ne réussirent pas à repousser définitivement les Wendes.

Enfin, en 632, alors que les Wendes continuaient leurs raids, Dagobert, s'appuyant sur le conseil des grands de son royaume, nomma son fils Sigebert III roi du royaume d'Austrasie avec, comme hommes de confiance, l'évêque de Cologne, Cunibert, et le duc Adalgisel. Cependant, l'Austrasie avait été privée de la direction des territoires de l'outre-Rhin où se situait le territoire des Wendes; Dagobert avait profité de la nomination de Sigebert pour punir sévèrement les Austrasiens en leur enlevant le gouvernement de l'outre-Rhin. Frédégaire nous dit qu'ensuite, les Austrasiens purent protéger les frontières du royaume contre les Wendes parce qu'ils avaient retrouvé une sorte d'unité (Fréd. IV 75).

Il faut souligner le lien qu'établit Frédégaire entre l'instabilité politique de l'Austrasie et les incursions des Wendes. Le chroniqueur fait coïncider le début du conflit avec le moment où Dagobert quitte l'Austrasie pour la Neustrie et où il tient compte de l'opinion de nouveaux aristocrates autres que Pépin et Arnoul. Cette situation allait provoquer un jeu de pouvoir parmi les familles aristocratiques, notamment les familles austrasiennes, qui allaient chercher à obtenir les faveurs du roi. L'Austrasie étant alors plus concentrée sur ses problèmes intérieurs, les Wendes en auraient profité pour sortir de la sphère d'influence mérovingienne. Frédégaire établit ensuite un nouveau lien entre la nomination de Sigebert III à la tête de l'Austrasie et la victoire des Francs sur les Wendes.

Faut-il voir ici un simple procédé narratif de Frédégaire afin de faire valoir ses opinions politiques -c'est-à-dire la singularité de l'Austrasie- ou une véritable corrélation entre une certaine instabilité politique intérieure et des mouvements de révolte à l'extérieur?

Les liens qu'établit Frédégaire sont tellement manifestes qu'il est difficile de nier qu'il n'ait pas tenté de faire ressortir son point de vue à travers ces concordances. Par contre, il est aussi vrai que les Wendes profitèrent de la situation politique du *Regnum Francorum* pour effectuer leurs incursions, tout comme les Saxons avaient tenté de se rebeller lors de l'avènement de Dagobert en 623.

Un conflit similaire se produisit en 633 lorsque les Thuringiens profitèrent de l'avènement de Sigebert III à la tête de l'Austrasie pour tenter d'échapper à l'emprise des Mérovingiens. Cependant, les Thuringiens ne se rebellèrent vraiment qu'après la mort de Dagobert en 639. Dès l'année suivant l'avènement de Sigebert III en Austrasie, le duc thuringien, Radulf, qui avait réussi à repousser les Wendes de ses frontières, affronta les autorités austrasiennes en tenant tête au duc Adalgisel, principal conseiller de Sigebert III (Fréd. IV 77). Ce n'est qu'en 639 que le conflit éclata vraiment lorsque les Thuringiens profitèrent de la mort de Dagobert I^{er} pour se révolter. Les Austrasiens répliquèrent tout de suite en envoyant une armée à la tête de laquelle se trouvait le jeune roi Sigebert, âgé de onze ans. Radulf et ses hommes s'étant réfugiés dans un camp fortifié, les Austrasiens tentèrent de l'attaquer mais sans succès, car les hommes entourant le roi n'arrivaient pas à s'entendre sur la stratégie à suivre. Les Thuringiens réussirent une sortie contre les Francs qui perdirent plusieurs hommes importants. Voyant qu'ils étaient vaincus, les Austrasiens négocièrent leur retraite. Radulf se fit proclamer roi des Thuringiens tout en respectant, officiellement, l'autorité de Sigebert III sur la Thuringe (Fréd. IV 87). Cette fois-ci, la guerre n'avait pas permis aux Mérovingiens de régler un conflit en leur faveur.

Les trois exemples précédents ont démontré que les Mérovingiens du début du VII^e siècle n'utilisèrent la guerre comme moyen de résolution de conflits que lorsque l'emprise qu'ils avaient sur des peuples d'outre-Rhin était menacée. En une seule occasion, ils semblent avoir été les instigateurs d'un conflit armé, mais cette campagne militaire fut organisée dans un contexte politique particulier. Elle fut dirigée en 632 par Caribert II, demi-frère de Dagobert I^{er}, contre les Gascons (Fréd. IV 57). Dagobert, qui après la mort de Clotaire II, ne voulait pas partager la

direction du *Regnum Francorum* avec son demi-frère, lui avait constitué un royaume dans le sud-ouest de l'Aquitaine, loin des centres politiques du nord du *Regnum Francorum*. De plus, le roi savait que Caribert aurait à faire face aux Gascons qui, installés sur le versant nord des Pyrénées, faisaient de nombreux raids sur le territoire du Royaume des Francs et qui étaient restés insoumis malgré de nombreuses campagnes militaires franques. Or, contre toute attente, Caribert II réussit à soumettre les Gascons en 632. Celui-ci fut cependant assassiné cette même année, dans des circonstances que nous relaterons plus loin,³ et les Gascons en profitèrent pour organiser une grande révolte qui éclata en 635. Dagobert envoya des troupes afin de mater leur révolte mais il ne réussit pas à les assujettir complètement (Fréd. IV 78).

Les Mérovingiens utilisèrent donc la guerre afin de régler les conflits qui les opposaient à des peuples qu'ils avaient auparavant soumis ou inclus dans leur cercle d'influence. Ces conflits étaient tous de type similaire: il s'agissait de révoltes et de rébellions sauf pour le cas des Wendes qui menacèrent l'intégrité du Royaume des Francs en attaquant ses frontières. Les Mérovingiens n'hésitèrent pas alors à combattre même s'ils ne jouaient plus un rôle de conquérant; ils réagissaient aux attaques venues de l'extérieur.

L'utilisation des ambassades et de la négociation

Il semble bien que Clotaire II et Dagobert I^{er} aient voulu consolider les rapports que le *Regnum Francorum* entretenait avec les principaux royaumes d'Occident et avec l'Empire. Ils intervinrent d'une façon particulière dans les affaires internes des royaumes lombard et wisigothique afin d'établir la supériorité du *Regnum Francorum* face à ces royaumes tout en entretenant avec eux des rapports courtois. Ces négociations allaient participer au maintien de la paix entre le Royaume des Francs et les principales forces de l'Europe.

³Voir *supra*, p. 119.

Clotaire II imposa tout d'abord son autorité face aux Lombards lors de deux conflits similaires. Le premier surgit en 623 lorsque le roi des Lombards, Charoald, exila dans une tour sa femme, Gundeberga, d'origine franque, sous de fausses accusations d'adultère. Clotaire II envoya alors une ambassade auprès de Charoald pour connaître les raisons de cet exil. Gundeberga fut soumise à l'ordalie⁴ et fut déclarée innocente. (Fréd. IV 51). Gundeberga fut à nouveau au coeur du conflit qui opposa les Mérovingiens aux Lombards en 630. Charoald étant mort peu de temps auparavant, elle s'était mariée au duc Rothari qui était devenu le nouveau roi des Lombards. Après être devenu roi grâce à son mariage, Rotharil fit enfermer Gundeberga dans une chambre du palais de Pavie (Fréd. IV 70). Peu de temps après, il reçut la visite d'une ambassade mérovingienne dépêchée par Clovis II, fils de Dagobert I^{er}, pour des raisons que ne nous donne pas Frédégaire.⁵ Quoiqu'il en soit, il est certain que l'ambassadeur de Clovis II, Aubedo, profita de sa visite en Lombardie afin de discuter du cas de Gundeberga. Il fit savoir au roi que les Francs n'appréciaient pas qu'une des leurs soit tenue en captivité. Rothari comprit que les Mérovingiens le menaçaient de représailles et fit délivrer la reine (Fréd. IV 71). Ainsi, les Mérovingiens avaient de nouveau réussi à régler un conflit avec les Lombards sans employer les armes et avaient du même coup établi un rapport de force qui leur était favorable avec les Lombards .

Dagobert établit ensuite la nature de ses relations avec les Wisigoths en s'impliquant dans leur guerre civile. En 630, il s'associa à un magnat wisigoth, Sisenand, qui menait les troupes wisigothiques engagées dans une guerre civile contre le roi des Wisigoths, Suintila, en échange du plat d'or légendaire que Aetius aurait remis à Thorismund lors de la bataille des Champs Catalauniques de 451.

⁴D'après Frédégaire, ce fut l'ambassadeur de Clotaire II qui proposa de son propre chef que la reine fut soumise au jugement par ordalie (Fréd. IV 21).

⁵Si les relations diplomatiques des Mérovingiens furent aussi développées que celles des Byzantins, on peut penser que l'ambassade dépêchée par Clovis II avait pour but de souligner l'arrivée d'un nouveau souverain à la tête des Lombards et de confirmer les ententes survenues auparavant entre les deux peuples.

Sisenand ayant vaincu Suintila avec l'aide des troupes franques, Dagobert dépêcha une ambassade en Espagne afin de réclamer son plat. Les Wisigoths refusèrent de le remettre et, après de nombreuses négociations, Dagobert accepta une compensation financière (Fréd. IV 73). Encore une fois, un conflit armé avait été évité grâce à la négociation. De plus, en aidant Sisenand à vaincre Suintila, Dagobert avait créé un lien de dépendance entre lui et le nouveau roi des Wisigoths.

Dagobert rétablit également la paix entre son royaume et l'Empire. En effet, à la même époque, revint une ambassade que Dagobert avait envoyée auparavant à Constantinople. On peut supposer qu'il l'avait dépêchée au moment de son arrivée en Austrasie en 623 afin de clarifier les relations entre l'Empire et le royaume austrasien à la suite de l'affaire Gondovald. Les ambassadeurs lui apprirent qu'ils avaient signé un traité de paix perpétuelle avec les Byzantins (Fréd. IV 62).

Un nouvel équilibre fut également créé dans les rapports que les Mérovingiens entretenaient avec les Bretons. En 635, alors que Dagobert venait de remporter une victoire militaire contre les Gascons, il menaça les Bretons d'une nouvelle intervention armée sur leur territoire s'ils n'acceptaient pas de se soumettre. Judicaël, le roi des Bretons, accepta de se soumettre. Il se rendit à Clichy où se trouvait le roi, présenta divers présents à Dagobert et demanda pardon. Il refusa pourtant de partager un repas avec le roi franc et préféra se rendre auprès de l'évêque de Rouen, Ouen (Fréd. IV 78).

Cette version est celle de Frédégaire. Selon la *Vita Eligii*, les Bretons ne furent pas soumis par les Mérovingiens. Dagobert et Judicaël se rencontrèrent dans une villa de la région parisienne et négocièrent une entente entre rois indépendants l'un de l'autre.⁶ Cette version est peut-être plus près de la vérité historique étant donné que Frédégaire écrivit sa chronique à l'intention des Francs. De plus, le

⁶Information tirée de G. Devailly, «Judicael», *Lexikon des Mittelalters*, V-4(1990), col. 795.

refus de Judicaël de participer au traditionnel banquet marquant la conclusion d'une entente laisse planer un doute sur la version de Frédégaire.

La *Vita Eligii* et la chronique de Frédégaire nous présentent donc deux interprétations bien différentes pour un même événement. Cette situation nous rappelle que les sources que nous possédons furent écrites avec des intentions précises et qu'il nous faut garder en mémoire ces intentions lorsque nous en tirons des informations.

B: Les conflits internes au *Regnum Francorum*, de 613 à 639

1-L'absence de guerre civile et la prédominance de la négociation

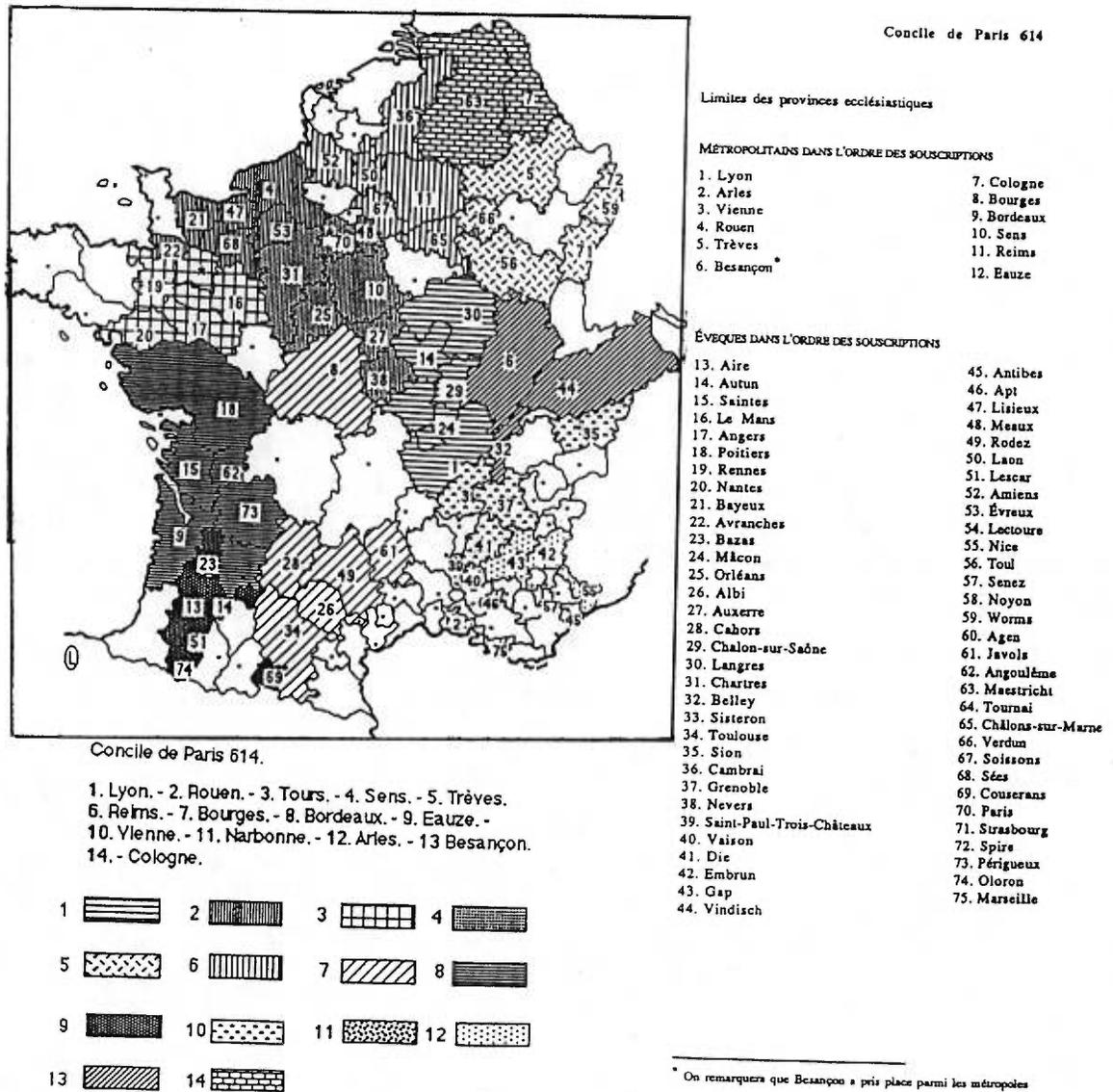
La consultation des grands du royaume (les évêques et *optimates*) et la négociation d'arrangements avec eux furent des traits marquants des règnes de Clotaire II et de Dagobert I^{er}. Elles démontrent que les clans aristocratiques occupaient une place prépondérante dans la vie politique du royaume et qu'il était désormais impossible pour les Mérovingiens de régner sans écouter leur opinion.

Afin de satisfaire les demandes pressantes de l'aristocratie, Clotaire II et Dagobert I^{er} entreprirent une série de pourparlers qui eurent comme résultat d'éviter le mouvement de défections et les guerres civiles qui avaient marqué la deuxième moitié du VI^e siècle.

Les premières grandes mesures qu'entreprit Clotaire II pour satisfaire l'aristocratie furent regroupées dans le traité de Paris de 613. Ce traité constituait un nouveau pacte qui allait fonder les relations entre la royauté et l'aristocratie jusqu'au début du VIII^e siècle. Ces mesures furent prises lors d'un concile qui réunis plusieurs *optimates* et évêques du royaume à Paris en 613. Clotaire II, qui était devenu par la mort de ses cousins l'unique roi du *Regnum Francorum*, réunit à Paris plus de soixante-dix évêques et les *optimates* des trois *regna* lors d'un concile

Carte 17

Les cités représentées lors du concile de Paris



tenu en 614.⁷ Les résolutions prises lors de cette rencontre nous sont connues par les canons du concile de 614 et l'édit de Paris.

Lors du concile, Clotaire II voulut se détacher des actions des héritiers de Brunehaut. Son but premier était de rétablir la paix et la justice dans l'ensemble du royaume, mais il profita aussi de l'occasion pour dénigrer les régimes précédents de Childebert II, de Théodebert II et de Thierry II.⁸

Clotaire II, étant redevable de sa nouvelle position aux aristocraties de la Bourgondie et de l'Austrasie qui s'étaient ralliées à lui contre Thierry II et Brunehaut, voulut garder la fidélité de ces hommes qui l'avaient mis à la tête d'un royaume unifié. Il fit inclure dans l'édit une clause qui promettait la restitution de tous les biens perdus lors de l'*interregnum* par les *fideles* et *leudes* qui s'étaient ralliés à lui.

Une autre clause de l'édit fut longtemps considérée comme ayant été une concession accordée par Clotaire II aux aristocraties locales. L'article 12 de l'édit prévoyait qu'aucun homme ayant une charge étatique ne pouvait être nommé dans une région dont il n'était pas originaire. Les historiens affirmaient que cette clause avait été incluse sous la pression des *optimates* dans le but de diriger le royaume et d'influencer sur le cours de la justice. Aujourd'hui, cette interprétation a été abandonnée. On croit plutôt que cette clause avait pour but premier d'améliorer le système judiciaire et que ceux qui rendaient la justice devaient le faire d'après les textes de loi, peu importe s'ils étaient nommés par le roi ou les aristocrates.⁹

L'édit de Paris permit à Clotaire II d'établir un certain contrat entre le roi et les aristocraties locales. Le roi reconnaissait l'importance des *optimates* et

⁷Voir la carte 18, les cités représentées lors du concile de Paris, à la page 109.

⁸Parmi les actions qu'il entreprit pour se démarquer des décisions de Theudéric II, notons deux faits (rapportés par des sources que nous n'avons pas consultées pour cette recherche) qui nous touchent plus particulièrement: Clotaire II promut le culte de l'évêque Desiderius de Vienne (*Passio sancti Desiderii*, 10, 11 et 13) et tenta de convaincre le moine Colomban de revenir à Luxeuil (Jonas, *Vita Colombani*, I-30). Informations tirées de Ian Wood, *The Merovingian Kingdoms 450-751*, Londres/New York, Longman, 1994, p. 142.

⁹I. Wood, *Ibid.*, p. 143 et S. Lebecq, *Les origines franques V^e-IX^e siècle*, Paris, Seuil, 1990, p. 125.

promettait de les consulter lorsque des décisions importantes devraient être prises. Dans cette mesure, l'édit de Paris constitue un véritable moyen de résolution de conflits.

Une série d'exemples démontrent que Clotaire II et Dagobert I^{er} respectèrent les clauses du traité de Paris. Le premier se déroula en 626, à la suite du décès du maire du palais de la Bourgogne, Warnachar. Avant de nommer un nouveau maire du palais, Clotaire II demanda l'avis des membres de l'aristocratie bourgogne. Celle-ci choisit de laisser le poste vacant afin de traiter directement avec le roi (Fréd. IV 54). Clotaire II respecta la volonté des Burgondes puisqu'aucun maire du palais ne représenta la Bourgogne jusqu'au règne de Clovis II (639-657).

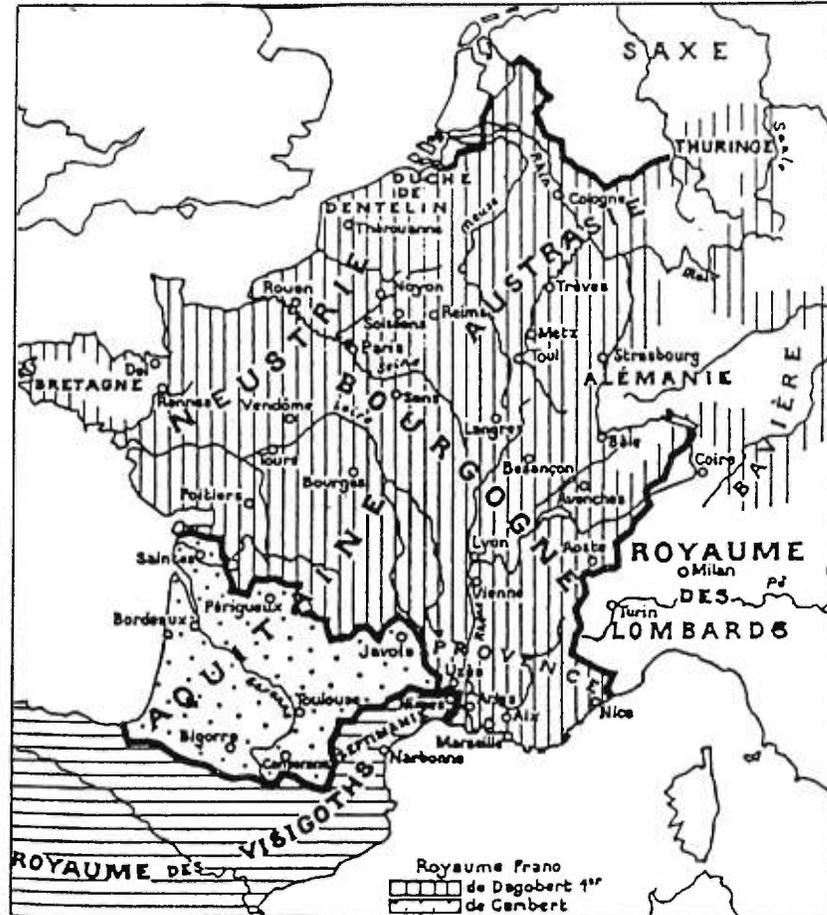
Un deuxième exemple, impliquant Dagobert I^{er}, démontre que celui-ci suivit les conseils des grands personnages de son royaume lors du conflit qui l'opposa à son demi-frère, Caribert, à la suite de la mort de Clotaire II en 629. Ce conflit avait éclaté lorsque, apprenant la mort de son père, Dagobert avait rassemblé une armée d'Austrasiens et envoyé une série d'ambassades auprès des grands personnages de Neustrie et de Bourgogne afin qu'ils le nomment seul roi du *Regnum Francorum* au détriment de son demi-frère. Les aristocrates neustriens et burgondes préférèrent Dagobert à Caribert, jugeant que celui-ci était inapte à diriger le royaume (*simplicitate*) (Fréd. IV 56).

Dagobert devint ainsi le seul roi des Francs et il s'empara entièrement du trésor de son père. Caribert tenta toutefois d'obtenir une part du royaume, avec le soutien d'un groupe de personnes dont le représentant le plus illustre était son oncle, Brodulf. Dagobert choisit alors de suivre les conseils qu'il avait reçus de son entourage (*consilio sapientibus*) et lui donna la Gascogne et les Pyrénées (Fréd. IV 57).¹⁰ En suivant l'avis de ses conseillers, il étouffait, pour un moment du moins, la révolte de son frère et de ses alliés.

¹⁰Voir la carte 19, le *Regnum Francorum* en 628-630, à la page 112.

Carte 18

Le Regnum Francorum en 628-630



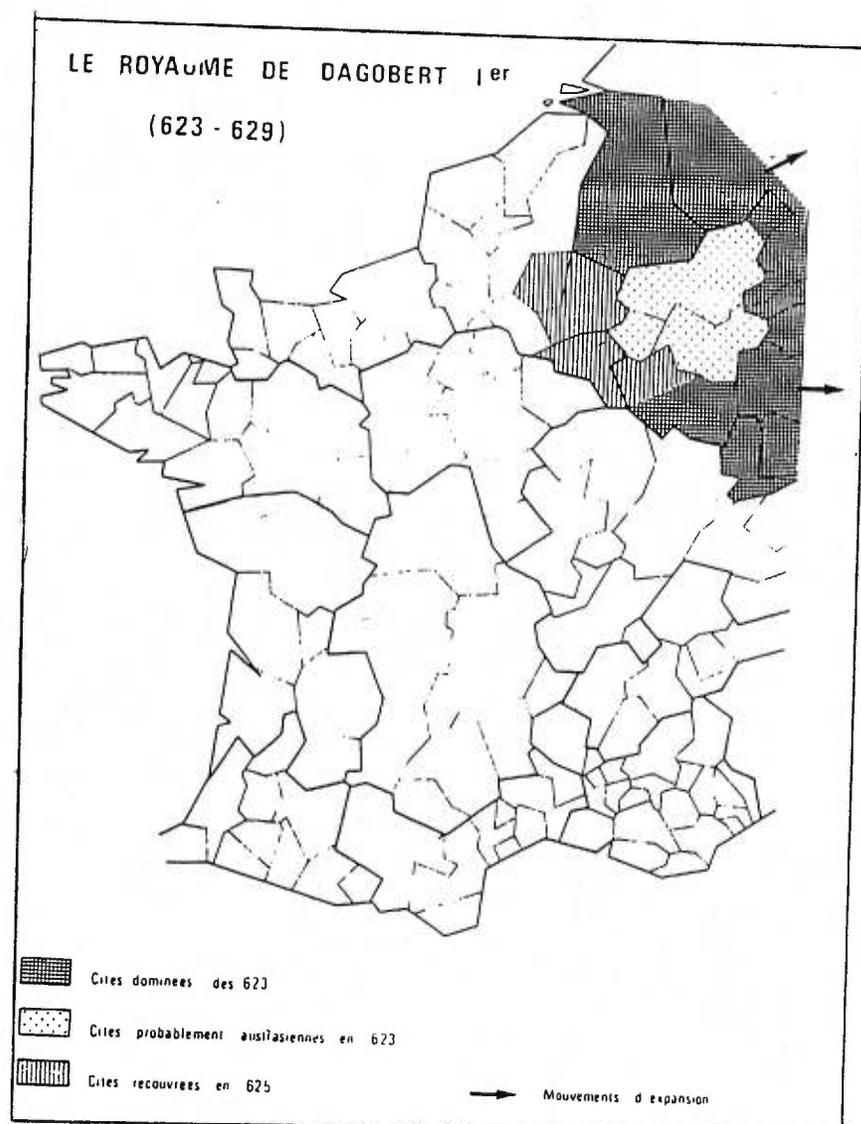
Les deux exemples illustrant le plus le pouvoir croissant de l'aristocratie à la cour et la souplesse de Clotaire II et de Dagobert I^{er} sont ceux concernant l'aristocratie austrasienne. À deux reprises, en 623 et 632, elle exigea d'avoir son propre souverain. À chaque fois, le roi acquiesça à la demande des Austrasiens, non sans affirmer son autorité.

La première demande des Austrasiens eut lieu en 623. Leurs plus éminents représentants étaient l'évêque de Metz, Arnoul, et Pépin, qui venait d'être nommé à la mairie du palais. Ils exigèrent d'obtenir leur propre roi malgré le fait que l'exécution de leur requête allait créer un précédent. En effet, l'Austrasie avait eu pendant de nombreuses années son propre souverain. Seulement, il n'en avait été ainsi que lorsque le royaume des Francs avait été divisé entre les fils d'un roi décédé. Jamais un roi n'avait été nommé pendant le règne d'un autre souverain sur l'ensemble du royaume. Clotaire II acquiesça à la requête des Austrasiens en nommant son fils, Dagobert, alors âgé de quinze ans, roi du royaume d'Austrasie (Fréd. IV 47).

L'établissement de Dagobert à la tête de l'Austrasie fut le fruit d'une véritable négociation entre Clotaire II et les Austrasiens puisque Clotaire II n'accepta de donner un roi à l'Austrasie qu'à la condition que le territoire de celle-ci soit réduit. Clotaire prit le contrôle de la Provence et de l'Auvergne, en plus de retirer des mains de l'Austrasie une de ses régions centrales, la Champagne, dont la ville de Reims était le point central. Ainsi, Clotaire avait évité un conflit avec les Austrasiens en leur cédant Dagobert, mais il en créait un autre en privant l'Austrasie de Reims et de sa région.¹¹

À la suite de ce partage, un conflit surgit entre Dagobert et Clotaire II en 625. Dagobert, qui venait d'épouser la soeur de la troisième épouse de son père

¹¹Voir la carte 20, le royaume de Dagobert I^{er} (623-629), à la page 114.

Carte 19**Le royaume de Dagobert I^{er} (623-629)**

F. Cardot, *L'espace et le pouvoir. Étude sur l'Austrasie mérovingienne*, Publications de la Sorbonne, 1987, p. 176.

(probablement à la demande de Clotaire¹²) exigea que l'Austrasie recouvre toutes les terres que Clotaire lui avait retirées. On peut penser qu'il y a eu une entente entre Clotaire II et son fils, bien que les sources ne mentionnent rien de la sorte: Dagobert aurait accepté d'épouser Gomatrude à la condition que l'Austrasie retrouve la Provence, l'Auvergne et surtout la Champagne. Cependant, Clotaire s'objecta formellement à la requête de Dagobert. Puisque les deux parties n'arrivaient pas à s'entendre, les deux rois choisirent de nommer douze Francs qui allaient négocier un arrangement. Ceux-ci réussirent à trouver un terrain d'entente entre les deux rois: Clotaire II gardait la Provence et l'Auvergne mais l'Austrasie retrouvait la Champagne (Fréd. IV 53). Le conflit était réglé. Ce qui aurait pu être le début d'une longue guerre civile entre la Neustrie et l'Austrasie s'achevait plutôt par la conclusion d'une entente.

La deuxième demande des Austrasiens eut lieu en 632 lorsqu'ils réclamèrent à Dagobert I^{er}, alors qu'il était devenu le seul roi du Royaume des Francs, un nouveau roi pour l'Austrasie.

Dagobert nomma son fils, Sigebert III, à la tête de l'Austrasie à la demande pressante des Austrasiens qui, pour augmenter leur moyen de pression, avaient refusé de combattre sérieusement contre les Wendes. La requête des Austrasiens s'inscrit aussi dans le contexte de l'installation de Dagobert à Paris. L'installation de Dagobert en Neustrie et la nomination d'un maire du palais neustrien, Aega, avaient provoqué de grands remous dans l'aristocratie austrasienne, d'autant plus que Dagobert avait forcé Pépin à se rendre en Neustrie où il le gardait sous surveillance, alors qu'Arnoul s'était retiré volontairement dans un monastère des Vosges en 629 (Fréd. IV 58, 61 et 62).

Lorsque Dagobert vit que les frontières orientales de son royaume étaient en danger parce que les Austrasiens refusaient de les protéger correctement, il se

¹²Ian Wood soutient que Clotaire II tentait de se rapprocher d'une famille aristocratique burgonde lorsqu'il maria Sichilde et força Dagobert à épouser la soeur de celle-ci, Gomatrude. Son hypothèse est renforcée par le fait que Dagobert répudia Gomatrude juste après la mort de Clotaire II en 629. I. Wood, *The Merovingian Kingdoms*, p. 148-149.

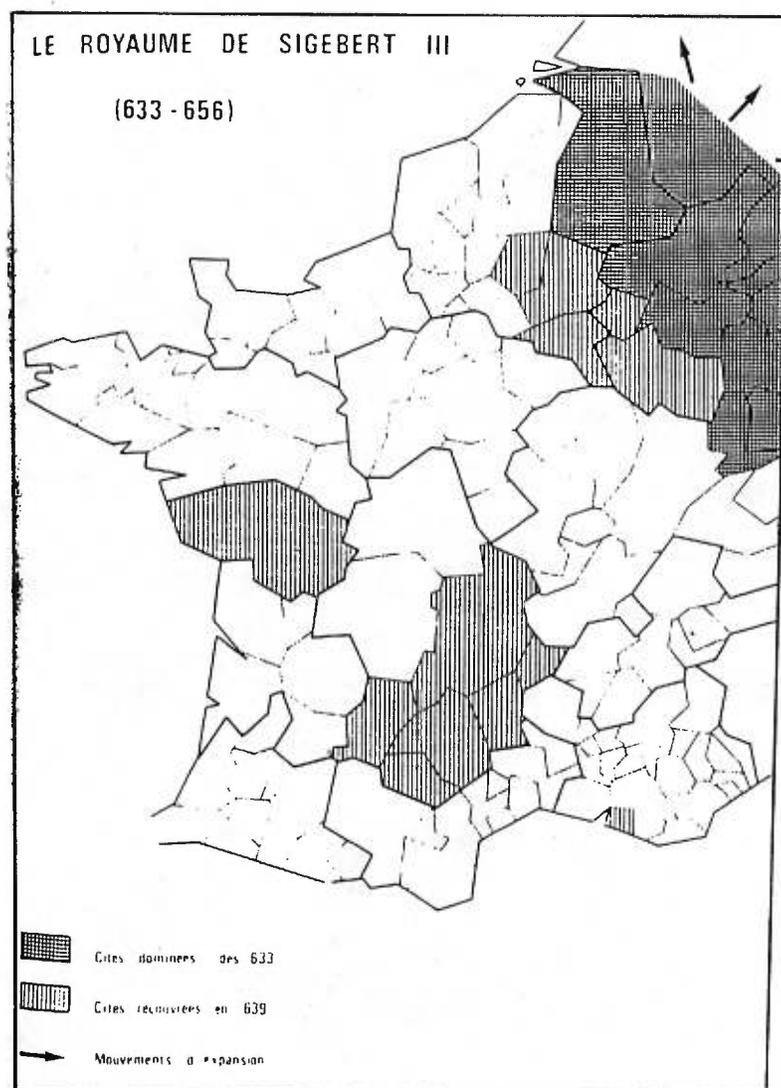
rendit à Metz où il rencontra les élites du royaume. Le roi suivit leur conseil et plaça son fils Sigebert III, âgé de trois ans, à la tête de l'Austrasie sous la régence de l'évêque de Cologne, Cunibert, et du duc Adalgisel (Fréd. IV 75). Cependant, l'accord ne favorisait pas pleinement les Austrasiens puisque Dagobert retira du contrôle de l'Austrasie toute la Germanie, c'est-à-dire la direction des peuples installés sur la rive droite du Rhin sous l'influence directe des Mérovingiens. Dagobert gardait en plus l'administration de l'Auvergne et de la Provence. Le roi avait négocié durement la nomination de Sigebert et les Austrasiens n'allaient sûrement pas se contenter d'une Austrasie atrophiée pendant bien longtemps.

Dagobert alla au-devant de la requête des Austrasiens. À la suite de la naissance de son deuxième fils, Clovis, en 633, il rencontra son fils Sigebert et ses conseillers austrasiens pour arranger sa succession. Il fit promettre à tous les grands personnages du royaume de respecter l'entente qu'ils avaient négociée: après la mort de Dagobert, la Neustrie et la Bourgogne reviendraient à Clovis et Sigebert garderait l'Austrasie. Celle-ci retrouverait tous les territoires qu'elle avait perdus lors des arrangements précédents, sauf le duché de Dentelin, qui appartenait originellement à la Neustrie (Fréd. IV 76).¹³ Dagobert établissait ainsi un précédent. En organisant sa succession et en consultant l'aristocratie avant de rendre l'entente officielle, il diminuait grandement les risques qu'une guerre civile éclate entre ses deux fils.

À partir de ce moment, le royaume de Neustrie-Bourgogne et celui d'Austrasie formèrent des entités distinctes qui, à travers leurs aristocraties respectives, dictèrent l'avenir du *Regnum Francorum* sans toutefois menacer dans l'immédiat le pouvoir royal des Mérovingiens.

L'entente survenue entre l'aristocratie et la royauté marqua donc la politique interne du *Regnum Francorum* lors des règnes de Clotaire II et de Dagobert I^{er}.

¹³Voir la carte 21, le royaume de Sigebert III (633-656), à la page 117.

Carte 20**Le royaume de Sigebert III (633-656)**

Cette politique fut marquée par la réalisation de compromis entre les intérêts de la royauté et ceux de l'aristocratie sans toutefois porter atteinte à l'autorité des Mérovingiens. En ce sens, nous pourrions affirmer que Clotaire II et Dagobert I^{er} surent diriger leur royaume avec souplesse mais autorité. C'est d'ailleurs ce que prouveront les exemples de la section suivante.

Le recours des victimes: droit d'asile et intercession des évêques

Les sources se montrent avares d'exemples à cette période pour cette catégorie. Nous possédons toutefois un cas où un évêque, afin d'échapper au jugement du roi, alla se réfugier au monastère de Luxeuil et demanda le pardon du roi par l'intercession de l'abbé. Il s'agit de l'évêque de Sion, Leudemond, dont nous avons précédemment parlé. Leudemond avait participé à un complot visant à écarter Clotaire II du trône mais avait réussi à obtenir le pardon du roi grâce à l'intervention de l'abbé de Luxeuil, Eustasius (Fréd. IV 44). Remarquons encore une fois que l'intercession d'un homme d'Église permit à une victime d'être exemptée d'une condamnation malgré la gravité de son crime. Ainsi, l'intercession des évêques auprès du roi restait toujours efficace au début du VII^e siècle.

2-La mise à l'écart physique des individus de 613 à 639

Les conflits internes résolus par l'assassinat

L'importance grandissante des clans aristocratiques à la cour mérovingienne eut aussi des répercussions dans la résolution des conflits par assassinat. En effet, les Mérovingiens qui choisirent de s'allier à certains clans aristocratiques plutôt qu'à d'autres eurent recours quelquefois à l'assassinat afin d'écarter de la vie politique

des hommes dont le pouvoir et l'influence représentaient une menace pour leurs intérêts et ceux de leurs alliés aristocratiques.

L'assassinat de Chrodoald en 624 s'inscrit dans cette voie. La famille de Chrodoald, les Agilolfing, s'opposait à celle de Pépin, le maire du palais. Juste après la nomination de Dagobert à la tête de l'Austrasie, Pépin et Arnoul persuadèrent le roi d'ordonner la mort de Chrodoald sous le prétexte qu'il volait les propriétés d'autrui. Malgré les recommandations de Clotaire II, Chrodoald fut tué à la porte de sa chambre alors qu'il se trouvait à Trèves avec Dagobert (Fréd. IV 52).

Cet exemple démontre que Dagobert était prêt à s'impliquer dans les rivalités des familles aristocratiques parce que ces rivalités étaient reliées à la politique du royaume. En effet, les intérêts de Dagobert étaient alors liés à ceux des Pippinides. Nous avons vu que, quelques années plus tard, Dagobert s'éloignera de la famille de Pépin parce que ses intérêts politiques ne se rapprocheront plus de ceux des Pippinides.¹⁴

Les assassinats de Caribert et de l'oncle de celui-ci, Brodulf, sont aussi reliés, dans une certaine mesure, aux luttes que se livraient les grandes familles aristocratiques pour s'approcher du pouvoir. Nous avons vu que Dagobert I^{er} avait, après la mort de son père, relégué son demi-frère, Caribert, dans un royaume situé au sud de l'Aquitaine. Le conflit entre Dagobert et Caribert avait surgi lorsqu'à la mort de Clotaire II en 629, l'oncle maternel de Caribert, Brodulf, avait tenté de saisir une partie du royaume pour son neveu (Fréd. IV 56).

Cette lutte laisse entrevoir un conflit à deux niveaux: le premier opposant Dagobert à Caribert pour le partage du pouvoir dans le *Regnum Francorum* et le

¹⁴Mentionnons que l'assassinat de Chrodoald n'est pas le seul exemple où un membre d'une grande famille fut tué sur l'ordre d'un roi afin de régler un conflit entre des familles aristocratiques. Les *Gesta Dagoberti I* rapportent que Dagobert fit assassiner un certain Sadregisel parce qu'il aurait provoqué un conflit entre Clotaire II et son fils. Il est possible que Clotaire II ait soutenu la famille de Sadregisel alors que Dagobert lui était hostile, puisque celui-ci ordonna l'exécution de Sadregisel juste après la mort de Clotaire II en 629. Quoi qu'il en soit, cet exemple démontre que l'implication de la royauté dans les rivalités des familles aristocratiques était plus répandue que ne le laisse paraître Frédégaire.

second entre les familles maternelles de Dagobert et Caribert. En effet, l'exclusion de Caribert du pouvoir royal impliquait pour la famille maternelle de celui-ci une perte d'influence considérable à la cour. C'est pourquoi Brodulf, qui sentait que son neveu ne possédait pas les forces nécessaires pour remporter la lutte qui l'opposait à Dagobert pour la direction du royaume, se fit le principal représentant du clan de Caribert.

À la suite de la mort de Clotaire II, Dagobert manoeuvra mieux que Brodulf et réussit à obtenir la soumission des hommes de Bourgondie et de Neustrie (Fréd. IV 56). Cependant, il semble que Dagobert ait senti le danger que représentait Brodulf puisqu'une des premières actions qu'il entreprit après avoir été nommé à la tête du *Regnum Francorum* fut d'ordonner son assassinat (*interficere iussit*) (Fréd. IV 58). Dagobert ordonna son meurtre juste après avoir consenti à laisser à Caribert le sud de l'Aquitaine, car Brodulf représentait une trop grande menace à la tête d'un sous-royaume mérovingien, même s'il était éloigné du centre géographique de l'ensemble du royaume (Fréd. IV 57). . Dagobert ne prit pas le risque de le voir devenir de plus en plus influent et ordonna son exécution. La véritable menace ne provenait donc pas de Caribert, mais bien de ses alliés.

Mais contre toute attente, Caribert allait faire de l'excellent travail en Aquitaine. Il réussit même à soumettre les Gascons qui avaient jusque là résisté à la force des Mérovingiens. Il faut noter que c'est au moment où Caribert vainquit les Gascons en 632 que Dagobert ordonna son assassinat (*fertur faccione Dagoberti fuisse interfectus*) (Fréd. IV 67). Avec sa victoire, Caribert avait acquis une trop grande importance dans le sud-ouest du royaume. Dagobert décida de l'éliminer et de prendre possession du trésor et du royaume éphémère de Caribert. Le conflit qui opposait Dagobert à Caribert fut donc résolu par l'assassinat de ce dernier.

Les condamnations à mort par Clotaire II du patricien Alethius, du comte Herpin et de l'évêque de Sion, Leudemond, semblent aussi s'inscrire dans les luttes que se menaient les différents clans aristocratiques pour faire entendre leurs intérêts à la cour. Le conflit entre le roi et ces hommes éclata lorsque Clotaire II devint le seul roi du Royaume des Francs en 613. Après avoir assuré la mairie du palais à

Warnachar, Clotaire II nomma un Franc, Herpo, duc des territoires situés au-delà du Jura. La nomination d'Herpo fut contestée¹⁵ et des habitants du territoire qu'il gouvernait le tuèrent lors d'une révolte sous l'instigation d'Alethius, d'Herpin et de Leudemond. Clotaire répondit à cette révolte en ordonnant l'exécution des coupables parmi la population mais sans toucher aux principaux responsables: Alethius, Herpin et Leudemond.

Tout de suite après l'assassinat d'Herpo, l'évêque Leudemond vint trouver l'épouse de Clotaire, Berthe, pour lui proposer un marché: il l'informa que Clotaire allait certainement mourir au cours de la prochaine année et que si elle voulait garder sa position à la cour, elle devrait immédiatement mettre ses trésors en sécurité à Sion et accepter la demande en mariage d'Alethius. Leudemond et Alethius voulaient ainsi écarter Clotaire du pouvoir tout en incluant l'épouse de celui-ci dans le complot. Toutefois, Berthe ne crut pas les propos de l'évêque et informa Clotaire des propositions qu'on lui avait faites.

Clotaire régla l'affaire rapidement. Alethius fut forcé de comparaître devant le roi et ses conseillers; il fut trouvé coupable et condamné à mort. Quant à Leudemond, il avait pu trouver refuge auprès de l'abbé Eustasius de Luxeuil. L'abbé intervint auprès de Clotaire II en faveur de Leudemond et obtint le pardon du roi pour l'évêque (*his culpis excusatur*) qui put retourner à Sion (Fréd. IV 44).

Est-ce un hasard si, trois années plus tard, Clotaire II rencontra Warnachar, les évêques et les *optimates* de Bourgondie afin d'écouter leurs requêtes (*iustis petitionibus*)? Nous ne le croyons pas, d'autant plus que Frédégaire juxtapose l'exposé de cette rencontre au règlement du conflit qu'opposa Clotaire II à une partie de l'aristocratie burgonde. Ainsi, même après le règlement d'un conflit par la force, Clotaire II s'assura que l'aristocratie burgonde approuvait ses décisions en invitant ses membres à une assemblée.

¹⁵Ian Wood soutient que le conflit opposant Alethius et Herpo est à relier à la distribution des titres et des fonctions administratives à la suite de la mort de Brunehaut. En effet, Herpo et Alethius avaient déserté la reine pour se rallier à Clotaire II. I. Wood, *The Merovingians Kingdoms*, p. 145.

L'exil

Si l'on se fie uniquement à Frédégaire, les cas d'exil furent rares durant les règnes de Clotaire II et de Dagobert I. Le seul cas rapporté par le chroniqueur implique Clotaire II et les co-évêques du diocèse d'Eauze, Palladius et son fils Sidoc. Nous ne savons rien de ces deux personnages qui ne sont pas mentionnés ailleurs dans les sources. Frédégaire nous dit seulement que Clotaire II exigea qu'ils soient exilés pour avoir participé à une révolte des Gascons (Fréd. IV 54). Remarquons toutefois que, à l'instar de la majorité des exemples de la période précédente, les exemples que nous possédons pour cette période mettent en scène des évêques, donc des personnages de haut rang.

La répudiation

Un seul cas de répudiation nous est donné pour la période allant de 613 à 639. Nous possédons toutefois plus d'informations sur cet exemple que sur celui des évêques Palladius et Sidoc. Il laisse entrevoir que ce conflit avait aussi sa source dans l'influence grandissante des aristocrates à la cour et dans les actions qu'entreprirent les rois pour se rapprocher de certaines grandes familles.

Cette fois-ci, le conflit opposait Dagobert I^{er} à son épouse Gomatrude. En 629, aussitôt après être devenu le roi unique du *Regnum Francorum* et avoir ordonné l'assassinat de Brodulf, Dagobert laissa sa femme à la villa de Reuilly située dans les environs de Paris. Il épousa aussitôt Nanthilde, une servante d'origine saxonne.

Les *Gesta Dagoberti* rapportent que Dagobert répudia Gomatrude parce qu'elle était stérile. C'est possible puisqu'elle n'eut pas d'enfant de Dagobert. Cependant, Ian Wood donne une autre dimension à cette répudiation.¹⁶ Selon lui,

¹⁶I. Wood, *The Merovingian Kingdoms*, p. 148-149.

la répudiation de Gomatrude est à relier aux stratégies matrimoniales de Clotaire II.

En effet, après la mort de sa première épouse Berthe, Clotaire II épousa Sichilde, soeur de Brodulf. On sait le rôle que ce dernier joua dans la défense des intérêts de Caribert, fils de Sichilde et Clotaire II. Il semble que celui-ci ait ensuite forcé Dagobert à épouser la soeur Sichilde et Brodulf, Gomatrude (Fréd. IV 53). Clotaire II tentait donc de s'allier à une famille aristocratique qu'il n'est malheureusement pas possible d'identifier. Or, que fit Dagobert dès la mort de Clotaire II en 629? Il ordonna l'exécution de Brodulf et répudia son épouse Gomatrude. Il semble bien que Dagobert profita du décès de son père pour se défaire de cette famille avec qui Clotaire II s'était lié. L'assassinat de Caribert en 632 et la mort de son fils quelques mois plus tard allaient effacer le souvenir de cette famille.

Le traité de Paris, concluant un nouveau pacte entre le roi et l'aristocratie, marqua donc la résolution des conflits durant les règnes de Clotaire II et de Dagobert I^{er}. Les souverains surent répondre aux demandes pressantes des différents clans aristocratiques tout en préservant leur autorité. Au niveau de l'emploi de différents de résolution de conflits, la négociation et l'absence de guerre civile caractérisent cette période.

Chapitre 4

Luttes pour l'hégémonie du *Regnum Francorum*: la rivalité Neustrie-Austrasie (639-721)

Les sources de la fin de la période mérovingienne

L'histoire de la fin des temps mérovingiens, que les historiens appelèrent trop longtemps «le temps des rois fainéants», est complexe. En effet, même si relativement peu de sources rapportent les faits qui se déroulèrent de la fin du VII^e siècle au début du VIII^e siècle, certaines de ces sources se contredisent entre elles. Il est donc difficile d'établir une chronologie définitive. De plus, très peu de ces sources sont contemporaines de l'époque mérovingienne. Plusieurs furent écrites à l'intention des Carolingiens alors que ceux-ci complotaient pour renverser ou avaient déjà renversé les Mérovingiens. Par conséquent, ces sources placent la famille de Charlemagne au coeur des événements qui se déroulèrent à partir de la fin du VII^e siècle.

On compte parmi celles-ci les *Annales Mettenses Priores* qui furent écrites au début du IX^e siècle à l'intention des Carolingiens. Ceux-ci se servirent des *Annales Mettenses Priores* pour légitimer l'accession à la royauté de leur dynastie en minimisant l'importance des derniers rois mérovingiens. Bien que ces annales aient été écrites plusieurs années après la fin de la dynastie mérovingienne, leur interprétation des événements entourant la chute des Mérovingiens est celle qui nous fut transmise. Pour cette raison, plusieurs historiens qualifient encore les derniers rois mérovingiens de rois incompetents ou fainéants.

Toutefois, cette interprétation des dernières décennies de la dynastie mérovingienne tend à disparaître grâce à l'étude des sources contemporaines de la fin du VII^e siècle et du début du VIII^e siècle. Parmi celles-ci se trouvent le *Liber Historiae Francorum*. Écrit à Soissons vers 727 par un membre de l'aristocratie neustrienne, de surcroît laïque, le *Liber Historiae Francorum* met l'accent sur les relations du roi et de la cour neustrienne.¹ Contrairement aux *Annales Mettenses Priores*, qui donnent aux Pippinides une place prépondérante dans l'histoire de la fin du VII^e siècle, le *Liber Historiae Francorum* place les Mérovingiens et l'aristocratie neustrienne au centre des événements. Ce sont donc les informations tirées de cette source que nous avons choisi de retenir afin d'échapper à la propagande carolingienne.

Toutefois, afin de cerner plus clairement les enjeux des conflits et leurs résolutions, nous avons profité des travaux des historiens qui ont étudié des sources tardives et qui ont eu recours à d'autres types de sources, tels les *Vitae* ou les *Passiones*, écrites à la mémoire de personnages ecclésiastiques importants ayant vécu à la fin de l'époque mérovingienne. Ces sources nous sont indispensables pour les informations qu'elles contiennent sur le déroulement de certains événements et sur les liens qui existaient entre différents membres des aristocraties laïque et ecclésiastique. Sans elles, les grandes crises de la fin du VII^e siècle et du début du VIII^e siècle seraient difficiles à interpréter. C'est pourquoi nous avons jugé bon de retenir les informations qu'elles contiennent tout en gardant le *Liber Historiae Francorum* comme source principale.

¹R. A. Gerberding, «The *Liber Historiae Francorum* Author and his Times», *The Rise of the Carolingians and the Liber Historiae Francorum*, Oxford, Clarendon Press, 1987, p. 146-172.

A: Les conflits externes de 639 à 721: un royaume centré sur ses propres problèmes

Les conflits externes résolus par la guerre

Après la mort de Dagobert en 639, les grandes familles aristocratiques prirent de plus en plus d'importance à la cour et leur lutte pour monopoliser l'attention du roi marqua la politique interne du *Regnum Francorum* jusqu'à ce que l'une d'entre elles accapare définitivement la charge de maire du palais en 721. Les problèmes internes du Royaume des Francs furent si importants qu'ils eclipsèrent dans les sources les relations qu'entretenaient le *Regnum Francorum* avec l'étranger. En effet, les relations diplomatiques avec l'Empire byzantin, l'Espagne wisigothique et l'Italie lombarde à cette époque nous sont pratiquement inconnues. C'est aussi le silence presque total en ce qui concerne les peuples de l'outre-Rhin dépendants des Mérovingiens. Par exemple, c'est parce que Charles Martel et les Carolingiens s'appliquèrent à les reconquérir au début du VIII^e siècle que nous en déduisons que les Frisons, les Saxons et les Bavaois étaient sortis de la sphère d'influence mérovingienne. Si les peuples situés à l'est du Rhin s'étaient dégagés de l'emprise des Mérovingiens, c'est qu'il y avait conflit entre eux et le Royaume des Francs, mais les Mérovingiens n'étaient pas en mesure d'intervenir à cause des luttes qui secouaient la politique interne du royaume. Cependant, les Mérovingiens trouvèrent le temps et les ressources nécessaires en 695 pour reconquérir les bouches du Rhin que les Frisons contrôlaient depuis 650.

Ils profitèrent de l'accalmie à l'intérieur de leurs frontières entre la bataille de Tertry de 687 et l'avènement de Charles Martel au début du VIII^e siècle pour reprendre la ville d'Utrecht aux Frisons (LHF 49).² Plus tard, vers 711, le fils de Pépin II, Grimoald, épousa la fille du duc des Frisons, cimentant encore davantage les liens entre la Frise et le Royaume des Francs (LHF 50).

²Voir la carte 22, Le coeur du territoire carolingien au début du VIII^e siècle, à la page 132.

Cependant, la prise d'Utrecht fut de courte durée; les Frisons reprirent la ville à la suite de la mort de Pépin II en 714, mais la région autour de Dorestad, grand centre de commerce, resta aux mains des Francs.³ L'importance économique de cette région était primordiale pour les Pippinides puisque le coeur de leurs possessions territoriales se situait dans la région rhénane.⁴ Il n'est donc pas surprenant de constater que Pépin II s'attarda en premier lieu à reconquérir par la force les bouches du Rhin.⁵ Il s'appliqua ensuite à évangéliser la région en la confiant à un missionnaire northumbrien, Willibrord, ce qui permit de l'intégrer durablement dans la sphère d'influence des Francs.

B: Les conflits internes, de 639 à 721.

1-La guerre et la résolution pacifique des conflits

L'utilisation de la guerre dans le but de régler les conflits entre la Neustrie et l'Austrasie

Ce n'est qu'à la fin du VII^e siècle que les Mérovingiens se résolurent à utiliser de nouveau la guerre afin de régler des conflits. En effet, depuis les guerres civiles du VI^e siècle, les Mérovingiens avaient préféré éviter de combattre entre eux en négociant des ententes et en consultant l'aristocratie. Mais dans le dernier quart du VII^e siècle, l'importance croissante de la fonction de maire du palais allait créer des tensions entre les membres de l'aristocratie du royaume, tensions qui se transformèrent en conflits. Certains de ces conflits se résolurent par la guerre.

³K.F. Werner, *Les origines*, Paris, Fayard, 1984, p. 383.

⁴S. Lebecq, *Les origines franques V^e-IX^e siècle*, Paris, Seuil, 1990, p. 183.

⁵Nous savons par d'autres sources que Pépin réussit aussi à contenir les attaques des Saxons et des Alamans au début du VIII^e siècle.

Nous pouvons regrouper ces conflits armés en deux périodes chronologiques distinctes. Un premier groupe de combats se déroula des années 677 à 687. Il contient les guerres menées par les maires du palais Ébroïn, Gislemar et Berchaire (ces deux derniers appartenant à la même famille que nous nommerons la famille des Warattonides) contre la famille austrasienne des Pippinides. Le deuxième groupe de combats comprend les guerres que se déroulèrent entre 714 et 721. Les combats opposant les Neustriens aux Pippinides prendront rapidement l'allure d'une lutte pour l'hégémonie complète sur le royaume.

Nous verrons si la guerre réussit à résoudre les conflits qui opposaient les membres de l'aristocratie entre eux et quel fut le résultat de ces combats. Cependant, avant de répondre à ces questions, il nous faut préciser quel était l'enjeu de ces conflits et qui ils mettaient en présence.

Les guerres civiles de 677-687 débutèrent alors que deux crises venaient d'ébranler les royaumes d'Austrasie et de Neustrie. La première avait principalement touché le royaume austrasien mais ses répercussions s'étaient fait sentir dans tout le *Regnum Francorum*. Nous reviendrons plus loin sur tous les détails de cette affaire mais il est nécessaire ici de faire un bref résumé des événements qui précédèrent les guerres civiles de la fin du VII^e siècle pour bien comprendre leurs causes.

En 656, l'Austrasie avait connu un coup d'État lorsque l'héritier de Sigebert III, Dagobert II, avait été exilé en Irlande par le maire du palais Grimoald, de la famille des Pippinides. Celui-ci avait placé à la tête du royaume son propre fils, appelé aussi Grimoald, qui prit le nom de Childebert (qu'on appelle couramment Childebert l'Adopté). Toutefois, en 676, Dagobert II était revenu de son exil et avait retrouvé son poste de souverain d'Austrasie.

La deuxième crise avait touché particulièrement la Neustrie. En 673, les grands magnats de Neustrie avaient écarté du pouvoir non seulement le maire du palais neustrien, Ébroïn, mais aussi le roi Thierry III. En 675, une nouvelle crise avait éclaté lorsque le nouveau roi du royaume unifié, Childéric II, avait été

assassiné par les Neustriens. Ébroïn avait profité de cette crise pour revenir de son exil, retrouver son poste de maire du palais et réinstaller sur le trône Thierry III.

C'est à la suite du retour d'Ébroïn que les guerres civiles de 677-687 débutèrent. Ébroïn était alors tout-puissant en Neustrie puisqu'il avait éliminé tous ses ennemis neustriens. Mais ses ambitions ne s'arrêtaient pas au gouvernement de la Neustrie; il voulut s'emparer aussi du royaume d'Austrasie d'autant plus qu'il était hostile au gouvernement de Dagobert II. Il crut opportun d'attaquer les Austrasiens au moment où il était au faite de sa puissance en Neustrie alors que ses adversaires, en plus d'être divisés entre eux, venaient de rappeler un roi exilé.⁶ De plus, nous savons qu'Ébroïn n'aimait pas partager le pouvoir puisque les magnats neustriens l'avaient écarté de la mairie du palais précisément parce qu'il se réservait de choisir qui pouvait obtenir une audience auprès du roi. En d'autres mots, Ébroïn s'interposait entre le roi et l'aristocratie. Il jouait le rôle d'écran ou de filtre, choisissant, selon ses intérêts personnels ou ses opinions politiques, quels groupes d'aristocrates pouvaient rencontrer le roi.

Lorsque Ébroïn réussit à prendre le contrôle du palais de Neustrie, il tenta aussi de s'emparer du royaume d'Austrasie en utilisant la guerre comme moyen de conquête. Les armées de Thierry III et de Dagobert II, dirigées respectivement par Ébroïn et Pépin II (secondé par le duc Martin, frère de Pépin), se rencontrèrent une première fois en 677 près de Langres lors d'une bataille dont l'issue fut indécise. Puis, en 679, le roi Dagobert II fut assassiné par des *duces* que les sources n'identifient pas. Ébroïn exigea alors que les Austrasiens se soumettent à Thierry III, roi de Neustrie. Il rassembla ses troupes et se dirigea de nouveau vers eux. Les deux armées se rencontrèrent alors au Bois-du-Fay, près de Laon, où les Austrasiens

⁶Grâce à d'autres sources, nous savons que le pouvoir des Pippinides était contesté en Austrasie par d'autres magnats austrasiens et qu'ils n'étaient qu'une grande famille aristocratique parmi d'autres (on pense, entre autres, à la famille de Wulfoald, précédent maire du palais de Childéric II). De plus, si les historiens ne savent pas avec précision qui organisa le retour de Dagobert II en Austrasie, il est peu probable qu'il s'agisse des Pippinides puisqu'il est certain que ce sont eux qui organisèrent son exil. Il existait certainement une certaine tension entre Pépin II et Dagobert II au moment où Ébroïn choisit d'attaquer l'Austrasie.

perdirent la bataille (LHF 46). Mais leur défaite n'était pas complète: Pépin avait réussi à s'enfuir et le duc Martin s'était réfugié à Laon. Cependant, Ébroïn tendit un piège à Martin qui fut assassiné à la villa d'Ecry où Ébroïn l'avait invité (LHF 46). Ébroïn remporta alors sa victoire contre l'Austrasie.⁷

Le succès d'Ébroïn était donc complet. Il avait réussi à prendre le contrôle de l'Austrasie en grande partie en défaisant les Pippinides au Bois-du-Fay. Il ne put cependant profiter longtemps de son pouvoir. Quelques jours plus tard, il fut assassiné par un ennemi personnel, Ermenfred, pour des raisons que ne nous révèlent pas les sources (LHF 47).

Presque au même moment, Pépin II était nommé maire du palais d'Austrasie tandis que les Neustriens nommaient Waratto maire du palais de Neustrie. Celui-ci tenta de régler le conflit qui opposait la Neustrie à l'Austrasie en concluant la paix avec Pépin II (LHF 47). Cependant, Waratto fut écarté de la mairie du palais vers 683 par son propre fils, Gislemar.

Celui-ci désapprouvait la politique conciliatrice de son père envers l'Austrasie et il dirigea une nouvelle armée contre les troupes de Pépin II. Gislemar remporta le combat qui se tint près de Langres mais il ne put lui non plus profiter de son succès puisqu'il mourut subitement peu de temps après sa victoire (LHF 47).

Waratto reprit son poste de maire du palais de Neustrie et mourut de mort naturelle en 686. Son successeur, Berchaire, son beau-fils, pratiqua une politique beaucoup plus proche de celle de Gislemar. En 687, il décida d'attaquer les Austrasiens à Tertry. Cette fois-ci, la victoire alla du côté de l'Austrasie (LHF 48). Toutefois, Berchaire n'était pas complètement défait. Berchaire et les Warattonides ne furent écartés du pouvoir que lorsque Berchaire fut assassiné à son retour de Tertry par une coalition dirigée par un membre de sa famille, la veuve de Waratto, qui favorisait le gouvernement des Pippinides (LHF 48).

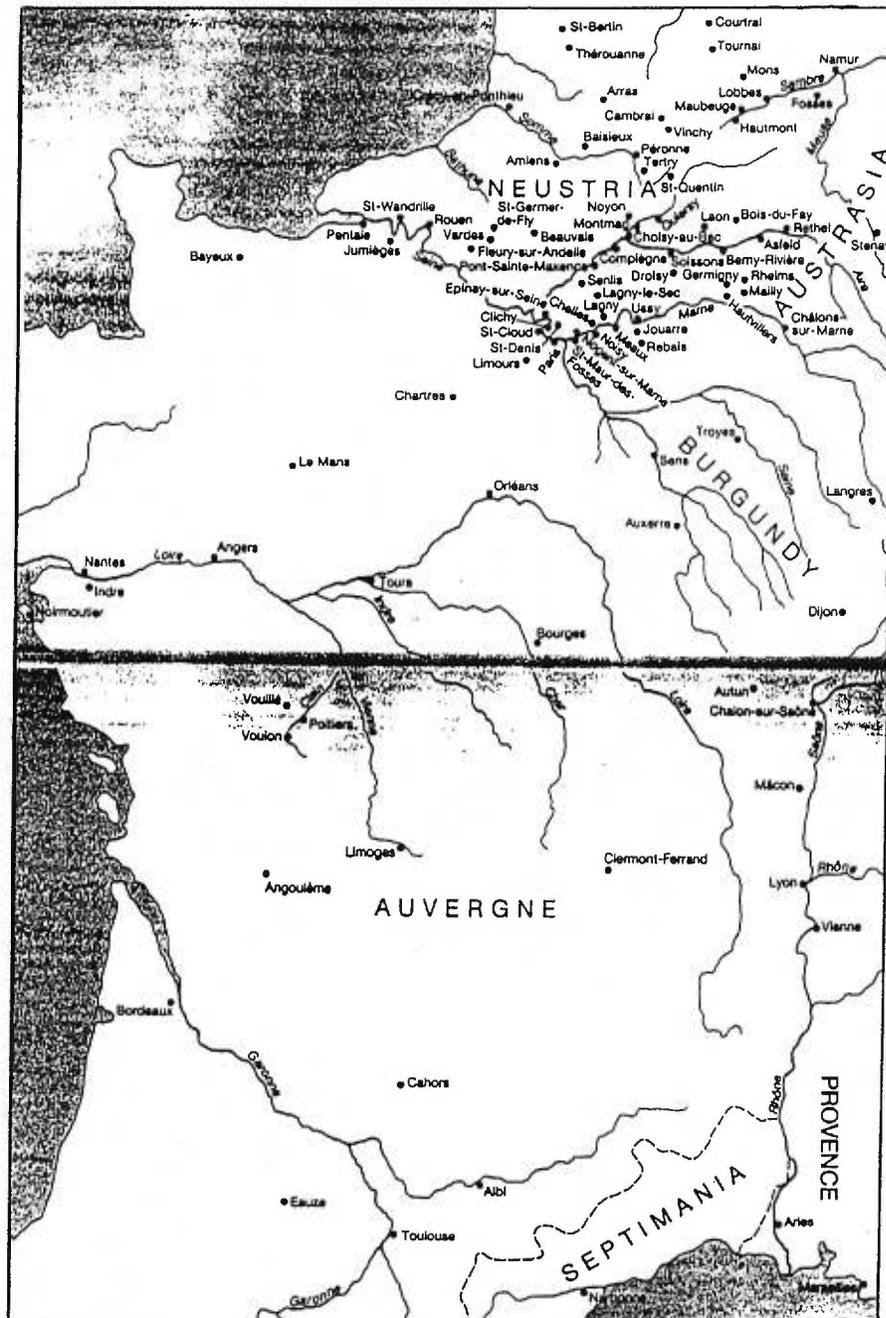
⁷La *Vita Wilfridi* rapporte qu'Ébroïn contrôlait ce royaume en 680. Information tirée de I. Wood, *The Merovingians Kingdoms 450-751*, Londres/New York, Longman, 1994, p. 234.

La guerre ne semble donc pas avoir été un moyen de résolution de conflits déterminant entre 677 et 687. Ce n'est pas les issues des combats du Bois-du-Fay ou de Langres qui attribuèrent directement le pouvoir aux Neustriens mais bien l'assassinat de Dagobert II et du duc Martin. De même, les Pippinides ne défirent réellement les Warattonides que lorsque Berchaire fut assassiné et non pas grâce à la bataille de Tertry. D'ailleurs, ce n'est qu'après avoir été nommé maire du palais de Neustrie-Burgondie que Pépin II s'empara des trésors de ce royaume, à la fois véritables symboles du pouvoir et moyens concrets de l'exercer. Ainsi, la guerre n'attribua pas directement le pouvoir aux vainqueurs de la bataille. D'autres moyens de résolution de conflits, comme l'assassinat, furent plus décisifs à la fin du VII^e siècle. En fut-il autrement lors des combats de 714-721?

Ces combats entre la Neustrie et l'Austrasie furent en quelque sorte la suite des guerres de 677-687 car l'enjeu du conflit était le même: l'hégémonie du royaume. Encore une fois, les Neustriens étaient les agresseurs mais à partir du moment où Charles Martel prit le contrôle des forces austrasiennes, les Pippinides devinrent les instigateurs des combats et remportèrent des victoires décisives. Voyons tout d'abord quelle fut la cause de la reprise des hostilités en 714.

La cause immédiate des guerres de 714-721 fut la mort de Pépin II, maire du palais d'Austrasie et de Neustrie. Son décès provoqua l'alliance de tous les opposants des Pippinides encouragés par la succession incertaine de Pépin: son fils aîné, Drogo, était déjà mort ainsi que son deuxième fils, Grimoald. Plectrude, sa veuve, désirant garder la mairie du palais dans les mains de sa famille, nomma le jeune Theudoald, fils de Grimoald, à cette fonction malgré le fait qu'il était encore mineur. De plus, on peut supposer que des luttes intestines affaiblissaient les Pippinides puisque l'année suivante, Plectrude fit emprisonner son beau-fils, Charles Martel (LHF 51).

Carte 21

Le coeur du *Regnum Francorum* au début du VIII^e siècle

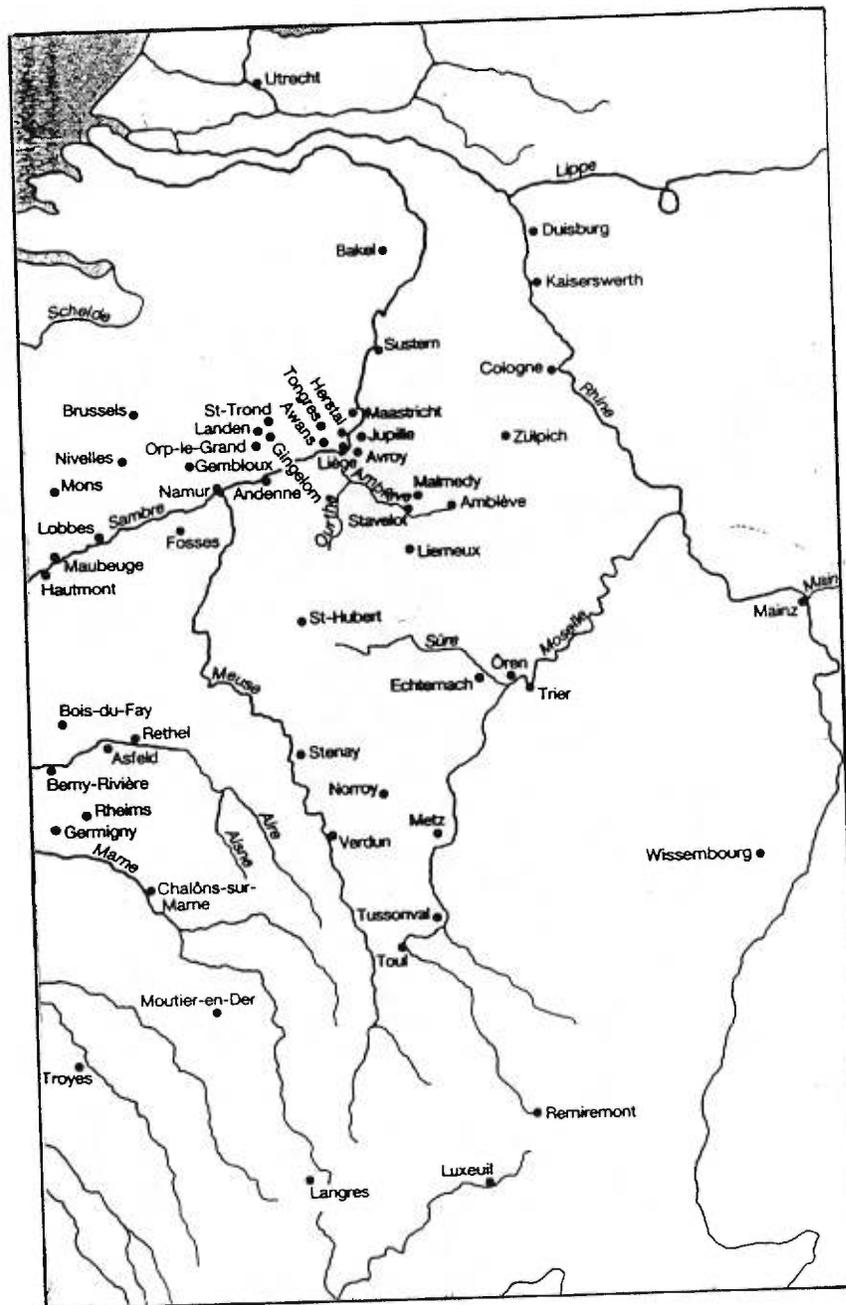
Les adversaires des Pippinides profitèrent de cette conjonction des événements pour renverser cette famille aristocratique qui prenait de plus en plus de place dans les affaires du royaume.⁸ Les Neustriens attaquèrent donc une première fois les Austrasiens de Theudoald dans la forêt de Cuise, près de Compiègne et furent victorieux (LHF 51). Ce combat ne fut pas décisif mais procura un net avantage aux Neustriens: ils se nommèrent un maire du palais, Ragamfred, et s'avancèrent jusqu'à la Meuse où ils s'unirent au chef des Frisons, Radbod. Cette union força les Pippinides à combattre sur deux fronts à la fois.

Les Neustriens attendirent l'année suivante pour attaquer de nouveau les Pippinides qui, cette fois-ci, étaient dirigés par Charles Martel qui avait réussi à s'enfuir de sa prison et à prendre la tête des Austrasiens. Quant aux Neustriens, ils étaient dirigés par Ragamfred, maire du palais, et le nouveau roi, Chilpéric II. Ils avaient également l'appui des Frisons qui attaquèrent les Austrasiens sur un autre front. Encore une fois, les Neustriens furent vainqueurs (LHF 52).

Cette fois-ci, la victoire militaire des Neustriens les rapprochait davantage de leur but. Ils se dirigèrent jusqu'à Cologne, c'est-à-dire au cœur même de l'Austrasie, où Plectrude dut leur céder une partie du trésor pour qu'ils quittent les lieux. La victoire décisive des Neustriens sur les Pippinides semblait inévitable. Mais c'était sans compter sur les forces de Charles Martel. La même année, il attaqua les forces neustriennes et les défit à Amblève (LHF 52).

⁸ Contrairement à ce que l'historiographie rapporte généralement, les Pippinides ne prirent donc pas définitivement le contrôle du royaume après leur victoire à Tertry en 687. Cette interprétation des événements est due en grande partie aux *Annales Mettenses Priores* qui furent écrites au IX^e siècle à l'intention des Carolingiens. D'autres sources, notamment les hagiographies et les *placita*, documents où sont consignés des règlements des conflits entre particuliers, démontrent au contraire que les Pippinides n'exerçaient pas un pouvoir absolu et qu'ils avaient de nombreux opposants, dont les membres de l'Église neustrienne. L'équilibre du pouvoir entre les Pippinides et leurs adversaires, représentés entre autres par le roi Childebert III (694-711), fut menacé en 711 lorsque le successeur de Childebert III fut son fils, Dagobert III, encore mineur. La stabilité et la force du gouvernement austrasien face à la fragilité du gouvernement neustrien auraient entraîné les opposants des Pippinides à s'unir et à vouloir organiser la chute de cette famille aristocratique. L'occasion qu'ils attendaient se présenta en 714 à la mort du chef des Pippinides, Pépin II. I. Wood, «The Checks on Ambition: Merovingian Politics, 680-721», *op. cit.*, p. 255-273.

Carte 22

Le coeur du territoire des Carolingiens au début du VIII^e siècle

Il les défit de nouveau en 717 à Vincy sans avoir demandé, auparavant, le règlement du conflit par la négociation (LHF 53). La bataille de Vincy plaça l'avantage entre les mains de Charles. Il ravagea plusieurs terres neustriennes et fit des prisonniers. Puis, il retourna en Austrasie où il saisit le trésor de son père, marquant ainsi sa prise définitive du pouvoir en Austrasie. Il en profita aussi pour nommer un roi pour l'Austrasie, Clotaire IV, afin de légitimer son pouvoir. Il défiait alors sérieusement les Neustriens et leur roi Chilpéric II.

Ceux-ci répliquèrent en s'alliant au duc d'Aquitaine, Eudo. Charles les attaqua de nouveau en 719 et fut encore vainqueur (LHF 53). Cette fois-ci, la bataille fut décisive. L'issue du combat permit à Charles Martel d'exiger que Chilpéric II lui soit livré. Le roi mourut en 721 alors que Clotaire IV était décédé deux années auparavant (LHF 53).

Avec la mort de Chilpéric II, les Mérovingiens perdaient le dernier roi de leur dynastie à avoir possédé quelque pouvoir et autorité. La victoire de Charles Martel marquait le triomphe d'une famille aristocratique sur toutes les autres et le début de la prise effective du pouvoir des Pippinides sur les Mérovingiens.

Les Neustriens, qui avaient voulu régler le conflit qui les opposait aux Pippinides par la guerre, avaient été défaits par ce même moyen de résolution. Lors des combats de 677-687, la guerre n'avait pas joué un rôle décisif sur la résolution des conflits mais l'issue des combats de 714-721 fut plus importante pour déterminer qui allait gagner la lutte pour l'hégémonie du royaume. C'est grâce à ses trois victoires militaires que Charles Martel réussit à prendre le contrôle du royaume en enlevant aux Neustriens le roi Chilpéric II. La guerre restait ainsi un moyen de résolution important et efficace au début du VIII^e siècle.

Cependant, l'importance de ces guerres ne doit pas cacher tous les autres moyens de résolution de conflits qu'utilisèrent les Mérovingiens et notamment, les moyens de résolution moins spectaculaires, tels la négociation d'arrangements et la consultation des grands personnages du royaume.

Le règlement pacifique des conflits et leur prévention: le consilium

Nous avons vu lors du chapitre précédent que la caractéristique principale des règnes de Clotaire II et de Dagobert I^{er} en ce qui a trait aux règlements des conflits à l'intérieur du royaume était la volonté de ne pas avoir recours à la guerre. Ces deux souverains préféraient recourir à la négociation et à la consultation des grands personnages de leur royaume afin de régler et prévenir les conflits. Leurs successeurs tentèrent eux aussi de régler pacifiquement les conflits qui les opposaient. Ils parvinrent aussi à prévenir l'éclatement de conflits en consultant régulièrement les membres des aristocraties laïques et ecclésiastiques de leur royaume.

Entre les années 639 et 656, leur consultation permit d'éviter l'éclatement de certains conflits entre la royauté et l'aristocratie et entre les différents groupes aristocratiques. En fait, il semble que tant que le traité de Paris fut respecté, les Mérovingiens surent régler pacifiquement les conflits qui les opposaient à l'aristocratie en les consultant régulièrement.

La première grande consultation des grands du royaume survint dès la mort de Dagobert en 639. Malgré le fait qu'il avait déjà désigné les héritiers de son royaume en nommant son fils aîné, Sigebert III, roi d'Austrasie et son fils, Clovis II, roi de Neustrie, et qu'il avait fait jurer à tous les personnages importants de respecter ce partage, les deux héritiers sentirent le besoin de réunir l'aristocratie des deux royaumes afin de confirmer cette division du royaume.

Après avoir envoyé une ambassade auprès de Clovis II et de sa mère Nanthilde, Pépin I^{er} se rendit à Compiègne où se réunit l'aristocratie du royaume afin de diviser équitablement le trésor de Dagobert. Tous acceptèrent la façon dont il avait été divisé et chacun retourna dans son royaume avec sa part (Fréd. IV-85). Un conflit entre l'Austrasie et la Neustrie-Burgondie avait été évité.

Les grands du royaume furent de nouveau consultés en 658 quand vint le temps de remplacer le maire du palais neustrien, Erchinoald, qui était décédé et qui avait joué un rôle capital sous le règne de Clovis II, mort en 657. Les aristocrates,

ne sachant qui choisir, optèrent pour Ébroïn, peut-être sous la recommandation de la reine Balthilde, veuve de Clovis II (Cont. Fréd. 2). La conjonction dans le temps de la mort d'un roi et d'un maire du palais dominants n'avait pas provoqué de crise grâce, peut-être, à la consultation des grands du royaume.

Les deux exemples précédents démontrent que la consultation de l'aristocratie du royaume avait des résultats positifs sur la prévention des conflits. L'importance de ces consultations est révélée par les crises de 656-680 qui furent causées par la violation des ententes survenues lors du traité de Paris. Nous reviendrons un peu plus loin sur ces crises, car elles ne se résolurent ni par la guerre, ni par la négociation.

Le règlement des conflits par la négociation

En plus de consulter les grands personnages de leurs royaumes, les successeurs de Clotaire II et de Dagobert I^{er} tentèrent de régler les conflits qui opposaient les deux royaumes mérovingiens par la négociation et la signature de traité de paix. Cette volonté, chez certains maires du palais, d'en arriver à de tels arrangements nous est fournie par deux exemples tirés du *Liber Historiae Francorum*.

Le premier exemple se situe lors de la première série de combats entre 677 et 687. Waratto, nouveau maire du palais élu en 683 à la suite de l'assassinat d'Ébroïn, fit la paix avec le maire du palais d'Austrasie, Pépin II. L'élection de Waratto suivait une période de crise provoquée en grande partie par les actions d'Ébroïn. Rappelons-nous qu'Ébroïn, après être revenu de son exil forcé au monastère de Luxeuil, avait repris le contrôle de la Neustrie et entrepris une série de combats contre les Austrasiens. Ces luttes s'étaient conclues par une victoire d'Ébroïn qui avait pris le contrôle de l'Austrasie. Il avait cependant été assassiné peu de temps après sa victoire par un membre de l'aristocratie neustrienne.

Afin de le remplacer, les Neustriens avaient élu Waratto qui pratiqua une politique conciliatrice avec les différents groupes de l'aristocratie neustrienne et avec l'Austrasie (LHF 47). Dès son élection, le nouveau maire du palais organisa une rencontre avec Pépin II d'Austrasie. Les deux partis firent la paix et celle-ci fut scellée par un échange d'otages (LHF 47).

L'accord entre Waratto et Pépin II fut une réussite car la Neustrie et l'Austrasie évitèrent la guerre jusqu'à ce que Waratto soit écarté du pouvoir peu de temps après l'entente. Les hostilités reprirent sous le gouvernement de Gislemar, qui avait déposé Waratto, et cessèrent de nouveau lorsque Waratto retrouva son poste, qu'il occupa jusqu'en 686.

Il ne faut pas sous-estimer l'importance de la paix signée par Waratto et Pépin II. Elle avait une valeur institutionnelle et elle démontre que deux royaumes qui sortaient d'une importante guerre civile pouvaient encore désirer régler pacifiquement les conflits qui les opposaient.

La deuxième tentative de négocier le rétablissement de la paix survint au terme de la seconde série de batailles qui se produisit entre 714 et 721. Cette fois-ci, ce furent les Austrasiens qui proposèrent aux Neustriens de régler pacifiquement le conflit qui les opposait. Charles Martel, qui venait de remporter une première victoire contre les Neustriens à Amblève en 716 (LHF 52), proposa aux Neustriens de faire la paix au moment où il se préparait à une nouvelle bataille en 717. Les Neustriens refusèrent la proposition de Charles Martel pour des raisons qui nous sont inconnues. Il est possible que les termes de l'entente aient été inacceptables pour eux ou qu'ils voulaient tout simplement combattre celui qui les avait battus l'année précédente. Quoi qu'il en soit, les Neustriens furent sévèrement défaits et Charles profita de sa victoire à Vincy pour consolider son pouvoir en Austrasie et pour menacer directement le gouvernement de la Neustrie en nommant un roi austrasien, Clotaire IV.

Les stratégies matrimoniales

La signature de traité ne fut pas le seul moyen de résolution pacifique qu'utilisèrent les derniers Mérovingiens. Ils employèrent aussi les stratégies matrimoniales comme l'avaient fait les premiers Mérovingiens. La période allant de 639 à 721 nous offre au moins deux exemples où le mariage servit à régler ou à prévenir des conflits à l'intérieur du royaume. Cependant, ces exemples ne sont pas tirés du *Liber Historiae Francorum* ni de la Continuation de Frédégaire. Le premier exemple provient de la *Vita Balthildis* et le second des *Annales Mettenses Priores*.

Le premier mariage survint en 662. Il unit le nouveau roi d'Austrasie, Childéric II, à sa cousine germaine, Bilichilde.⁹ Cette union permit de stabiliser le gouvernement austrasien à la suite de la crise successorale qui avait ébranlé le royaume d'Austrasie.

En effet, l'élévation de Childéric II à la royauté d'Austrasie et le mariage de celui-ci avec Bilichilde survint au moment où le roi Childebert l'Adopté, le fils du maire du palais austrasien Grimoald, venait de mourir. Les Austrasiens voulaient absolument oublier le coup d'État de Grimoald et se trouver un roi provenant de la dynastie des Mérovingiens. La reine Chrimnechild, veuve de Sigibert III, et les Austrasiens arrangèrent alors avec la reine Balthilde de Neustrie l'élévation du second fils de celle-ci à la royauté du royaume d'Austrasie. Puis, probablement pour consolider la fonction de Childéric II (il était le fils d'un roi neustrien), on le maria à sa cousine Bilichilde qui, elle, était la fille d'un roi austrasien.¹⁰ Cette union fut sûrement réalisée dans ce but, puisqu'elle allait à l'encontre du droit canon, ce que ne manquera pas de rappeler l'évêque d'Autun, Léger, qui jouera un rôle

⁹Childéric II était le second fils de Clovis II, roi de Neustrie. Bilichilde était la fille de Sigebert III, roi d'Austrasie. Il existait donc un lien de parenté direct entre eux puisque Clovis II et Sigebert III étaient frères.

¹⁰*Vita Balthildis*, 5. Information tirée de I. Wood, *op. cit.*, p. 223.

important dans la suite des événements politiques en Neustrie.¹¹ Cette politique de rapprochement entre les deux royaumes semble avoir été approuvée par tous car lorsque le roi de Neustrie, Thierry III, et le maire du palais, Ébroïn, furent écartés du pouvoir en 673, les Neustriens demandèrent à Childéric II de devenir roi de Neustrie. Celui-ci devint alors pour deux ans le seul roi du *Regnum Francorum*.

Le deuxième mariage unit également la Neustrie à l'Austrasie. Il se produisit en 688, tout juste après l'assassinat du maire du palais neustrien Berchaire et la nomination de Pépin II à la mairie du palais de la Neustrie, alors qu'il était déjà maire du palais de l'Austrasie. Pépin II organisa alors avec la veuve de Waratto, Ansfléd (qui avait organisé l'assassinat de Berchaire et la nomination de Pépin II à la mairie du palais de Neustrie), le mariage de son fils Drogo, qu'il nomma duc de Champagne, à la fille d'Ansfléd, Adaltrude.¹² Bien sûr, cette union favorisait premièrement les intérêts personnels de Pépin II et d'Ansfléd. Ce mariage permettait au premier d'accroître son influence à l'ouest du royaume par les terres apportées par Adaltrude et à la seconde de continuer à jouer un rôle important à la cour, d'autant plus qu'elle eut la charge d'élever l'héritier de Drogo et d'Ansfléd, Hugues.

Cependant, cette union avait aussi une portée symbolique. Elle survint au moment où la première série de combats entre les Neustriens et les Austrasiens se terminait et où ces deux royaumes tentaient de se rapprocher par la nomination d'un seul maire du palais pour les deux royaumes. De plus, à supposer que Hugues ait succédé à son père, il aurait été l'héritier de parents d'origine neustrienne et austrasienne, ce qui aurait pu favoriser un rapprochement encore plus grand entre la Neustrie et l'Austrasie. Pour ces deux raisons, nous croyons que le mariage de Drogo à Adaltrude fut un moyen préventif employé afin d'éviter des conflits entre la Neustrie et l'Austrasie.

¹¹I. Wood, *op. cit.*, p. 224.

¹²*Annales Mentenses Priores*, 693.

Le recours des victimes: le droit d'asile et les défections

L'auteur du *Liber Historiae Francorum* fait peu mention des moyens qui étaient mis à la disposition des victimes pour échapper à leurs agresseurs. Par exemple, il ne mentionne pas qu'avant d'être assassinés, le roi Childéric II et la reine Bilichilde s'étaient réfugiés dans le monastère de Saint-Symphorien dont l'abbé était un opposant de Léger.¹³ De même, il ne fait pas mention du pouvoir intercesseur des évêques. Par contre, il rapporte à plusieurs reprises que des membres de l'aristocratie se réfugièrent dans d'autres *regna*. Cette accentuation est peut-être due au fait que l'auteur du *Liber Historiae Francorum* était un laïc et non un clerc comme Grégoire de Tours et Frédégaire.

Ainsi, il rapporte que Wulfoald, au moment des assassinats de Childéric II et de Bilichilde retourna en Austrasie pour échapper à la mort (LHF 45). Quant à Ermenfred, le meurtrier d'Ébroïn, il alla rejoindre Pépin II en Austrasie avec des présents, probablement pour gagner l'approbation des Pippinides (LHF 47). Nous savons par ailleurs que, lors du retour d'Ébroïn à la mairie du palais en 675, plusieurs de ses opposants se réfugièrent en Aquitaine auprès du duc Loup.

Enfin, notons que le duc Martin se réfugia dans la ville fortifiée de Laon à la suite de la défaite des Austrasiens au Bois-du-Fay en 679.

¹³*Passio Leudegarii I*, 10. Information tirée de I. Wood, *op. cit.*, p. 228.

2-La mise à l'écart physique des individus, de 639 à 721: l'importance croissante de l'aristocratie et la victoire des Pippinides

L'assassinat de souverains

Durant toute la période mérovingienne, des rois et des reines furent assassinés. Parmi plusieurs régicides, rappelons-nous les meurtres de Sigebert I^{er} et de Brunehaut. Ce qui fait la spécificité des régicides de la période 639-721, c'est que, contrairement à ceux des années précédentes, ils furent organisés et accomplis par des membres de l'aristocratie et non par des membres de la famille royale.

Au VII^e siècle, contrairement aux siècles précédents, l'autorité royale était confrontée au pouvoir croissant des clans aristocratiques. Les conflits entre les diverses factions de l'aristocratie et la royauté ne pouvaient que s'accroître lorsqu'un roi décidait d'exercer son autorité et son pouvoir au détriment d'une faction de l'aristocratie. Ce groupe aristocratique, s'il voulait retrouver sa part du pouvoir, se voyait dans l'obligation de se débarrasser de celui qui l'empêchait de réaliser ses plans, qu'il ait été maire du palais ou roi. Paradoxalement, l'exercice de l'autorité et du pouvoir par un souverain au VII^e siècle était ainsi susceptible d'entraîner l'assassinat de ce souverain.

L'exemple des meurtres de Childéric II et de son épouse, Bilichilde, en 675, illustre bien cette situation. Les grandes lignes de l'affaire nous sont données par le *Liber Historiae Francorum*, mais plusieurs informations importantes, notamment sur les liens entre les divers personnages, nous sont transmises par d'autres sources qu'ont étudiées les historiens.¹⁴

L'an 675 marquait la deuxième année du règne de Childéric II sur l'ensemble du royaume des Francs. Roi du royaume d'Austrasie depuis 662, Childéric II avait été invité par l'aristocratie neustrienne à devenir roi d'un royaume unifié en 673.

¹⁴Il s'agit de la *Passio Leudegarii I*, de la *Passio Leudegarii II*, et de la *Passio Praeiecti*, étudiées, entre autres, par Ian Wood.

Les Neustriens lui avaient fait une telle offre parce qu'ils venaient d'écarter du pouvoir le roi neustrien, Thierry III, et le maire du palais, Ébroïn. En effet, Thierry III et Ébroïn avaient été emprisonnés dans des monastères parce qu'Ébroïn, maire du palais depuis c.659, avait élevé à la royauté de Neustrie Thierry III à la suite de la mort du roi neustrien, Clotaire III, en 673, sans consulter les membres de l'aristocratie. Les Neustriens, qui reprochait à Ébroïn de ne pas l'avoir consultée avant de nommer Thierry III, se résolurent à écarter Ébroïn et son roi du pouvoir, lorsque le maire du palais empêcha les diverses factions de l'aristocratie d'entrer en contact avec le roi.

Thierry III et Ébroïn étant écartés du pouvoir, les Neustriens devaient donc se choisir un nouveau roi et un nouveau maire du palais. Ils proposèrent le trône de Neustrie au roi austrasien, Childéric II, à la condition qu'il respecte les engagements suivants: il devait consulter les *optimates* et les évêques lors de la prise de décisions et préserver les coutumes de chacun des *regna*. Il s'agissait en fait d'une confirmation de l'édit de Paris signé en 614 par Clotaire II et les aristocraties des trois *regna*.

Or, en 675, une faction de l'aristocratie estimait que le roi n'avait pas respecté ses engagements. Une de leurs principales plaintes provenait du fait que Childéric II n'avait qu'un maire du palais, Wulfoald, d'origine austrasienne. À l'influence de Wulfoald s'ajoutait celle de la mère de Bilichilde, Chrimnechilde, veuve du roi austrasien Sigebert III. La présence exclusive d'Austrasiens auprès du roi fut interprétée par les Neustriens comme une rupture des engagements du roi auprès de l'aristocratie neustrienne. Celle-ci craignait aussi qu'un seul homme, en l'occurrence, Wulfoald, conseille le roi et s'empare du pouvoir comme l'avait fait Ébroïn, cette fois, au profit de l'Austrasie.

Le principal représentant des opposants de Childéric II et de Wulfoald était l'évêque d'Autun, Léger. Il représentait le groupe des «Burgondes» qui comprenait,

entre autres, Leudesius, le fils d'Erchinoald, ancien maire du palais de Neustrie sous Clovis II, et Guérin, comte de Paris et frère de Léger.¹⁵

La crise entre le parti «burgonde» et le parti du roi éclata lorsque le roi et la cour, réunis à Autun pour la fête de Pâques de 675, durent juger une cause mineure entre Hector, patricien de Marseille, et l'évêque de Clermont, Prétextat. Léger prit le parti d'Hector alors que Wulfoald se rangea du côté de Prétextat. Le conflit entre Hector et Prétextat dégénéra rapidement en une lutte à finir entre le parti de Léger et celui du roi. Se sentant menacés, le roi et son épouse se réfugièrent au monastère austrasien de Saint-Symphorien. Hector fut assassiné alors qu'il tentait lui aussi de s'enfuir. Peu après, Prétextat fut également tué, probablement par le parti «burgonde» afin de venger Hector. Plus important encore, le roi Childéric et la reine Bilichilde, enceinte, furent assassinés.

Tous les alliés du défunt roi furent également écartés: Wulfoald se réfugia en Austrasie, Chrimnechilde, la mère de Bilichilde, qui avait arrangé le mariage de sa fille avec Childéric II, fut automatiquement écartée de la cour à la suite du meurtre de sa fille, et Daniel, qu'on suppose être le fils de Childéric II, fut tonsuré. De plus, le meurtre de Bilichilde, qui était enceinte, avait entraîné la disparition du futur héritier de Childéric II. Le parti des Austrasiens était ainsi considérablement affaibli.

Les sources ne mentionnent pas qui furent les auteurs des meurtres du roi et de la reine. Le *Liber Historiae Francorum* rapporte qu'un Franc, c'est-à-dire un

¹⁵Selon Ian Wood, il est erroné de croire que le lien qui unissait les membres du parti «burgonde» était géographique. Le leader de ce parti, Léger, avait des parents neustriens, il avait été élevé par son oncle, Dido, partisan des Austrasiens et évêque de la ville aquitaine de Poitiers. Léger lui-même avait été nommé par la reine Balthilde dans une cité burgonde, Autun, où il avait peu d'appuis, et ses principaux alliés étaient Leudesius, fils du maire du palais neustrien Erchinoald, et Guérin, son frère, *comes* de la cité de Paris. Selon lui, les membres des différents groupes aristocratiques, qu'il nomme des factions, étaient liés par des intérêts supra-régionaux, c'est-à-dire que l'aristocratie était politiquement divisée sur une base qui n'était pas géographique. Cependant, il est impossible dans la plupart des cas d'identifier ce qui unissait les membres de ces factions aristocratiques. J.-C. Poulin, «Saint Léger d'Autun et ses premiers biographes», *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'ouest et des Musées de Poitiers*, XIV(1977), p. 167-200 et I. Wood, *op. cit.*, p. 237.

Neustrien¹⁶, nommé Bodilo, qui avait été illégalement condamné par le roi, rassembla des hommes dans le but de tuer Childéric II et Bilichilde (LHF 45). Il est possible que cette aventure ne soit pas véridique mais elle donne tout de même la cause principale de l'assassinat du roi: le mécontentement d'une partie de l'aristocratie originaire de l'extérieur du royaume d'Austrasie, face au roi et à ses principaux conseillers d'origine austrasienne.

Si les sources se montrent discrètes sur les auteurs des meurtres du roi et de la reine, la suite des événements nous amène à penser que le parti «burgonde» fut probablement à l'origine de ces assassinats puisqu'il en fut le principal bénéficiaire. Léger et ses alliés prirent le contrôle du royaume à la suite de la disparition de Childéric II. Ils choisirent alors comme maire du palais, Leudesius, un des leurs, et rappelèrent du monastère de Luxeuil le roi Thierry III (LHF 45). Ils furent donc les principaux bénéficiaires, à court terme, des meurtres de Childéric II et de son épouse. L'assassinat du roi aurait donc permis au parti de Léger de rétablir l'équilibre entre les différentes factions aristocratiques afin qu'aucune ne monopolise l'attention du roi.

Les causes du meurtre de Dagobert II en 679 sont plus obscures. D'ailleurs, tout ce qui entoure le règne de Dagobert II est nébuleux, car la plupart des sources ont éclipsé les événements entourant son exil en 656, son retour à la royauté d'Austrasie en 676 et son assassinat en 679. Par exemple, la source principale que nous utilisons pour ce travail, le *Liber Historiae Francorum*, ne mentionne ni le retour de Dagobert II, ni son assassinat. Nous devons donc nous fier à d'autres sources pour en connaître un peu plus long sur ce meurtre, mais même celles-ci se montrent discrètes en n'identifiant pas les auteurs du crime, probablement parce que ceux-ci occupaient encore des fonctions importantes dans le royaume.

Ce silence des sources explique pourquoi les historiens se sont beaucoup interrogés sur ces événements. Aujourd'hui, s'ils ne s'accordent pas tous sur les

¹⁶Gerberding, qui a étudié le *Liber Historiae Francorum*, a prouvé que l'auteur de cette source utilise le mot *Franci* pour désigner les Neustriens. Lorsqu'il réfère aux Austrasiens, qui dans les faits, sont aussi des Francs, il utilise les mots *Austrasii* ou *Franci superiores*. R. A. Gerberding, *op. cit.*, p. 76.

personnages qui organisèrent le retour de Dagobert II en Austrasie, la plupart s'entendent sur la chronologie des événements.¹⁷ En 656, le roi d'Austrasie, Sigebert III, mourut. Son héritier, Dagobert II, fut exilé en Irlande par le maire du palais, Grimoald, un membre de la famille des Pippinides. Celui-ci plaça sur le trône en 657 son propre fils, nommé également Grimoald, qui prit le nom de Childebert (qu'on appelle couramment Childebert l'Adopté). La même année, Grimoald père fut livré à la Neustrie de Clovis II qui l'assassina. Childebert resta toutefois sur le trône d'Austrasie jusqu'à sa mort en 662. Il fut alors remplacé par Childéric II, fils de Clovis II. Celui-ci régna sur l'Austrasie jusqu'à son assassinat en 675. Son successeur fut Dagobert II que des membres de l'aristocratie austrasienne rappelèrent d'exil en 676. Il régna jusqu'en 679.

Il semble donc que les luttes que menaient les grandes familles austrasiennes pour obtenir les faveurs du roi aient été la cause du conflit qui aboutit à l'exil puis à l'assassinat de Dagobert II.

Étant donné que les sources ne mentionnent pas qui furent les auteurs du meurtre, essayons d'identifier ceux à qui la disparition de Dagobert II profita. Elle bénéficia premièrement aux Pippinides. En 679, même si les Pippinides étaient encore une des familles aristocratiques les plus puissantes de l'Austrasie, il est clair que le coup de Grimoald 656 avait diminué leur prestige et leur puissance.¹⁸ De plus, il est certain que les Pippinides furent les organisateurs de l'exil de Dagobert II. Ainsi, le retour de Dagobert II en Austrasie ne put que créer des rivalités, sinon une certaine tension, entre les Pippinides et le roi qui n'était sûrement pas

¹⁷Les travaux les plus importants concernant cette affaire sont ceux de: L. Levillain, «La succession d'Austrasie au VII^e siècle», *Revue historique*, 112(1913), p. 63-93; L. Levillain, «Encore sur la succession d'Austrasie au VII^e siècle», *Bibliothèque de l'École des chartes*, CVI(1945-1946), p. 296-306; R. A. Gerberding, *The Rise of the Carolingians and the Liber Historiae Francorum*, Oxford, Clarendon Press, 1987, 209 p. et J.-M. Picard, «Church and Politics in the Seventh Century: the Irish Exile of King Dagobert II», dans J.-M. Picard (édit.), *Ireland and Northern France A.D. 600-850*, Dublin, Four Courts Press, 1991, p. 27-52.

¹⁸Le silence des sources en général, et particulièrement celles écrites à l'époque carolingienne, prouve que le «coup de Grimoald» (la tentative de remplacement des Mérovingiens par les Pippinides au milieu du VII^e siècle) était perçu comme une erreur par les Pippinides et par les Carolingiens.

prêt à accorder trop de puissance à la famille qui l'avait chassé.¹⁹ L'assassinat de Dagobert II profita ainsi aux Pippinides qui voulaient reconquérir une place de choix à la cour.

Un autre personnage important profita de la mort de Dagobert II. Etienne, qui écrivit une vie de l'évêque d'York, Wilfrid, rapporte qu'en 680, Ébroïn était le maître de l'Austrasie.²⁰ De plus, rappelons-nous qu'Ébroïn était hostile au gouvernement de Dagobert II et c'est pour cette raison qu'il avait attaqué une première fois l'Austrasie peu de temps après son retour à la mairie du palais de Neustrie. L'issue du combat n'ayant pas été décisive, il avait attendu la mort de Dagobert II avant de réclamer la soumission des Austrasiens et de les rencontrer sur le champ de bataille du Bois-du-Fay où il les avait défaits. Ébroïn fut donc un des principaux bénéficiaires de la mort de Dagobert II. Ian Wood, qui défend cette dernière hypothèse, démontre en plus qu'Ébroïn avait le pouvoir d'organiser l'assassinat de Dagobert II et de renverser les Pippinides puisqu'il avait l'appui d'une faction de l'aristocratie austrasienne.²¹

On ne peut affirmer rien de plus concernant le meurtre de Dagobert II. Cependant, son assassinat démontre qu'il était redouté et que par conséquent, il avait des ennemis. Que les auteurs du meurtre aient été les Pippinides, ou Ébroïn et une faction de l'aristocratie austrasienne, l'assassinat de Dagobert II profita à ces deux parties. Pour cette raison, l'assassinat du roi permit de régler les conflits qui opposaient le souverain à certains membres des aristocraties neustrienne et austrasienne.

Pourquoi l'aristocratie mérovingienne choisit-elle de résoudre par le régicide les conflits qui l'opposaient à certains rois alors qu'elle se contenta d'exiler certains

¹⁹ C'est d'ailleurs une des raisons qui pousse Ian Wood à rejeter l'hypothèse identifiant les Pippinides comme étant les instigateurs du retour de Dagobert II en Austrasie en 676 alors que Gerberding et Picard soutiennent cette idée.

²⁰ Etienne, *Vita Wilfridi*, 33. Information tirée de Ian Wood, *op. cit.*, p. 234.

²¹ I. Wood, *op. cit.*, p. 233-234.

autres? La réponse repose peut-être dans la puissance même des souverains. Tous les rois avaient la même autorité mais quelques-uns savaient ou voulaient l'exercer plus que d'autres. Childéric II et Dagobert II firent certainement partie de ces rois qui exercèrent fortement leur autorité car plusieurs sources les mentionnent comme des rois puissants. Par contre, Thierry III fut un roi faible qui ne représentait pas une menace pour l'aristocratie. C'est la raison qui explique que l'aristocratie ne ressentit pas le besoin de l'assassiner et qu'il fut plutôt emprisonné dans un monastère. Sa faiblesse explique aussi qu'Ébroïn et Léger, qui étaient des adversaires politiques, le choisirent tous les deux comme souverain.

L'assassinat des membres de l'aristocratie laïque et ecclésiastique

Étant donné que les rivalités entre les différents groupes aristocratiques étaient au coeur des conflits des années 639 à 721, il n'est pas surprenant de constater que la majorité des victimes d'assassinat politique furent des membres de l'aristocratie. En effet, juste après la mort de Dagobert I^{er} en 639, pointent les premières manifestations de luttes entre les différentes factions aristocratiques pour la fonction de maire du palais. Elles débutèrent en Austrasie où les Pippinides tentaient de rendre héréditaire la fonction de *maiordomus*.

Le premier conflit résolu par l'homicide entre des membres de l'aristocratie opposa Grimoald, fils de Pépin I^{er}, à Otto, fils du tuteur de Sigebert III. La rivalité entre ces deux personnages surgit lorsque Otto fut nommé maire du palais d'Austrasie à la suite de la mort de Pépin I^{er} en 640. Cette nomination se fit au détriment de Grimoald qui voulait absolument succéder à son père afin de garder la fonction de maire du palais dans les mains des Pippinides. Grimoald avait le soutien de puissants personnages dont l'évêque de Cologne, Cunibert (Fréd. IV 86). Fort de cet appui de taille, il organisa l'assassinat d'Otto sans avoir à craindre les conséquences de cet acte. Le duc des Alamans, Leuthar, se chargea d'accomplir ce meurtre en 643 (Fréd. IV 88). Grâce aux personnages prestigieux qui l'appuyaient,

Grimoald obtint alors la charge de maire du palais qu'il convoitait. Le meurtre d'Otto permit sans aucun doute de régler le conflit qui opposait Grimoald à son rival: il garda son poste auprès de Sigebert III jusqu'en 657, date à laquelle il fut lui-même assassiné.

Contrairement au meurtre de Otto, qui régla un conflit entre deux familles aristocratiques, l'assassinat de Grimoald servit à régler un conflit entre la famille royale et l'aristocratie austrasienne. Même si le meurtre de Grimoald est lié à l'exil du roi Dagobert II en 656, Grimoald ne fut pas assassiné par des Austrasiens mais par des Neustriens. Nous tenterons donc de découvrir quelles furent les causes du meurtre de Grimoald et si son assassinat réussit à régler le conflit qui l'opposait à ses rivaux.

Rappelons tout d'abord que tout ce qui entoure le «coup de Grimoald», c'est-à-dire l'exil de Dagobert II en Irlande et l'élévation du fils de Grimoald à la royauté d'Austrasie, n'est pas clairement rapporté par les sources. Cependant, contrairement au retour et au meurtre de Dagobert II, le *Liber Historiae Francorum* rapporte plutôt les événements entourant le meurtre de Grimoald: après la mort du roi austrasien Sigebert III en 656, le maire du palais Grimoald fit tonsurer l'héritier du roi, Dagobert II, et l'exila en Irlande avec l'aide de l'évêque de Poitiers, Didon. Le maire du palais plaça ensuite son propre fils sur le trône et lui donna un nom mérovingien, Childebert. Clovis II et les Neustriens, choqués par cet affront à la royauté, s'emparèrent de Grimoald et l'amènèrent en Neustrie où il fut emprisonné et torturé à mort (LHF 43).

Après avoir longtemps mis en doute les informations rapportées par le *Liber Historiae Francorum*, les historiens semblent maintenant s'entendre sur la véracité de ces renseignements.²² Grimoald fut donc assassiné par les Neustriens en 657

²²Dans un premier article paru en 1913, Levillain avait argué que ce n'était pas le maire du palais Grimoald qui avait été assassiné par les Neustriens mais bien Childebert l'Adopté, nommé également Grimoald. Levillain se rétracta en 1946 dans un deuxième article où il avoua qu'il avait fait une erreur en substituant le nom de Childebert à celui de Grimoald et que par conséquent, les faits rapportés par le *Liber Historiae Francorum* étaient justes. Depuis, aucun historien ne mit en doute les propos du *Liber* sur l'identité des personnages. La divergence des opinions porte plutôt sur la chronologie des événements.

parce que son geste représentait un véritable coup d'État. Il avait osé remplacer un roi mérovingien par un membre de l'aristocratie alors qu'à la fin du VII^e siècle, et même au début du VIII^e siècle, le pouvoir des Mérovingiens n'était pas contesté. Certains rois étaient critiqués en raison de leurs actions politiques mais jamais la dynastie mérovingienne n'avait été menacée. D'ailleurs, la suite des événements allait montrer que la présence d'un Mérovingien sur le trône pouvait encore servir à légitimer encore le pouvoir des maires du palais. Par exemple, après la mort de Childebert l'Adopté, les Austrasiens choisirent un Mérovingien, Childéric II, même s'il était le fils d'un roi mérovingien de Neustrie; après la mort de celui-ci, ils firent appel à Dagobert II, qui revint d'exil. Plus significatifs encore sont les exemples d'Ébroïn et de Charles Martel qui élevèrent eux-mêmes des Mérovingiens à la royauté (Clovis III et Clotaire IV respectivement) et qui les abandonnèrent une fois leur autorité bien établie. Ainsi, le coup de Grimoald était audacieux, mais prématuré, car au milieu du VII^e siècle, la légitimité des Mérovingiens n'était pas encore sérieusement menacée.

Grimoald fut donc assassiné parce qu'il avait non seulement osé mettre en doute la légitimité des Mérovingiens, mais surtout parce qu'il était passé aux actes en substituant un membre de sa famille à l'héritier des Mérovingiens. Malgré la clarté des motifs du meurtre de Grimoald, quelques questions demeurent: pourquoi fut-il si facilement capturé par les Neustriens et pourquoi son fils Childebert ne fut-il pas tué en même temps que lui puisque c'était ce fils qui détenait la fonction royale? Aucune réponse satisfaisante n'a été donnée à ces deux questions par les historiens, car les sources n'apportent pas assez d'informations. Ce qui est certain, c'est que l'assassinat de Grimoald eut des résultats plutôt mitigés. En effet, son assassinat n'entraîna pas la destitution de Childebert: celui-ci régna jusqu'en 662. Il en fut autrement des conséquences des meurtres des adversaires d'Ébroïn à la fin des années 670.

L. Levillain, «La succession d'Austrasie au VII^e siècle», *Revue historique*, 112(1913), p. 63-93 et L. Levillain, «Encore sur la succession d'Austrasie au VII^e siècle», *Bibliothèque de l'École des chartes*, CVI(1945-1946), p. 296-306.

Nous avons déjà raconté les événements entourant la mise au monastère d'Ébroïn et son retour en force à la mairie du palais en 675. Ébroïn, maire du palais du Neustrie, avait été placé dans un monastère par le parti «des Burgondes» mené par l'évêque d'Autun, Léger.²³

Léger et ses alliés avaient alors rappelé Thierry III en laissant Ébroïn à Luxeuil. Ils avaient nommé à la mairie du palais leur allié, Leudesius. Cependant, Ébroïn réussit à organiser son évasion et son retour à la mairie du palais grâce à l'appui d'une partie de l'aristocratie neustrienne dont l'évêque de Rouen, Ouen, était le personnage le plus influent. Afin de légitimer son pouvoir, Ébroïn nomma un roi, Clovis III, fils présumé de Clotaire III, qu'il abandonna pour Thierry III après sa victoire. Il réussit à défaire ses ennemis, le parti des «Burgondes»: Leudesius, maire du palais et Guérin, comte de Paris, furent exécutés en 675. Léger eut d'abord la vie sauve mais fut par la suite arrêté, emprisonné, mutilé, exilé, aveuglé puis torturé jusqu'à sa mort vers 678.

Ébroïn ne se contenta pas d'écarter ces trois principaux personnages. Nous savons par d'autres sources qu'il se débarrassa de plusieurs adversaires importants: Philibert, abbé de Jumièges, Amatus, évêque de Sion, Chramnelenus, évêque d'Embrun et probablement l'évêque de Maastricht, Lambert, furent déposés, emprisonnés ou exilés par Ébroïn.

La mise à l'écart de ses adversaires permit à Ébroïn de devenir le maître incontesté de la Neustrie. Fort de sa victoire, il voulut conquérir l'Austrasie en engageant, en 677, une série de combats contre les Austrasiens. Il profita de ces batailles pour assassiner, en 679, une des figures dominantes de l'Austrasie, le duc Martin, frère de Pépin II (LHF 46). Le meurtre de Martin affaiblit davantage les Austrasiens qui bientôt furent sous le joug d'Ébroïn: en 680, celui-ci était le maître de l'Austrasie et de la Neustrie. Les moyens de résolution privilégiés qu'il avait choisis pour éliminer ses ennemis, l'assassinat ou les condamnations à mort, avaient porté fruit. Toutefois, il ne put profiter longtemps de son pouvoir puisqu'un

²³Voir *supra* p. 143.

Neustrien, Ermenfred, complota son assassinat en 680 parce que le maire du palais continuait d'oppimer les *Franci*, c'est-à-dire les Neustriens (LHF 47).

Ébroïn fut assassiné pour des motifs politiques. Il s'agit d'ailleurs des mêmes motifs qui avaient poussé Léger et le parti «burgonde» à écarter Ébroïn du pouvoir en le plaçant dans un monastère. Rien ne permet d'affirmer que les Pippinides furent à l'origine du meurtre d'Ébroïn même si les Austrasiens profitèrent certainement de sa disparition. Le maire du palais fut assassiné par une faction de l'aristocratie neustrienne qui était brimée par la politique d'exclusion du maire du palais. L'aristocratie neustrienne prit la décision d'assassiner Ébroïn parce que les événements de 673-675 avaient démontré que l'exil n'était pas suffisant pour éliminer politiquement le maire du palais. Après ce meurtre, l'aristocratie réunie choisit comme nouveau maire du palais Waratto qui pratiqua une politique conciliatrice avec toutes les factions de l'aristocratie neustrienne et avec l'Austrasie.

Le successeur de Waratto fut son neveu, Berchaire. Élu à la mairie du palais en 686, il pratiqua une politique se comparant à celle d'Ébroïn. En 687, il entraîna les Neustriens dans une bataille contre les Austrasiens à Tertry où les Neustriens subirent la défaite. Puis, en 688, le *Liber Historiae Francorum* rapporte que Berchaire fut assassiné à l'instigation d'Ansfléd, la veuve de Waratto (LHF 48). Ansfléd n'approuvait pas la politique agressive de Berchaire envers l'Austrasie. Un conflit opposait donc Berchaire aux membres de sa propre famille.²⁴

La mort de Berchaire mit fin au gouvernement de ses alliés. Ansfléd contribua à la nomination de Pépin II à la mairie du palais de Neustrie et organisa le mariage de sa fille Adaltrude au fils de Pépin II, Drogo. Elle espérait ainsi prolonger l'influence des Warattonides à la cour.

²⁴Ingrid Heidrich a remarqué les tensions qui existaient entre les différents membres de la famille des Warattonides. Elle aussi lie les causes de ces tensions «à la position de la noblesse neustrienne envers les chefs de la noblesse d'Austrasie». I. Heidrich, «Les maires du palais neustriens du milieu du VII^e au milieu du VIII^e siècle», dans H. Atsma (édit.), *La Neustrie*, Jan Thorbecke Verlag, Sigmaringen, 1989, t. 1, p. 223.

Après 687, le *Regnum Francorum* connut une paix relative à l'intérieur de ses frontières, mais la mort de Childebert III en 711 ouvrit la voie à de nouveaux affrontements. Ainsi, peu avant la mort de Pépin II en 714, le fils de celui-ci, Grimoald II, qui était devenu le maire du palais de Neustrie, fut assassiné par un certain Rantgar alors qu'il se rendait visiter son père et qu'il s'était arrêté prier à l'église Saint-Lambert de Liège (LHF 50).

Les motifs entourant le meurtre de Grimoald II sont obscurs. Nous ne savons pas qui était ce Rantgar que mentionne le *Liber Historiae Francorum*. Cependant, la disparition de Grimoald créa des ennuis lorsque vint le temps de trouver un successeur à Pépin II. Les deux fils nés de Plectrude, Drogo et Grimoald, étaient décédés. Charles Martel était toujours vivant mais Plectrude s'opposait vivement à lui car elle n'était pas la mère de ce dernier. Pour régler la succession de Pépin, Plectrude choisit de nommer maire du palais le fils de Grimoald II, Theudoald, malgré le fait qu'il ait été encore mineur (LHF 51). Cette nomination provoqua de nouvelles guerres entre la Neustrie et l'Austrasie.

Ainsi, ce qui caractérise principalement cette période est la participation grandissante de l'aristocratie à l'organisation des assassinats. Cette présence accrue de l'aristocratie dans le règlement des conflits démontre que celle-ci jouait un rôle de plus en plus actif à la cour et qu'elle tirait de plus en plus les ficelles du pouvoir. Par conséquent, plusieurs aristocrates furent assassinés parce qu'ils jouaient des rôles politiques importants. De plus, le cours des événements allait montrer que l'exil et la mise au monastère (qui constitue d'ailleurs une sorte d'exil puisqu'elle avait le même but: écarter l'ennemi de la vie politique) n'étaient plus des moyens de résolution de conflits aussi sûrs que lors des siècles précédents. Ceci explique pourquoi l'assassinat fut employé fréquemment de la fin du VII^e siècle au début du VIII^e siècle.

L'exil, un moyen de résolution de conflits peu employé

Les sources que nous avons étudiées ne rapportent qu'un exemple où l'exil fut utilisé comme moyen de résolution de conflit. Cependant, ce cas est spectaculaire: il s'agit de l'exil du roi Dagobert II organisé par Grimoald et l'évêque de Poitiers, Didon. Nous avons cependant déjà rapporté les événements entourant l'exil de Dagobert II.²⁵ Nous ne relaterons pas encore ici le cours de cette affaire. Mentionnons seulement que le retour d'exil de Dagobert II démontre que les exilés n'étaient pas oubliés et qu'ils pouvaient toujours revenir. L'exil n'était donc pas toujours un moyen de résolution de conflits définitif et c'est probablement la raison qui explique que les Mérovingiens et les Francs de la fin du VII^e siècle l'utilisèrent peu comparativement à l'assassinat. Mentionnons toutefois que d'autres sources rapportent des cas d'exil et que celui de Dagobert II ne constitue pas un cas unique.

Les retraits forcés dans les monastères

Les exemples de mise au monastère sont plus nombreux de 639 à 721 que les cas d'exil. Les exemples les plus connus pour cette période sont certainement ceux de Thierry III, d'Ébroïn et de Léger dont nous avons parlé précédemment. Une dizaine d'années avant ces retraits forcés, soit vers 665, la reine Balthilde, veuve de Clovis II et mère de Thierry III, avait également été écartée de la cour et placée dans un monastère. Cet exemple est peut-être moins connu parce que Balthilde, qui pratiqua une politique ecclésiastique importante en fondant plusieurs monastères et en accordant à plusieurs l'immunité royale, se retira au monastère de Chelles qu'elle avait fondé. Cependant, Balthilde ne choisit pas volontairement de se retirer à Chelles: elle y fut forcée. Elle vécut donc les dernières années de sa vie

²⁵Voir *supra* p. 145.

emprisonnée dans ce monastère. Nous tenterons d'expliquer pourquoi cette reine fut écartée de la cour.²⁶

L'influence de Balthilde à la cour s'était considérablement accrue lorsque son époux Clovis II et le maire du palais Erchinoald étaient décédés à la fin des années 650.²⁷ Devenue régente de son jeune fils Clotaire III, elle avait participé à la nomination d'Ébroïn à la mairie du palais. Continuant la politique ecclésiastique de Clovis II, elle accordait une grande importance aux nominations épiscopales. Cette pratique n'était pas nouvelle, mais elle prit une importance encore plus grande sous la régence de Balthilde car les autres postes clefs du royaume, les fonctions ducale et comtale, devenaient de plus en plus des fonctions héréditaires. La royauté ne pouvait donc plus nommer à ces postes des hommes qui lui étaient favorables. Balthilde devait donc s'assurer qu'au moins la majorité des évêques seraient des alliés politiques.²⁸

Clovis II et Balthilde s'assurèrent de nommer des hommes favorables à leur gouvernement aux principaux sièges épiscopaux du royaume. Déjà, sous le règne de Clovis II, les principaux conseillers de la reine étaient Genesisius, évêque de Lyon, Eligius, évêque de Noyon et Audoenus, évêque de Rouen. Par la suite, Balthilde nomma Léger évêque d'Autun. Cependant, Balthilde ne fit pas que nommer des évêques qui lui étaient favorables. Elle aurait aussi fait assassiner au moins un évêque, Aunemundus, afin de placer sur le siège de Lyon Genesisius, son protégé.²⁹

²⁶La majorité des renseignements sur la reine Balthilde proviennent de la *Vita Balthildis* écrite peu de temps après la mort de la reine en 680. Afin d'établir le contexte entourant la mise au monastère de Balthilde, nous avons donc eu recours à des travaux d'historiens, notamment ceux de J. Nelson, «Queens as Jezebels: Brunhild and Balthild in Merovingian history» *Essays dedicated and Presented to Professor Rosalind M. T. Hill*, Oxford, Blackwell, 1978, p. 31-77. Aussi dans *Politics and Rituals in Early Medieval Europe*, Londres/Ronceverte, Hambledon Press, 1986, p. 10-12 et de I. Wood, *op. cit.*

²⁷Clovis II mourut en automne 657 et Erchinoald vers 658.

²⁸J. Nelson, *loc. cit.*, p. 33.

²⁹Janet Nelson refuse cette hypothèse. Voir J. Nelson, *loc. cit.*, p. 34-35.

En plus de s'ingérer dans les nominations épiscopales, Balthilde pratiqua une politique monastique par laquelle elle accorda à plusieurs monastères, dont le premier fut celui de St-Denis, l'immunité royale. Clovis II avait déjà accordé à ce monastère certains privilèges en 655. Par exemple, l'évêque du diocèse ne pouvait plus exiger de paiements pour des actes liturgiques, intervenir dans les dépenses du monastère ou se servir des richesses accumulées par le monastère. Durant sa régence, Balthilde accorda à St-Denis l'immunité royale, c'est-à-dire que le monastère de Saint-Denis fut exempt d'impôts, de tout service public et il n'était pas tenu de recevoir des officiers de la couronne; il relevait directement du roi.

Bientôt, Balthilde accorda cette immunité à plusieurs monastères déjà existants et à de nouveaux qu'elle fonda, dont ceux de Corbie et de Chelles. En fait, Balthilde redistribuait les pouvoirs entre les évêques, les monastères et la royauté. Elle s'assurait qu'un nombre important de monastères étaient directement redevables au roi. Balthilde créait ainsi une base importante de soutien politique pour la royauté. Elle créait aussi un lien direct entre le monde temporel et le monde spirituel, apportant ainsi une légitimité toute particulière à la dynastie mérovingienne.³⁰

Cette politique se faisait au détriment des évêques qui perdaient une partie de leur pouvoir dans les diocèses et qui subissaient aussi d'importantes pertes financières. Le mécontentement de certains évêques amplifiait l'importance des nominations épiscopales pour la royauté.

Nous ne savons pas qui força Balthilde à se retirer à Chelles. Ce qui est certain, c'est que ceux qui la forcèrent à se retirer étaient des membres influents de la cour et qu'ils choisirent le moment où Clotaire III atteint sa majorité pour signifier à la reine qu'ils lui «permettaient» de se retirer de la vie politique.³¹

Est-ce que la mise au monastère de Balthilde réussit à mettre un frein à la politique monastique de la reine? Eugen Ewig croit que oui. Janet Nelson est plus

³⁰*Ibid.*, p. 41-43.

³¹*Ibid.*, p. 42.

nuancée.³² Selon elle, il est impossible de savoir si les rois qui lui succédèrent continuèrent la politique monastique de Balthilde. Cependant, elle rappelle qu'à la fin du VII^e siècle, le monastère de Corbie avait encore des liens avec la chancellerie royale et qu'il y avait des liens similaires avec Saint-Denis et Chelles. De plus, elle croit que certains rois mérovingiens qui suivirent eurent une autorité accrue grâce aux politiques entreprises par Balthilde. En somme, si la mise au monastère de Balthilde réussit à faire cesser son activité politique, les effets de sa politique monastique perdurèrent au point que les Carolingiens continuèrent d'associer leur dynastie au monde spirituel.

Parmi les autres personnages qui furent placés dans des monastères, mentionnons bien sûr Ébroïn et Thierry III qui demeurèrent respectivement à Luxeuil et à Saint-Denis de 673 à 675. Lors de cette dernière année, Léger, évêque d'Autun, se retrouva lui aussi à Luxeuil juste après les événements de la cour de Pâques et avant le retour d'Ébroïn. Léger était un adversaire de Childéric II et de son entourage. Toutefois, il revint vite de Luxeuil car le roi et la reine avaient été assassinés. On suppose qu'au même moment, le fils présumé de ceux-ci, Daniel, fut tonsuré puisqu'on le rappela en 715 pour être le roi de Neustrie sous le nom de Chilpéric II (LHF 52).

Dans les cas de Balthilde, de Thierry III, d'Ébroïn et de Léger, la mise au monastère constituait un véritable emprisonnement. On l'utilisa pour écarter de la vie politique des personnages qui jouaient un rôle influent à la cour, mais qu'on ne pouvait pas assassiner, car ils étaient des personnages importants du royaume. Il est intéressant de remarquer que parmi ceux qui réussirent à sortir des monastères dans lesquels on les avait placés, tous continuèrent à jouer un rôle politique important. Les retraits forcées dans les monastères n'entachaient donc pas la considération sociale des individus. Ceux-ci gardaient les honneurs dus à leur rang même s'ils étaient empêchés de jouer un rôle politique actif. L'exil et les retraits forcées dans les monastères étaient des mises à l'écart physique des individus et non

³²Pour les opinions de E. Ewig et J. Nelson, voir J. Nelson, *ibid.*

des mises à l'écart au niveau social. Elles étaient donc un moyen de résolution efficace si ceux qui y étaient placés n'avaient plus suffisamment d'appuis pour organiser leur évasion et leur retour dans la vie politique.

La destitution

La destitution était normalement accompagnée d'un autre moyen de résolution de conflit. Si Thierry III, Ébroïn et Léger furent destitués, ils furent également placés dans des monastères et les deux derniers assassinés. Le seul membre important de la cour qui semble avoir été écarté de ses fonctions seulement par la destitution fut Waratto, élu à la mairie du palais neustrien à la suite du meurtre d'Ébroïn. Il fut destitué vers 683 par son fils Gislemar qui n'appréciait pas la politique conciliatrice que pratiquait son père. Waratto parvint à reprendre sa charge de maire du palais vers 686 lorsque Gislemar mourut (LHF 47).

La période allant de 639 à 721 est donc marquée par l'influence croissante de l'aristocratie à la cour. Si, au cours des années précédentes, quelques-uns des ses membres avaient été les victimes des Mérovingiens, ils étaient maintenant au nombre des agresseurs et n'hésitaient pas à écarter de la vie politique les rois mérovingiens qui s'opposaient à leurs intérêts. Les aristocrates continuèrent cependant à utiliser les mêmes moyens de résolution de conflits qu'avaient employés les Mérovingiens. Ainsi, lorsque Pépin III plaça le dernier roi mérovingien, Childéric III, dans un monastère en 753, il ne fit que reprendre un moyen de résolution de conflits qu'avait déjà utilisé les Mérovingiens tout au long des trois siècles précédents.

Conclusion

Dans l'introduction de cet ouvrage, nous écrivions que l'un des buts de cette étude était d'infirmier ou de confirmer l'hypothèse selon laquelle les Mérovingiens auraient été des souverains qui, dépourvus de tout sens de l'État, auraient utilisé la violence afin d'assouvir leurs vengeances personnelles. Le corps de cet ouvrage a démontré qu'il fallait réviser cette idée. L'étude des moyens de résolution de conflits nous a permis de constater que les Mérovingiens possédaient une certaine idée de l'État, idée qui s'exprimait à travers le *Regnum Francorum*. En effet, les guerres civiles, assassinats, condamnations à mort et autres moyens de résolution de conflits, trop souvent reliés à la *faide* royale et à la vendetta, doivent plutôt être associés aux conflits trouvant leurs sources dans l'organisation et la structure mêmes du royaume des Francs.

De plus, l'image d'une époque mérovingienne où la violence réglait tous les conflits est à bannir. Les sources révèlent que les Mérovingiens utilisèrent à plusieurs reprises des moyens non violents de résolution ou de prévention de conflits. Toutefois, il est vrai que le plan du mémoire laisse une place plus importante aux moyens violents de résolution de conflits, comme la guerre et l'assassinat, laissant croire que les Mérovingiens employèrent davantage ces moyens pour résoudre leurs conflits. Cette prédominance est peut-être due aux intentions qu'avaient les auteurs des sources que nous avons utilisées. Ces auteurs avaient le désir de rapporter les événements qui avaient marqué leur époque. Soucieux d'attirer l'attention de leurs lecteurs et auditeurs, ils écrivirent les récits des campagnes militaires et des assassinats de personnages importants plus que ceux des négociations réussies. Les sources ne renferment donc pas nécessairement tous les processus qui menèrent au règlement pacifique des conflits, car les contemporains de l'époque auraient été davantage marqués par les événements plus spectaculaires tels les guerres et les assassinats.

La notion même de violence à l'époque mérovingienne est un sujet qui mérite notre attention. En effet, qu'entendons-nous par «moyens violents» de

résolution de conflits? Dans le mémoire, les moyens de résolution de conflits sont classés selon une certaine gradation: la guerre et les assassinats constituant les moyens les plus violents, suivis de l'exil, des retraits forcées dans les monastères, des destitutions et des moyens pacifiques de résolution de conflits, cette dernière catégorie excluant tous les autres moyens de résolution cités précédemment. Or l'exil, les retraits forcées dans les monastères et les destitutions ne constituent-ils pas eux aussi des moyens non violents de résolution de conflits? Ni les uns, ni les autres ne portaient atteinte à l'intégrité physique des individus. De nos jours, l'emprisonnement et le congédiement, qu'on pourrait associer aux retraits forcées dans les monastères et aux destitutions à l'époque mérovingienne, ne sont pas considérés comme des actes violents. Si nous avons inclus ces trois moyens de résolution de conflits dans la catégorie des moyens non violents de résolution de conflits, notre perception de la violence au haut Moyen âge aurait été changée.

Ceci nous entraîne vers une question centrale: qu'était la violence à l'époque mérovingienne? La violence existait sous toutes ses formes, mais sa notion avait-elle la même dimension qu'aujourd'hui? Qu'est-ce que les hommes du haut Moyen âge considéraient comme des actes violents? Les sources montrent qu'ils préféraient régler pacifiquement certains conflits. Mais agissent-ils ainsi parce que le règlement pacifique des conflits excluait le recours à la violence ou parce que ces moyens étaient moins coûteux en or et en hommes qu'une campagne militaire? En d'autres mots, recourait-on à la guerre en dernier recours parce qu'elle constituait un moyen de résolution de conflits violent ou parce qu'elle était trop coûteuse?

Corrélativement, le nombre d'assassinats commis par les Mérovingiens pour régler des conflits d'ordre politique nous surprend. Notre première réaction est de qualifier cette pratique d'une extrême violence, car aujourd'hui, les conflits de ce genre sont réglés pacifiquement, souvent par des poursuites judiciaires.

Nos façons de régler les conflits imprègnent notre réaction face aux choix qu'on fait les Mérovingiens. En effet, à la fin de XX^e siècle, l'assassinat est considéré comme un acte violent, mais qu'en était-il à l'époque mérovingienne? Burnan Reynolds s'est posé la question en cherchant quels étaient les fondements

religieux et philosophiques qui justifiaient l'assassinat au haut Moyen âge.¹ Selon lui, l'assassinat était perçu comme un jugement de Dieu; celui-ci punissait les coupables en agissant, soit de façon surnaturelle, soit à travers la main de l'homme. L'assassinat était donc perçu comme un moyen d'accomplir la volonté de Dieu. De plus, si la population se croyait mal gouvernée, elle avait le droit, car tel était le désir de Dieu, d'assassiner les responsables de cette situation. L'auteur en conclut que le grand nombre de conflits politiques résolus par l'assassinat est lié à l'idée que le meurtre des oppresseurs était un acte sacré.

Ces précisions éclairent davantage tous les assassinats politiques de la fin du VII^e siècle et expliquent peut-être pourquoi peu de recours judiciaires furent entrepris contre les présumés assassins.

De plus, l'étude du droit nous aiderait sûrement à mieux comprendre pourquoi l'assassinat fut tant utilisé. Même si nous avons consulté les codes de lois réunis dans le *Pactus Legis Salicae* et le Code théodosien, une étude plus approfondie de ces textes, de même que les codes de lois des autres peuples germaniques, tels les Wisigoths et les Alamans, amènerait une perspective différente sur la résolution des conflits au début du Moyen âge.

Les guerres civiles mérovingiennes sont aussi matière à réflexion. Elles furent sûrement des épisodes importants de l'époque mérovingienne. Elles ont marqué les contemporains de l'époque et intéressé les médiévistes d'aujourd'hui. Répétons-le de nouveau: les guerres civiles du *Regnum Francorum* ne furent pas causées par la *faide* royale et la vendetta. Elles tirent leur origine de la structure et de l'organisation du royaume. C'est pourquoi nous souhaitons que leurs causes soient davantage étudiées.

Il serait bon aussi que nous tentions de regrouper les différents épisodes des guerres civiles. On utilise trop souvent le terme de «guerre» alors qu'il faudrait parler de «combat» ou de «bataille». On pourrait assembler sous le nom d'une

¹B. W. Reynolds, «The Mind of Bardo: Assassination in Merovingian Politics», *Journal of Medieval History*, 13/2(1987), p. 117-124.

guerre tous les combats regroupés dans le temps et qui tirent leur origine de la même cause. Ainsi, on pourrait réunir sous une même nom tous les combats et annexions de cités que Chilpéric entreprit pour agrandir son royaume même s'il n'y avait pas de déclaration de guerre officielle. Ceci aurait pour effet de donner un sens aux agissements de Chilpéric et de diminuer, non le nombre de combats, mais le nombre de guerres. Par exemple, ne parle-t-on pas de la guerre de Sécession américaine même s'il y eut plusieurs combats importants?

La notion d'exil porte aussi à réflexion. Il serait intéressant qu'une étude s'attarde spécifiquement au lieu de l'exil. Par exemple, nous avons trouvé dans les sources un exemple ou un individu avait été exilé dans une tour. Dans un autre exemple, le roi mérovingien Dagobert II est exilé en Irlande alors qu'un autre personnage est exilé dans la cité voisine. La question à étudier serait celle de la distance de l'exil par rapport à l'importance du personnage exilé. Le mémoire a d'ailleurs démontré que les moyens de résolution de conflits pouvaient varier selon l'importance des personnages condamnés. Par exemple, des hommes importants comme Ébroïn et Léger d'Autun ne furent pas assassinés mais forcés de se retirer dans des monastères parce qu'ils avaient d'influents alliés.

L'importance relative des personnages par rapport à l'emploi des moyens de résolution de conflits nous entraîne vers une dernière réflexion portant sur le rôle des individus dans la résolution des conflits. Des premiers combats de Clovis aux dernières batailles entre la Neustrie et l'Austrasie, la capture de certains personnages fut décisive pour déterminer le vainqueur du combat. Par exemple, ce fut l'assassinat de Chramne, fils de Clotaire I^{er}, qui marqua vraiment la victoire de celui-ci. De même, ce fut le meurtre de Gondovald après sa capitulation qui mit fin au projet de ses alliés. Même l'issue des combats de la fin du VII^e siècle ne marqua pas la fin définitive de ces conflits; ce furent les assassinats de certains personnages clefs, comme Dagobert II, Martin et Berchaire, qui le fut.

Ces exemples démontrent que, pour les Mérovingiens, la source des conflits se trouvaient chez certains individus qui, grâce à leur prestige et leur charisme, parvenaient à cristalliser autour d'eux l'insatisfaction des plusieurs aristocrates qui

se regroupaient alors en faction. Les Mérovingiens surent identifier ces personnages clefs afin de les écarter de la vie politique et ainsi, dissoudre les mouvements de contestations. Dans plusieurs cas, ils choisirent de condamner à mort ou d'assassiner ces agents perturbateurs, car ces moyens de résolution de conflits s'avéraient plus efficaces que d'autres moyens plus modérés, tels l'exil et l'emprisonnement dans un monastère. L'exemple de Caribert illustre parfaitement ce fait. Lorsque Dagobert voulut se débarrasser de son demi-frère, il le mit en charge d'un sous-royaume au sud de l'Aquitaine afin de l'éloigner des centres politiques du royaume. Auparavant, le roi avait ordonné l'assassinat de l'oncle de Caribert, Brodulf, qu'il croyait être le personnage clef derrière lui. Après les victoires militaires de ce dernier contre les Gascons, Dagobert dut se rendre à l'évidence: Caribert était aussi capable de regrouper autour de lui une partie de l'aristocratie. Le roi s'était trompé en ne faisant disparaître que Brodulf. Il ordonna donc l'assassinat de Caribert.

L'importance des individus impliqués dans les conflits étaient donc une donnée essentielle lorsque venait le temps de régler un conflit. Ceci rappelle la nécessité d'établir des prosopographies complètes pour l'histoire mérovingienne. De plus, le fait de porter une attention particulière aux individus impliqués dans les conflits nous rapproche des hommes du haut Moyen âge et nous rappelle que, comme nous, ils étaient intelligents et agissaient selon leur éthique et les valeurs de leur époque.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources

- A. Sources éditées
- B. Sources traduites

2. Études

- A. Prosopographies
- B. Histoire générale du haut Moyen âge
- C. Contexte politique de l'époque mérovingienne
- D. Activité militaire
- E. Activité diplomatique et processus de paix
- F. Études sur l'assassinat
- G. Rôle de l'Église et des évêques
- H. Rôle des reines mérovingiennes

1. Sources

A. Sources éditées

Epistulae Austrasiacae, W. Gundlach (édit.), dans *Monumenta Germaniae historica. Epistolae 3, Merowingici et Karolini Aevi*. t. 1, p. 110-153.

Liber Historiae Francorum, B. Krusch (édit.), dans *Monumenta Germaniae historica. Scriptores rerum merovingicarum*. t. 2, p. 238-328.

Pactus Legis Salicae, K.A. Eckhardt (édit.), dans *Monumenta Germaniae historica. Legum Sectio 1*. t. 4/1, p. 1-267.

FRÉDÉGAIRE. *Chronicorum libri IV cum continuationibus*, B. Krusch (édit.), dans *Monumenta Germaniae historica. Scriptores rerum merovingicarum*. t. 2, p. 18-193.

GRÉGOIRE DE TOURS. *Historia Francorum*, B. Krusch (édit.), dans *Monumenta Germaniae historica. Scriptores rerum merovingicarum*. Hannovre, MGH, 1884, t. 1, p. 1-450.

B. Sources traduites

BACHRACH, B. (trad.). *Liber Historiae Francorum*. Lawrence (Kansas), Coronado Press, 1973. 123 p.

GAUDEMET, J. et B. BASDEVANT (trad.). *Les canons des conciles mérovingiens (VI^e-VII^e siècle)*, Paris, Éditions du Cerf, 1989. 2 vol.

- HANCOCK, B. [Http://buddy.library.mun.ca/~dana8/homepage.html](http://buddy.library.mun.ca/~dana8/homepage.html) (Traduction de certaines lettres des *Epistulae Austrasicae*)
- LATOUCHE, R. (trad.). *Histoire des Francs*. 2^e éd., Paris, Les Belles-Lettres, 1975. 2 vol. [Coll. «Les classiques de l'histoire de France au Moyen âge», 27].
- PHARR, C. (trad.). *The Theodosian Code and Novels the Sirmondian Constitutions*. New York, Greenwood Press, 1952. 643 p.
- RIVERS, T.J. (trad.). *Laws of the Salian and Ripuarian Franks*. New York, 1986.
- WALLACE-HADRILL, J.M. (trad.). *The Fourth Book of the Chronicle of Fredegar with its Continuations*. Londres, Thomas Nelson and Sons Ltd, 1966. 137 p.

2. Études

A. Prosopographie

- DUCHESNE, L. *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*. Paris, Albert Fontemoing, 1907-1915. 3 vol.
- EBLING, H. *Prosopographie der Amtsträger des Merowingerreiches*. Munich, Wilhelm Fink Verlag, 1974. 260 p.
- HEINZELMANN, M. «Gallische Prosopographie, 260-527», *Francia*, 10(1982), p. 531-718.
- HENNEBICQUE-LE JAN, R. «Prosopographica Neustriaca: les agents du roi en Neustrie de 692 à 840», dans H. Atsma (édit.), *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de 650 à 850*. Colloque historique international. Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1989, p. 231-270.

B. Histoire générale du haut Moyen âge occidental

- BANNIARD, M. *Le haut Moyen âge*. Paris, PUF, 1991. 128 p. [Coll. «Que sais-je?», 1807].
- DUBY, G. *Guerriers et paysans*. Paris, Gallimard, 1973. 308 p. [Coll. «Bibliothèque des histoires»].

- FOSSIER, R. *Le Moyen âge*. Paris, Armand Colin, 1982. 3 vol.
- FOURNIER, G. *L'Occident de la fin du V^e à la fin du IX^e siècles*. Paris, Armand Colin, 1979. 446 p. [Coll. «U»].
- LEMARIGNIER, J.-F. *La France médiévale: institutions et sociétés*. Paris, Armand Colin, 1978. 415 p. [Coll. «U»].
- PACAUT, M. *Les structures politiques médiévales*. Paris, Armand Colin, 1961. 411 p. [Coll. «U»].
- WALLACE-HADRILL, J.-M. *The Barbarian West. The Early Middle Ages A.D. 400-1000*. Oxford, B. Blackwell, 1985. 181 p.
- WERNER, K. F. *Les origines*. Paris, Fayard, 1984. 635 p. [Coll. «Histoire de la France», 1].

C. Contexte politique de l'époque mérovingienne

- BECHER, M. «Der sogenannte Staatsstreich Grimoalds. Versuch einer Neubewertung», dans J.Jarnut et alii (édit.), *Karl Martell in seiner Zeit*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1994, p. 119-146.
- CARDOT, F. *L'Espace et le pouvoir. Étude sur l'Austrasie mérovingienne*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1987. 324 p.
- COLLINS, R. «Theudebert I, *Rex Magnus Francorum*», dans P. Wormald, D. Bullough et R. Collins (édit.), *Ideal and Reality in Frankish and Anglo-Saxon Society: Studies Presented to J.M. Wallace-Hadrill*, Oxford, Basil Blackwell, 1983, p. 7-33.
- COURTOIS, C. «L'avènement de Clovis II et les règles d'accession au trône», dans *Mélanges d'histoire du Moyen âge dédiés à Louis Halphen*. Paris, PUF, 1951, p. 155-164.
- DALY, W.M. «Clovis: How Barbaric, How Pagan?», *Speculum*, 69(1994), p. 619-664.
- EVISON, V.I. «Les Francs en Angleterre au V^e siècle», *Histoire et archéologie*, 56(1981), p. 70-77.
- EWIG, E. «Résidence et capitale pendant le haut Moyen âge», *Revue historique*, 1963, p. 25-72.

- FAYDER-FEYTMANS, G. *La Belgique à l'époque mérovingienne*. Bruxelles, La Renaissance du livre, 1964. 138 p. [Coll. «Notre passé»].
- FISCHER, H. «The Belief in the Continuity of the Roman Empire among the Franks of the Fifth and Sixth Centuries», *Catholic Historical Review*, IV(1924), p. 536-555.
- FOURNIER, G. *Les Mérovingiens*. Paris, PUF, 1991. 127 p. [Coll. «Que sais-je?», 1238].
- GEARY, P. *Le monde mérovingien. Naissance de la France*. Paris, Flammarion, 1989. 293 p.
- GOFFART, W. *Barbarians and Romans A.D. 418-584. The Techniques of Accommodations*. Princeton, Princeton University Press, 1980. 278 p.
- HEIDRICH, I. «Les maires du palais neustriens du milieu du VII^e au milieu du VIII^e siècle», dans H. Atsma (édit.), *La Neustrie*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1989, t. 1, p. 217-229.
- JAMES, E. *The Franks*. Oxford/New York, Basil Blackwell, 1988. 265 p.
- KING, P.D. «The Barbarian Kingdoms», dans J.H. Burns (édit.), *The Cambridge History of Medieval Political Thought 350-1450*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 123-157.
- LEBECQ, S. *Les origines franques V^e-IX^e siècle*. Paris, Seuil, 1990. 317 p. [Coll. «Nouvelle histoire de la France médiévale», 1].
- LEVILLAIN, L. «La succession d'Austrasie au VII^e siècle», *Revue historique*, 112(1913), p. 62-93.
- LEVILLAIN, L. «Encore sur la succession d'Austrasie», *Bibliothèque de l'École des Chartes*, CVI(1945-1946), p. 296-306.
- LEWIS, A. «The Dukes in the *Regnum Francorum* A.D. 500-751», *Speculum*, 51(1976), p. 381-410.
- PÉRIN, P. et L.C. FEFFER. *Les Francs*. Paris, Armand Colin, 1987. 2 vol.

- PICARD, J.-M. «Church and Politics in the Seventh Century. The Irish Exile of King Dagobert II», dans J.-M. Picard (édit.), *Ireland and Northern France A.D. 600-850*. Dublin, Four Courts Press, 1991, p. 27-52.
- PIETRI, L. *La ville de Tours du IV^e au VI^e siècle. Naissance d'une cité chrétienne*. Rome, École française de Rome, 1983. 853 p.
- RICHÉ, P. *L'Europe barbare de 476 à 774*. Paris, Sedes, 1989. 333 p.
- RICHÉ, P. «Les temps mérovingiens, VI^e-VII^e siècles», dans Georges Duby (dir.), *Histoire de la France des origines à 1348*, Paris, Larousse, 1989, p. 187-212.
- ROUCHE, M. *L'Aquitaine des Wisigoths aux Arabes (418-781)*. Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales/Éditions Touzot, 1979. 776 p.
- ROUCHE, M. *Clovis*. Paris, Fayard, 1996. 611 p.
- STANCLIFFE, C. «Kings who opted out», dans P. Wormald, D. Bullough et R. Collins (édit.), *Ideal and Reality in Frankish and Anglo-Saxon Society. Studies presented to J.M. Wallace-Hadrill*, Oxford, Basil Blackwell, 1983, p. 154-176.
- TESSIER, G. *Le baptême de Clovis*. Paris, Gallimard, 1964. 421 p. [Coll. «Trente journées qui ont fait la France», 1].
- THEIS, L. *Dagobert*. Paris, Fayard, 1982. 184 p.
- WALLACE-HADRILL, J.-M. *Early Germanic Kingship in England and on the Continent*. Oxford, Clarendon Press, 1971. 160 p.
- WALLACE-HADRILL, J.-M. *The Long-Haired Kings and other Studies in Frankish History*. Londres, Methuen, 1962. 261 p.
- WERNER, J. «Childéric, histoire et archéologie», *Histoire et archéologie*, 56(1981), p. 20-29.
- WOLFRAM, H. *History of the Goths*. Berkeley, University of California Press, 1988. 613 p.
- WOLFRAM, H. «The Shaping of the Early Medieval Principality as a Type of Non-Royal Rulership», *Viator*, II(1971), p. 33-51.
- WOOD, I.N. «Clermont and Burgundy, 511-534», *Nottingham Mediaeval Studies*, 32(1988), p. 119-125.

WOOD, I.N. «The Ecclesiastical Politics of Merovingian Clermont», dans P. Wormald, D. Bullough et R. Collins (édit.), *Ideal and Reality in Frankish and Anglo-Saxon Society. Studies presented to J.M. Wallace-Hadrill*, Oxford, Basil Blackwell, 1983, p. 34-57.

WOOD, I.N. «Kings, Kingdoms and Consent», dans P.-H. Sawyer et I. Wood (édit.), *Early Medieval Kingship*, Leeds, University of Leeds, 1977, p. 6-29.

WOOD, I.N. *The Merovingian Kingdoms 450-751*. Londres/New York, Longman, 1994. 395 p.

D. Activité militaire

BACHRACH, B. *Merovingian Military Organization 481-751*. Minneapolis, University of Minnesota Press, 1972. 157 p.

BACHRACH, B. «Military Organization in Aquitaine under the Early Carolingians», *Speculum*, 49(1974), p. 1-33.

BACHRACH, B. «Procopius, Agathias and the Frankish Military», *Speculum*, 45(1970), p. 435-441.

BACHRACH, B. *The Anatomy of a Little War. A Diplomatic and Military History of the Gundovald Affair (568-586)*. Boulder/San Francisco/Oxford, Westview Press, 1994. 283 p.

CASSARD, J.-C. «La guerre des Bretons armoricains au haut Moyen âge», *Revue historique*, 275(1986), p. 3-27.

CONTAMINE, P. *La guerre au Moyen âge*. Paris, PUF, 1992. 516 p. [Coll. «Nouvelle Clio», 24].

VAN de VYVER, A. «L'unique victoire sur les Alamans et la conversion de Clovis en 506», *Revue belge de philologie et d'histoire*, XVII(1937), p. 367-388.

E. Activité diplomatique et processus de paix

BAKHROUCHINE, S. et E. KOSMINSKI. *La diplomatie du Moyen âge*. Paris, Éditions politique, économique et sociale/Librairie Médicis, 1946, p. 79-105. [Coll. «Histoire de la diplomatie», 1].

- CHRYSOS, E. «Byzantine Diplomacy, A.D. 300-800. Means and Ends», dans J. Shepard et S. Franklin (édit.), *Byzantine Diplomacy: Papers from the Twenty-Fourth Spring Symposium of Byzantine Studies*, Cambridge March 1990, Londres, 1992, p. 25-39.
- COLLARD, F. «La table et le poison dans l'Occident médiéval», dans Martin Aurel, Olivier Dumoulin et Françoise Thelamon (édit.), *La sociabilité à table. Commensalité et convivialité à travers les âges*, Actes du colloque de Rouen, 14-17 novembre 1990, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1992, p. 335-342.
- COLLINS, R. «Visigothic Law and Regional Custom in Disputes in Early Medieval Spain», dans W. Davies, et P. Fouracre (édit.), *The Settlements of Disputes in Early Medieval Europe*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 1986, p. 85-104.
- DURLIAT, J. «Le salaire de la paix sociale dans les royaumes barbares (V^e-VI^e siècle)», dans H. Wolfram et A. Schwarcs (édit.), *Anerkennung und Intergration zu den wirtschaftlichen Grundlagen der Völkerwanderungszeit 400-600*, Vienne, Verlag der österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1988, 21-72.
- FOURACRE, P. «*Placita* and the Settlement of Disputes in Later Merovingian Francia», dans W. Davies, et P. Fouracre (édit.), *The Settlements of Disputes in Early Medieval Europe*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 1986, 23-44.
- GANSHOF, F. *Le Moyen âge*. Paris, Hachette, 1964. 330 p. [Coll. «Histoire des relations internationales », 1].
- GAUVAURD, C. «Cuisine et paix en France à la fin du Moyen âge», dans Martin Aurel, Olivier Dumoulin et Françoise Thelamon (édit.), *La sociabilité à table. Commensalité et convivialité à travers les âges*, Actes du colloque de Rouen, 14-17 novembre 1990, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1992, p. 325-334.
- GOFFART, W. «Byzantine Policy in the West under Tiberius II and Maurice. The Pretenders Hermenegild and Gundovald (579-585)», *Traditio*, 13(1957), p. 73-118.
- REVERDY, G. «Les relations de Childebert II et de Byzance», *Revue historique*, CXIV(1913), p. 61-86.

WOOD, I.N. «Disputes in Late Fifth- and Sixth-Century Gaul: Some Problems», dans W. Davies, et P. Fouracre (édit.), *The Settlements of Disputes in Early Medieval Europe*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 1986, p. 7-22.

WORMALD, P. «Charters, Law and the Settlement of Disputes in Anglo-Saxon England», dans W. Davies, et P. Fouracre (édit.), *The Settlements of Disputes in Early Medieval Europe*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 1986, p. 149-168.

F. Études sur l'assassinat

NEWBOLD, R.F. «Interpersonal Violence in Gregory of Tours' *Libri Historiarum*», *Nottingham Medieval Studies*, 38(1994). p. 3-17.

PROU, M.. «Examen de quelques passages de Grégoire de Tours relatifs à l'application de la peine de mort», *Études d'histoire du Moyen âge dédiées à Gabriel Monod*, Paris, Librairie Félix-Alcan, 1896, p. 1-9. Repr. dans *Études d'histoire du Moyen âge dédiées à Gabriel Monod*, Genève, Slatkine Reprints, 1975, p. 1-9.

REYNOLDS, B.W. «The Mind of Baddo: Assassination in the Merovingian Politics», *Journal of Medieval History*, 13(1987), p. 117-124.

G. Rôle de l'Église et des évêques

DUCLOUX, A. «La violation du droit d'asile par *dol* en Gaule, au VI^e siècle», *Antiquité tardive*, 1(1993), p. 207-219.

DUCLOUX, A. *Ad ecclesiam confugere. Naissance du droit d'asile dans les églises (IV^e- milieu du V^e siècle)*, Paris, De Boccard, 1994. 320 p.

GAUDEMET, J. *Église et cité. Histoire du droit canonique*. Paris, Éditions Mont Chrestien/Éditions du Cerf, 1994. 740 p.

HILLGARTH, J.N. *Christianity and Paganism, 350-750. The Conversion of Europe*. Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1986. 213 p.

KAISER, R. «Royauté et pouvoir épiscopal au nord de la Gaule (VII^e-IX^e siècles), dans H. Atsma (édit.), *La Neustrie*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1989, t. 1, p. 143-160.

PONTAL, O. *Histoire des conciles mérovingiens*. Paris, Éditions du Cerf, 1989. 423 p.

POULIN, J.-C. «Saint Léger d'Autun et ses premiers biographes», *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'ouest et des Musées de Poitiers*, XIV(1977), p. 167-200.

WALLACE-HADRILL, J.-M. *The Frankish Church*. Oxford, Clarendon Press, 1983. 463 p.

H. Rôles des reines mérovingiennes

NELSON, J.L. «Queens as Jezebels: Brunhild and Balthild in Merovingian History» *Essays Dedicated and Presented to Professor Rosalind M. T. Hill*, Oxford, Blackwell, 1978, p. 31-77. Repr. J.L. Nelson, *Politics and Rituals in Early Medieval Europe*, Londres/Ronceverte, Hambledon Press, 1986, p. 1-48.

STAFFORD, P. *Queens, Concubines and Dowagers. The King's Wife in the Early Middle Ages*. Athens (Georgie), University of Georgia Press, 1983. 248 p.

WEMPLE, S.F. *Women in Frankish Society. Marriage and the Cloister 500-900*. Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1981. 350 p.

I. Études sur les oeuvres et les auteurs de l'époque

BRUNHÖLZL, F. *Histoire de la littérature latine du Moyen âge. L'époque mérovingienne*. Paris, Brepols, 1990. 2 t.

CAMERON, A. «The Byzantine Sources of Gregory of Tours», *Journal of Theological Studies*, XXVI(1975), p. 421-426.

COURCELLE, P. *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*. 3^e édition, Paris, Études augustiniennes, 1964. 463 p.

GERBERDING, R.A. *The Rise of the Carolingians and the Liber Historiae Francorum*. Oxford, Clarendon Press, 1987. 210 p.

- GOFFART, W. *The Narrators of Barbarian History (A.D. 550-800). Jordanes, Gregory of Tours, Bede and Paul the Deacon*. Princeton, Princeton University Press, 1988. 491 p.
- GOFFART, W. «From *Historiae* to *Historia Francorum* and back again. Aspects of the Textual History of Gregory of Tours», dans F. Thomas, X. Noble et J. Contreni (édit.), *Religion, Culture and Society in the Early Middle Ages. Studies in Honor of Richard A. Sullivan*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications/Western Michigan University, 1987, p. 55-76. Repr. dans *Rome's Fall and after*, Londres/Ronceverte, Hambledon Press, 1989, p. 255- 274.
- GOFFART, W. «The Fredegar Problem Reconsidered», *Speculum*, 38(1963), p. 206-241. Repr. dans *Rome's Fall and after*, Londres/Ronceverte, Hambledon Press, 1989, p. 319-354.
- GOFFART, W. «Foreigners in the *Histories* of Gregory of Tours», *Florilegium*, 4(1982), p. 80-99. Repr. dans *Rome's Fall and after*, Londres/Ronceverte, Hambledon Press, 1989, p. 275-292.
- GOUBERT, P. «Chronologie des lettres austrasiennes», *Mélanges d'histoire du Moyen âge dédiées à la mémoire de Louis Halphen*, Paris, PUF, 1951, p. 291-297.
- HALPHEN, L. «Grégoire de Tours, historien de Clovis», *Mélanges d'histoire du Moyen âge offerts à M. Ferdinand Lot*, Paris, Champion, p. 235-244. Repr. dans L. Halphen, *À travers l'histoire du Moyen âge*, Paris, PUF, 1950, p. 31-38.
- HEN, Y. «Clovis, Gregory of Tours and Pro-Merovingian Propaganda», *Revue belge de philologie et d'histoire*, (1993), p. 271-276.
- VERDON, J. *Grégoire de Tours. Le père de l'histoire de France*. Roanne, Horvath, 1989, 195 p.
- WOOD, I.N. «Gregory of Tours and Clovis», *Revue belge de philologie et d'histoire*, 63(1985), p. 249-272.
- WOOD, I.N. «The Secret Histories of Gregory of Tours», *Revue belge de philologie et d'histoire*, (1993), p. 253-270.

